

**COMPTES PUBLICS
DU
GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021**

L'HONORABLE GEORGE HICKES

Ministre des Finances

Cette page a été laissée vierge intentionnellement

**L'HONORABLE EVA AARIAK
COMMISSAIRE ADJOINT DU NUNAVUT**

J'ai l'honneur de présenter les comptes publics du Nunavut pour l'exercice terminé le 31 mars 2021. Je demande que ces comptes soient déposés devant l'Assemblée législative conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R.T.N-O. 1988, ch. F-4, art. 74 telle que modifiée et reproduite pour le Nunavut, et la Loi sur le Nunavut, L.C. 1993, ch. 28, art. 44.



L'honorable George Hickes
Ministre des Finances

Gouvernement du Nunavut
Iqaluit, Nunavut

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

**Comptes Publics du
Gouvernement du Nunavut
31 mars 2021**

Table des matières	Page
INTRODUCTION	1
<u>PARTIE I - DISCUSSION ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS</u>	3
Rapport sommaire	5
Revenus et dépenses	7
Résumé des principaux risques et incertitudes majeures	11
Indicateurs de l'état des finances	12
<u>PARTIE II - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</u>	15
Responsabilité de la direction en matière de rapports financiers	17
Rapport de l'auditeur Indépendant	19
État consolidé de la situation financière	23
État consolidé des résultats et des actifs nets	24
État consolidé de la variation des actifs financiers nets	25
État consolidé des flux de trésorerie	26
Notes afférentes aux états financiers consolidés	27
Annexe A - Annexe consolidée des revenus par source	45
Annexe B - Annexe consolidée des immobilisations corporelles	46
Annexe C - Annexe consolidée des informations sectorielles	47
<u>PARTIE III - ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS (non vérifiés)</u>	49
État non consolidé de la situation financière	51
État non consolidé des résultats et des actifs nets	52
État non consolidé de la variation des actifs financiers nets	53
État non consolidé des flux de trésorerie	54
Notes afférentes aux états financiers non consolidés	55
Annexe A - Annexe non consolidée des revenus par source	68
Annexe B - Annexe non consolidée des dépenses	69
Annexe B.1 - Annexe non consolidée des dépenses au titre des crédits ouverts	70
Annexe B.2 - Annexe non consolidée des dépenses financées au titre des ententes avec des tiers	74
Annexe B.3 - Annexe non consolidée des dépenses financées au titre des fonds renouvelables	75
Annexe C - Annexe non consolidée des immobilisations corporelles	76
<u>Annexes supplémentaires aux états financiers non consolidées (non vérifiées)</u>	
Annexe 1 - Annexe non consolidée des récupérations de charges sur exercices antérieurs	77
Annexe 2 - Annexe non consolidée des mandats spéciaux	78
Annexe 3 - Annexe non consolidée des virements entre éléments excédant 250 000 \$	79
Annexe 4 - Relevé non consolidé de radiations et remises de prêts étudiants	80
Annexe 5 - Annexe non consolidée des obligations contractuelles au titre des contrats de location-exploitation	81

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

COMPTES PUBLICS

Introduction aux comptes publics du Nunavut

31 mars 2021

Ces états financiers consolidés, présentés dans le cadre de la publication des comptes publics, sont préparés afin de satisfaire aux exigences relatives aux rapports financiers de la Loi sur le Nunavut du Canada et de la Loi sur la gestion des finances publiques du Nunavut. Les états financiers consolidés présentent des données récapitulatives et sont un moyen, pour le gouvernement du Nunavut (ci-après le « gouvernement ») de démontrer sa responsabilité à l'égard des ressources, des obligations et des affaires financières dont il est responsable. Le gouvernement est doté d'une assemblée législative élue, laquelle autorise les sorties de fonds, les avances sur frais, les emprunts et les investissements, à l'exception de ceux précisément autorisés par un texte législatif.

Les états financiers consolidés sont préparés par le ministère des Finances conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) telles que publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada. Pour plus de détails sur les principales conventions comptables adoptées par le gouvernement, veuillez consulter les notes aux états financiers consolidés.

L'entité comptable du gouvernement du Nunavut comprend tous les ministères, toutes les agences, les sociétés, les organismes et les fonds contrôlés par le gouvernement. Aux fins de l'information financière, le contrôle se dit du pouvoir d'encadrer les politiques financières et administratives d'un organisme afin que ses activités procurent au gouvernement les avantages attendus, ou l'exposent à un risque de perte qu'il devra assumer. Tous les organismes répondant aux définitions contenues dans la Loi sur la gestion des finances publiques pour les ministères, les fonds renouvelables, les sociétés territoriales et les autres organismes publics sont compris dans l'entité comptable aux fins des présents états financiers consolidés, à l'exception de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT). Puisque le gouvernement n'a pas de contrôle ou d'accès aux actifs de la CSTIT, et n'est pas responsable des obligations de cet organisme, celui-ci est exclu de l'entité comptable que constitue le gouvernement. Toutes les entités comprises dans l'entité comptable, à l'exception de la Nunavut Lottery, sont entièrement consolidées ligne par ligne. Toutes les obligations et tous les soldes importants entre les entités entièrement consolidées sont éliminés. La Nunavut Lottery est comptabilisée comme un partenariat commercial avec le gouvernement selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Les normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent qu'un gouvernement présente, dans ses états financiers consolidés, une comparaison entre les résultats d'exploitation et les changements dans ses actifs financiers nets (dette) pour la période prévue initialement. Les chiffres du budget consolidé sont des crédits approuvés par l'Assemblée législative et des budgets approuvés pour les entités consolidées, ajustés pour éliminer les revenus et dépenses interentités. Ils représentent le plan financier consolidé original du gouvernement pour l'année et ne tiennent pas compte des crédits supplémentaires.

Le ministère des Finances publie les comptes publics ainsi que le budget principal et le budget des immobilisations pour la présente année et ceux des années précédentes, en format PDF, aux adresses suivantes:

<https://www.gov.nu.ca/fr/finance/information/comptes-publics>

<https://www.gov.nu.ca/fr/finances/information/documents-budgetaires-par-annee>

Cette page a été laissée vierge intentionnellement

PARTIE I
DISCUSSION ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

Cette page a été laissée vierge intentionnellement

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

**Discussion et analyse des états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2021
(en milliers de dollars)**

Rapport sommaire

Cette analyse des états financiers a été préparée par le gouvernement du Nunavut (le « GN ») pour fournir des renseignements supplémentaires sur sa situation financière, l'évolution de sa situation financière et ses résultats. L'analyse des états financiers doit être lue en parallèle avec les états financiers consolidés du GN pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021. Les points saillants des résultats financiers se trouvent ci-dessous.

Points saillants des résultats financiers

État consolidé de la situation financière

	2021	2020
Total des actifs financiers	1 614 539 \$	1 417 138 \$
Moins : Total des passifs	1 211 967	1 168 340
Actifs financiers nets	402 572	248 798
Immobilisations corporelles	2 613 680	2 586 215
Autres actifs non financiers	53 560	49 794
Total des actifs non financiers	2 667 240	2 636 009
Actifs nets	3 069 812 \$	2 884 807 \$

État consolidé des résultats et de l'actif net

	Budget 2021	2021	2020
Revenus provenant du gouvernement du Canada	2 148 000 \$	2 234 982 \$	1 978 952 \$
Revenus générés par le gouvernement du Nunavut	466 900	444 606	481 451
Total des revenus	2 614 900	2 679 588	2 460 403
Moins : Total des dépenses	2 583 500	2 494 583	2 378 826
Excédent pour l'exercice	31 400 \$	185 005 \$	81 577 \$

État consolidé de l'évolution de l'actif net

	2021	2020
Actifs financiers nets en début d'exercice	248 798 \$	239 382 \$
Excédent pour l'exercice	185 005	81 577
Variation des immobilisations corporelles	(27 465)	(72 323)
Variation des autres actifs non financiers	(3 766)	162
Total de l'augmentation (diminution) de l'actif financier net	153 774	9 416
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	402 572 \$	248 798 \$

Le GN continue d'avoir une situation solide en matière d'actifs financiers. Pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2021, le GN a bonifié sa position au titre des actifs nets de 153,8 millions de dollars et déclare un excédent de 185 millions de dollars. L'excédent est supérieur de 153,6 millions à l'excédent prévu au budget, qui était de 31,4 millions de dollars pour l'exercice. L'augmentation des revenus compte pour 64,7 millions de dollars de l'excédent accru, et la diminution des dépenses des ministères a contribué à l'excédent à hauteur de 88,9 millions de dollars.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT COMPTES PUBLICS

Discussion et analyse des états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 (en milliers de dollars)

L'augmentation des revenus pour l'exercice, comparativement au budget, s'explique par une augmentation des revenus provenant du gouvernement du Canada, qui sont de 87 millions de dollars sur les 64,7 millions d'augmentation par rapport au budget. Cette augmentation a compensé la baisse des revenus du GN, qui se chiffre à 22,3 millions de dollars. Des dépenses moindres aux services communautaires et gouvernementaux (32 millions de dollars), aux finances (44,9 millions de dollars), à l'éducation (21,3 millions de dollars) et au développement économique et transports (39,1 millions de dollars) expliquent, ensemble, la majeure partie de la réduction des dépenses des ministères comparativement au budget. Ces sommes ont été annulées par des dépenses supplémentaires de 48 millions de dollars en Santé et de 6,4 millions de dollars à la Justice.

Les revenus nets de l'année ont augmenté de 219,2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les revenus provenant du gouvernement du Canada ont augmenté de 256 millions de dollars, alors que les revenus du GN ont diminué de 36,8 millions de dollars comparativement à 2020. La variation des revenus provenant du gouvernement du Canada est en fait une augmentation de 70,8 millions de dollars des revenus versés par le biais de la formule de financement des territoires (4,3 %) comparativement à l'exercice précédent, à laquelle s'ajoute une augmentation de 185,2 millions de dollars (54,9 %) des autres transferts versés par ce même gouvernement. La majeure partie de l'augmentation des revenus provenant des autres transferts est un soutien financier lié à la pandémie versé par le gouvernement du Canada.

Les dépenses totales ont augmenté de 115,8 millions de dollars en 2021 par rapport à l'exercice précédent. De ce montant, 110,7 millions de dollars sont attribuables à une augmentation des dépenses dans trois ministères. Les dépenses ont donc augmenté de 55,6 millions de dollars pour la Santé, de 35,5 millions de dollars pour le ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales et de 19,6 millions de dollars en Éducation. Les dépenses supplémentaires en santé sont liées à l'augmentation des coûts des déplacements pour des raisons médicales financés par le gouvernement fédéral en réponse à la COVID-19, alors que l'augmentation au ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales s'explique par un soutien accru aux lignes aériennes en raison de la pandémie. En éducation, les dépenses ont augmenté en raison d'une augmentation du personnel, des coûts élevés engendrés par la pandémie et du transfert du Programme d'aide financière aux étudiants du Nunavut (AFEN) des Services à la famille vers le ministère de l'Éducation. Ces sommes ont été compensées par des économies de coûts de 18,2 millions aux services à la famille en raison du retrait du programme AFEN de ce ministère et par des économies de 5,2 millions réalisées en Environnement en raison de retards dans la réalisation de divers projets.

Le GN est confronté à de nombreux défis tels que les changements aux prix des produits de base à l'échelle mondiale, la pandémie mondiale et des immobilisations corporelles vieillissantes. Le GN continue de prendre des mesures pour relever ces défis, notamment en s'efforçant d'élargir son assiette fiscale, en apportant un soutien aux habitants et aux entreprises, et en investissant dans les immobilisations corporelles. En 2021, le GN a investi 164,9 millions de dollars pour ajouter à ses immobilisations corporelles en cours d'année.

Bien que la pandémie mondiale ait eu des répercussions négatives sur les prix des produits de base et sur l'économie mondiale, celles-ci ont été moins importantes sur les revenus du GN en raison du pourcentage important de revenus provenant du gouvernement du Canada. Le Conference Board du Canada s'attend à ce que l'économie du Nunavut affiche une croissance de 13,2 % en 2021. Il est prévu que taux de chômage tombe à 15 % en 2021, alors qu'on assiste à une relance partielle du marché du travail. La population du Nunavut devrait continuer à croître, ce qui se traduira par une augmentation de demande pour des programmes et des services et par une pression constante à la hausse sur les dépenses consacrées aux programmes. Le GN a pris des mesures et continuera à en prendre pour atténuer les effets de la pandémie sur ses habitants et ses entreprises.

Répercussions de la COVID-19

La pandémie de COVID-19 dure plus longtemps que prévu, si bien que les résultats financiers du GN pour 2020-2021 sont différents de ce qui avait été anticipé. Le GN a reçu plus de financement du gouvernement fédéral pour pouvoir faire face aux répercussions de la pandémie. Les dépenses dans certains secteurs sont différentes de ce qui avait été prévu, en raison principalement des restrictions imposées par la COVID-19. Ces secteurs sont, mais sans s'y limiter, la planification et la réalisation des projets d'immobilisation; les frais pour les voyages pour des raisons médicales et la prestation de programmes. Les restrictions ont été assouplies après la fin de l'exercice financier; au cours des prochaines années, on s'attend à ce que les activités reviennent à la normale.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT

COMPTES PUBLICS

Discussion et analyse des états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

Revenus et dépenses – Écarts

Analyse de l'écart des revenus

	2021	2021	2020	Budget vs réel		Réel vs réel	
	Budget	Réel	Réel	Écart en \$	Écart en %	Écart en \$	Écart en %
Formule de financement des territoires	1 712 500 \$	1 712 512 \$	1 641 713 \$	12 \$	0.0 %	70 799 \$	4.3 %
Autres transferts du Gouvernement du Canada	435 500	522 470	337 239	86 970	20.0 %	185 231	54.9 %
Revenus générés par le gouvernement du Nunavut	466 900	444 606	481 451	(22 294)	-4.8 %	(36 845)	-7.7 %
Total des revenus	2 614 900 \$	2 679 588 \$	2 460 403 \$	64 688 \$		219 185 \$	

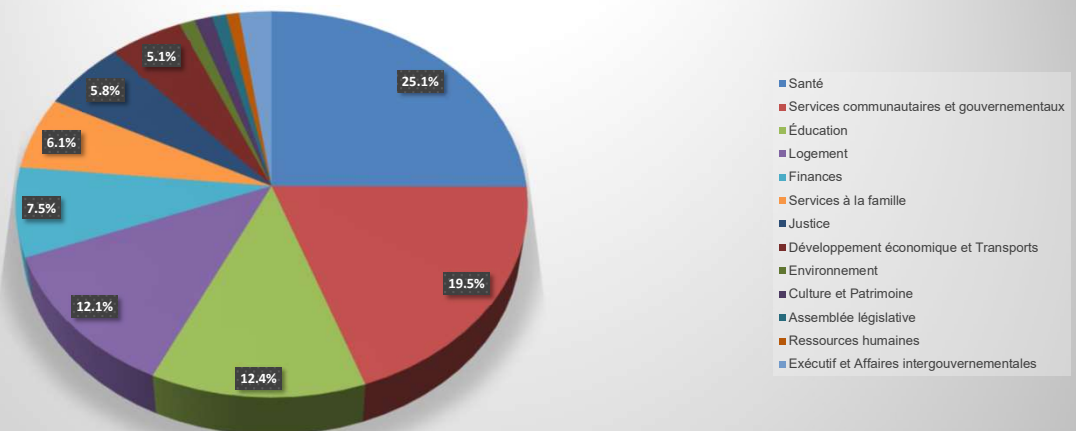
Budget vs réel

Pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2021, les revenus réels ont été supérieurs de 64,7 millions de dollars aux prévisions budgétaires totales. L'augmentation des revenus provenant du gouvernement du Canada a représenté 87 millions de dollars de cet écart de 64,7 millions de dollars. Ces augmentations ont été attribuables principalement au soutien financier non inscrit au budget versé pour la pandémie. Des diminutions de 8,5 millions de dollars des revenus issus des impôts des particuliers, de 4,6 millions de la taxe sur les carburants et de 8 millions de dollars de la taxe de vente des produits pétroliers (net des coûts des produits vendus) forment la majeure partie de la diminution des revenus réels du GN par rapport aux prévisions budgétaires. La pandémie a contribué à ces diminutions, alors que les Nunavummiut ont gagné moins et ont utilisé moins de produits pétroliers en raison des restrictions imposées pour les déplacements et l'obligation de travailler de chez soi. Cette situation s'est traduite par moins d'impôts personnels et de taxes sur les carburants.

Réel vs réel

Les revenus nets de l'année ont augmenté de 219,2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les revenus provenant du gouvernement du Canada ont augmenté de 256 millions de dollars, alors que les revenus du GN ont diminué de 36,8 millions de dollars comparativement à l'année précédente. La hausse des revenus provenant du gouvernement du Canada provient d'une augmentation de 70,8 millions de dollars (4,3 %) des revenus versés dans le cadre de la formule de financement des territoires par rapport à l'exercice précédent, à laquelle s'ajoute une augmentation de 185,2 millions de dollars (54,9 %) des autres transferts du gouvernement du Canada. Le financement fédéral versé au ministère de la Santé pour les voyages pour des raisons médicales et une modification au Programme des services de santé non assurés constituent 78 des quelque 185,2 millions de dollars de cette augmentation. Le soutien versé dans le cadre de la pandémie constitue la majeure partie du reste de l'augmentation des revenus provenant du gouvernement du Canada. Les revenus du GN ont diminué de 36,8 millions de dollars en raison des sommes moins importantes perçues en taxes sur le carburant et en impôts des particuliers, avec des baisses de 5,8 et de 9,1 millions de dollars, respectivement, auxquelles s'ajoutent une diminution des ventes de produits pétroliers (net des coûts des produits vendus) de 3,5 millions de dollars et une baisse de 13,5 millions de dollars des autres revenus. Ces diminutions ont été annulées par une augmentation des recouvrements de 4,1 millions de dollars; par une augmentation de 2,9 millions des revenus issus de l'impôt foncier et de 2,6 millions provenant des taxes sur les produits du tabac.

Dépenses par fonction



GOVERNEMENT DU NUNAVUT

COMPTES PUBLICS

Discussion et analyse des états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

Analyse de l'écart des dépenses	Budget	Réel	Pourcentage	2020	Budget vs réel		Réal vs réel	
	2021	2021	du total pour 2021	Réel	Écart en \$	Écart en %	Écart en \$	Écart en %
Santé	577 200 \$	625 212 \$	25.1 %	569 594 \$	48 012 \$	7.7 %	55 618 \$	8.9 %
Services communautaires et gouvernementaux	518 700	486 673	19.5 %	481 628	(32 027)	-6.6 %	5 045	1.0 %
Éducation	331 400	310 105	12.4 %	290 479	(21 295)	-6.9 %	19 626	6.3 %
Logement	303 600	301 995	12.1 %	298 372	(1 605)	-0.5 %	3 623	1.2 %
Finances	231 200	186 343	7.5 %	174 220	(44 857)	-24.1 %	12 123	6.5 %
Services à la famille	165 400	151 290	6.1 %	169 470	(14 110)	-9.3 %	(18 180)	-12.0 %
Justice	138 800	145 246	5.8 %	141 563	6 446	4.4 %	3 683	2.5 %
Développement économique et Transports	166 300	127 214	5.1 %	117 832	(39 086)	-30.7 %	9 382	7.4 %
Environnement	29 900	26 933	1.1 %	32 119	(2 967)	-11.0 %	(5 186)	-19.3 %
Culture et Patrimoine	34 900	30 975	1.2 %	31 889	(3 925)	-12.7 %	(914)	-3.0 %
Assemblée législative	28 000	24 675	1.0 %	27 666	(3 325)	-13.5 %	(2 991)	-12.1 %
Ressources humaines	33 200	22 067	0.9 %	23 654	(11 133)	-50.5 %	(1 587)	-7.2 %
Exécutif et Affaires intergouvernementales	24 900	55 855	2.2 %	20 340	30 955	55.4 %	35 515	63.6 %
Total des dépenses	2 583 500 \$	2 494 583 \$	100 %	2 378 826 \$	(88 917)	-3.44 %	115 757 \$	4.87 %

Budget vs réel

Les dépenses totales ont été moindres de 88,9 millions de dollars que ce qui avait été prévu au budget. Des dépenses moins importantes aux services communautaires et gouvernementaux (32 millions de dollars), aux finances (44,9 millions de dollars), à l'éducation (21,3 millions de dollars) et au développement économique et transports (39,1 millions de dollars) expliquent, ensemble, la majeure partie de la réduction de dépenses des ministères comparativement au budget. Ces montants ont été annulés par des dépenses supplémentaires de 48 millions de dollars en santé et de 31 millions au ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales. La plupart des ministères n'ont pas été en mesure de finaliser l'exécution de leurs programmes et de leurs projets durant l'année en raison des restrictions imposées dans le contexte de la pandémie. La santé et les affaires intergouvernementales accaparent une portion importante des coûts liés à la pandémie, lesquels n'étaient pas prévus au budget.

Réel vs réel

Les dépenses totales ont augmenté de 115,8 millions de dollars en 2021 par rapport à l'exercice précédent. La santé accapare 55,6 millions de dollars de cette augmentation. Les dépenses en éducation ont aussi augmenté de 19,6 millions, et celles du ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales se sont accrues de 35,5 millions de dollars. L'augmentation totale des dépenses pour ces trois ministères accapare 110,7 des 115,8 millions de dollars de l'augmentation des dépenses. L'augmentation des dépenses en santé est attribuable aux déplacements pour des raisons médicales et aux frais d'hébergement liés aux Services aux Autochtones Canada (SAC), à l'approvisionnement en équipement et fournitures de protection individuelle et aux ententes de financement du Programme des services de santé non assurés (SSNA) pour les Premières Nations et les Inuits en réponse à la COVID-19. Un soutien plus important aux lignes aériennes en contexte de pandémie a aussi contribué à l'augmentation des dépenses au ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales. Les coûts en éducation ont augmenté en raison du retour du Programme d'aide financière aux étudiants du Nunavut (AFEN) au ministère, alors qu'il était auparavant aux Services à la famille. De plus, le personnel en éducation a augmenté, ce qui a entraîné des coûts supplémentaires, notamment pour l'acquisition d'équipement de protection individuelle pour les élèves et le personnel enseignant et pour couvrir l'augmentation du prix des contrats d'entretien dans les écoles en raison de la pandémie.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT

COMPTES PUBLICS

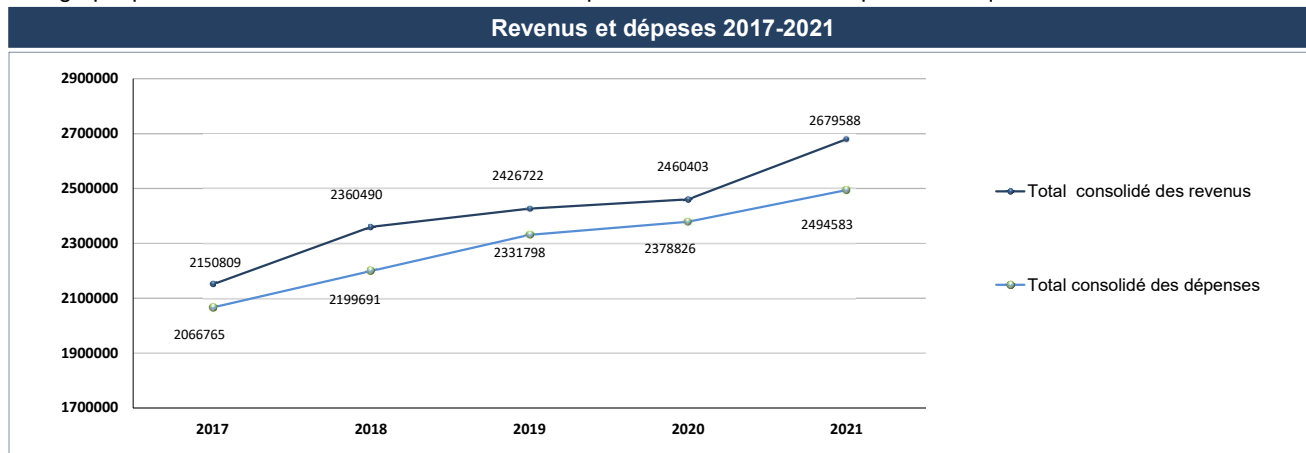
Discussion et analyse des états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

Revenus et dépenses – Tendances

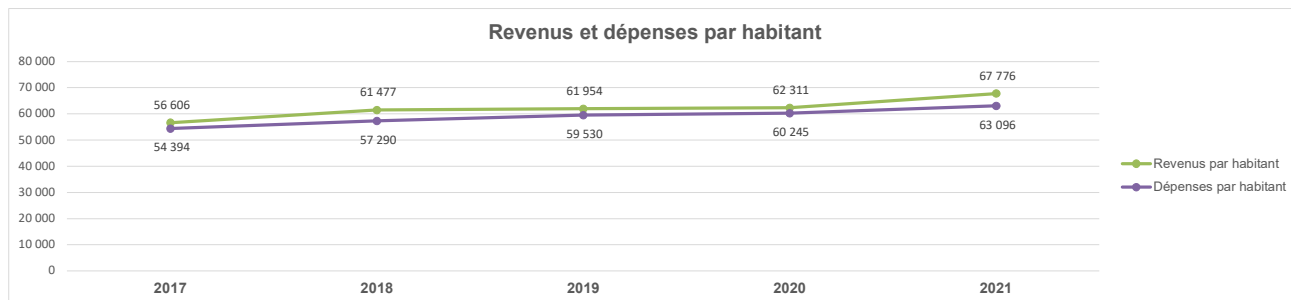
Le graphique suivant illustre le total des revenus et dépenses consolidés du GN pour les cinq dernières années.



Résultats des activités

	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne sur 5 ans
Revenu	2 150 809 \$	2 360 490 \$	2 426 722 \$	2 460 403 \$	2 679 588 \$	
Dépenses	2 066 765	2 199 691	2 331 798	2 378 826	2 494 583	
Excédent pour l'exercice	84 044 \$	160 799 \$	94 924 \$	81 577 \$	185 005 \$	
Croissance annuelle des revenus	-0.6 %	9.7 %	2.8 %	1.4 %	8.9 %	4.4 %
Croissance annuelle des dépenses	2.3 %	6.4 %	6.0 %	2.0 %	4.9 %	4.3 %

Le GN poursuit sa tendance à afficher des excédents annuels. La croissance annuelle des revenus a été en moyenne de 4,4 % au cours des cinq dernières années, tandis que l'augmentation des dépenses a été en moyenne de 4,3 %.



Revenus et dépenses par habitant	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne sur 5 ans
Population	37 996	38 396	39 170	39 486	39 536	
Revenus par habitant	56 606	61 477	61 954	62 311	67 776	
Dépenses par habitant	54 394	57 290	59 530	60 245	63 096	
Croissance démographique	2.4 %	1.1 %	2.0 %	0.8 %	0.1 %	1.3 %
Croissance des revenus par habitant	-3.0 %	8.6 %	0.8 %	0.6 %	8.8 %	3.2 %
Croissance des dépenses par habitant	-0.1 %	5.3 %	3.9 %	1.2 %	4.7 %	3.0 %

GOVERNEMENT DU NUNAVUT

COMPTES PUBLICS

Discussion et analyse des états financiers

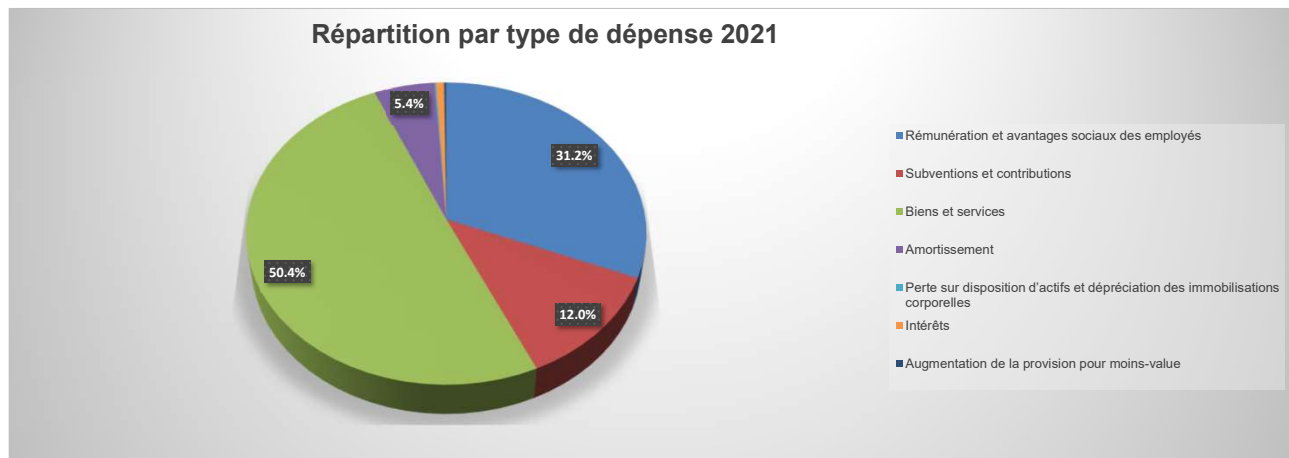
pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

Les revenus et dépenses ont, en moyenne, augmenté plus vite que la population au cours des cinq dernières années. L'augmentation annuelle moyenne des revenus et des dépenses a été respectivement de 4,4 % et 4,3 % au cours des cinq dernières années. La population a augmenté en moyenne de 1,3 % au cours des cinq dernières années, tandis que les revenus et les dépenses par habitant ont augmenté en moyenne de 3,2 % et 3,0 % respectivement. Le GN continue de dépenser davantage chaque année, au total et par habitant, pour ses programmes et services.

Dépenses par type

Les dépenses consacrées à la rémunération et aux avantages sociaux ainsi qu'aux biens et services représentent environ 81,6 % des dépenses du GN. La majeure partie de l'augmentation annuelle des dépenses du GN est également attribuée à ces comptes, et cette tendance devrait se poursuivre.



Dépenses par type	2017	2018	2019	2020	2021	Pourcentage du total pour 2021
	Rémunération et avantages sociaux des employés	649 904 \$	694 359 \$	724 258 \$	755 759 \$	777 752 \$
Subventions et contributions	200 619	196 339	270 184	273 826	299 950	12,0 %
Biens et services	1 080 640	1 121 455	1 171 479	1 185 721	1 257 301	50,4 %
Amortissement	109 163	152 687	136 228	131 653	133 904	5,4 %
Perte sur disposition d'actifs et dépréciation des immobilisations corporelles	9 087	8 870	1 220	3 572	3 531	0,1 %
Intérêts	8 777	11 664	21 134	20 883	17 443	0,7 %
Augmentation de la provision pour moins-value	8 575	14 317	7 295	7 412	4 702	0,2 %
	2 066 765 \$	2 199 691 \$	2 331 798 \$	2 378 826 \$	2 494 583 \$	100 %

Les deux principales catégories de dépenses en pourcentage des dépenses totales

	83,7 %	82,5 %	81,3 %	81,6 %	81,6 %
--	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Résumé des principaux risques et incertitudes majeures

Le gouvernement du Nunavut est exposé à des risques et des incertitudes qui peuvent affecter sa situation financière, les changements dans sa situation financière et ses activités à l'avenir. Le GN est responsable de l'établissement et de l'application des politiques et procédures en matière de gestion des risques afin de gérer les principaux risques et les incertitudes majeures. Il doit rendre des comptes sur les résultats obtenus. Les risques et incertitudes qui suivent sont jugés notables :

- » Forte dépendance à l'égard du financement du gouvernement du Canada.
- » Conséquences de la pandémie mondiale sur l'économie, l'accès aux ressources et la population, avec l'incertitude qui en résulte pour la mesure et l'évaluation de son actif et passif financier.
- » Effets inconnus du changement climatique (par exemple, dommages aux infrastructures, mise en valeur des ressources
- » Détérioration et remplacement en temps utile d'infrastructures importantes comme les routes, les aérodromes, les centrales électriques, les réseaux hydrauliques et les installations de stockage du pétrole.
- » Volatilité des investissements de portefeuille et de la dette à long terme, notamment en ce qui concerne les taux d'intérêt et les risques du marché.
- » Exposition au risque de crédit.
- » Répercussion due à la future norme comptable relative aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.
- » Passifs liés aux sites contaminés et utilisation d'estimations pour déterminer les coûts d'assainissement potentiels.

Le gouvernement du Nunavut surveille et gère activement les risques et incertitudes afin de prendre des décisions en connaissance de cause, d'utiliser efficacement les ressources disponibles et d'améliorer la planification stratégique et la planification d'urgence. Le GN adapte ses politiques et procédures en matière de gestion du risque pour tenir compte de la portée, de l'importance et de la nature de l'exposition aux risques. Le GN surveille actuellement ces risques et incertitudes et, dans la mesure du possible, élabore et met en œuvre des plans visant à atténuer l'exposition à ces risques et/ou à leurs répercussions.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT

COMPTES PUBLICS

Discussion et analyse des états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

Indicateurs de l'état des finances

L'évolution de la situation financière d'un gouvernement et de ses résultats des activités est importante pour l'évaluation de la performance financière au cours de l'exercice considéré, mais ce n'est pas la seule mesure de la situation financière et de la performance globale d'un gouvernement. La viabilité, la flexibilité et la vulnérabilité sont également des indicateurs importants de la santé financière et de son évolution. Bien que ces mesures soient importantes, elles doivent être examinées à la lumière des nombreux risques et nombreuses expositions sur lesquels un gouvernement n'a aucun contrôle. Il s'agit notamment de l'évolution de la situation économique et financière mondiale, des changements dans les programmes de transferts du gouvernement fédéral et des urgences telles que les catastrophes naturelles et les pandémies.

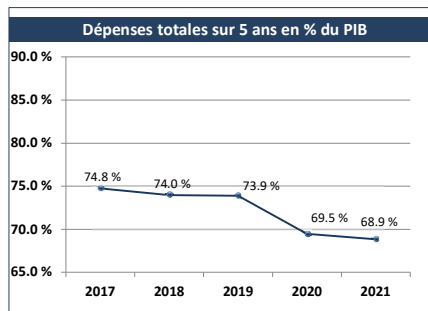
Bien que de nombreux indicateurs existent, les sections suivantes traitent des mesures les plus pertinentes au nom d'une plus grande transparence et pour donner une meilleure idée de la situation financière du GN.

Viabilité

La viabilité indique la capacité d'un gouvernement à maintenir ses services existants et à remplir ses obligations financières sans devoir augmenter ses revenus ou sa dette. Ces indicateurs donnent un aperçu de la viabilité des pratiques gouvernementales en matière de génération de revenus et d'engagement de dépenses, ainsi que des répercussions potentielles des niveaux d'endettement sur les programmes et services.

- **Total des dépenses en pourcentage du PIB.** Cet indicateur compare le taux de croissance des dépenses du GN par rapport au taux de croissance de l'économie (PIB) dans laquelle il opère. Le ratio du GN pour 2021 est de 68,9 %, ce qui signifie que les dépenses du GN en 2021 étaient inférieures au PIB réel pour l'exercice. Le ratio a diminué de manière significative depuis 2017 en raison de la croissance de l'économie, principalement due à la mise en valeur des ressources. Cette baisse au cours des cinq dernières années indique que l'économie croît plus rapidement que les dépenses du GN. La croissance de l'économie donne au GN l'occasion d'augmenter ses revenus et donc de réduire sa dépendance à l'égard des transferts du gouvernement fédéral.

31 mars	Augmentation des dépenses	Total des dépenses	PIB réel du Nunavut	Total des dépenses par rapport au PIB
2017	2.3 %	2 066 765 \$	2 764 500 \$	74.8 %
2018	6.4 %	2 199 691	2 974 100	74.0 %
2019	6.0 %	2 331 798	3 156 400	73.9 %
2020	2.0 %	2 378 826	3 425 000	69.5 %
2021	4.9 %	2 494 583	3 623 000	68.9 %
Variation (\$), d'une année à l'autre		115 757 \$	198 000 \$	
Variation (%), d'une année à l'autre		4.9 %	5.8 %	
Variation (\$), tendance sur 5 ans		427 818 \$	858 500 \$	
Variation (%), tendance sur 5 ans		20.7 %	31.1 %	



Source : Statistique Canada. Système de comptabilité nationale. Tableau 36-10-0402-01. « Produit intérieur brut du Nunavut par industrie »
Le PIB réel prévu pour 2021 était basé sur les projections du Conference Board du Canada.

Le Conference Board du Canada (CBoC) s'attend à ce que l'économie du Nunavut continue de croître, même si la pandémie entraînera par ailleurs des effets négatifs. La croissance anticipée pour 2021 est de 13,2 %. Le CBoC s'attend à ce que les effets de la pandémie sur le secteur minier soient temporaires. Le secteur minier représente environ un tiers du PIB réel du Nunavut. Le CBoC s'attend à ce que l'emploi affiche une croissance de 1,3 % annuellement de 2022 à 2024. Bien que le taux de chômage devrait chuter pour se chiffrer à 15,0 % en 2021, le CBoC s'attend à ce que ce taux augmente de 2022 à 2024. Cette hausse constante du taux de chômage malgré des gains au chapitre de l'emploi s'explique par la croissance plus rapide de la population active au Nunavut que dans d'autres régions du Canada.

Flexibilité

La flexibilité indique la capacité d'un gouvernement à accroître ses revenus ou à augmenter sa dette pour faire face à ses obligations financières existantes et fournir des services. La flexibilité donne un aperçu de la manière dont un gouvernement gère ses finances.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT

COMPTES PUBLICS

Discussion et analyse des états financiers

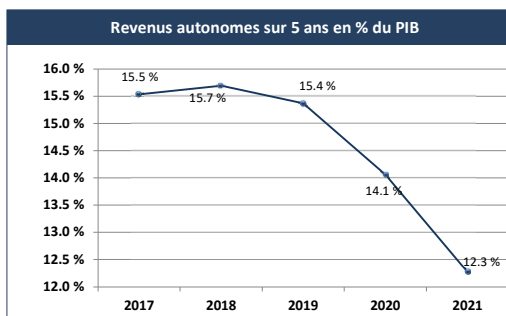
pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

- **Revenus autonomes en pourcentage du PIB.** Les revenus autonomes en pourcentage du PIB indiquent la mesure dans laquelle le gouvernement génère des fonds par le biais de l'imposition, des frais d'utilisation et d'autres charges. Un ratio en baisse indique qu'un gouvernement prélève moins sur l'économie par rapport à sa croissance, ce qui lui laisse une plus grande flexibilité pour réagir devant l'évolution des situations qui peuvent se présenter.

31 mars	Propres revenus	PIB réel du Nunavut	Revenus autonomes par rapport au PIB
2017	429 378 \$	2 764 500 \$	15,5 %
2018	466 714	2 974 100	15,7 %
2019	485 087	3 156 400	15,4 %
2020	481 451	3 425 000	14,1 %
2021	444 606	3 623 000	12,3 %
Variation (\$), d'une année à l'autre	(36 845)	198 000 \$	
Variation (%), d'une année à l'autre	-7,7 %	5,8 %	
Variation (\$), tendance sur 5 ans	15 228 \$	858 500 \$	
Variation (%), tendance sur 5 ans	3,5 %	31,1 %	

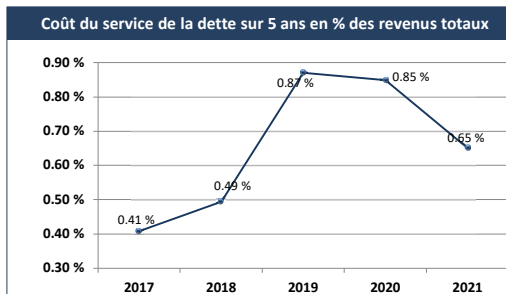
Source : Statistique Canada. Système de comptabilité nationale. Tableau 36-10-0402-01. « Produit intérieur brut du Nunavut par industrie »
Le PIB réel prévu pour 2021 était basé sur les projections du Conference Board du Canada.



Les revenus autonomes du GN par rapport à la taille de l'économie du Nunavut ont diminué régulièrement au cours des cinq dernières années, passant de 15,5 % en 2017 à 12,3 % en 2021. En 2021, les revenus autonomes du GN étaient principalement tirés des impôts et des ventes, qui représentent 30,7 % et 47,6 % des revenus du GN. La plupart des juridictions canadiennes génèrent principalement leurs revenus par le biais de la fiscalité. Au Nunavut, l'impôt des particuliers, l'impôt des sociétés et les autres taxes ne formaient que 30,7 % (136,5 millions de dollars) des revenus propres consolidés en 2021 (2020 – 30,6 %, 147,1 millions de dollars). Le GN continue de s'efforcer d'augmenter ses revenus autonomes en s'efforçant d'élargir son assiette fiscale plutôt que d'augmenter les taux d'imposition.

- **Coût du service de la dette en pourcentage du total des revenus.** Ce ratio indique quelle portion des revenus d'un gouvernement devra être consacrée au financement des emprunts antérieurs. Si les revenus actuels sont nécessaires pour financer des emprunts antérieurs, ils ne sont pas disponibles pour le financement des programmes et services aux habitants actuels et futurs.

31 mars	Coûts affectés au service de la dette	Total Revenu	Coût de la dette par rapport aux revenus
2017	8 777 \$	2 150 809 \$	0,41 %
2018	11 664	2 360 490	0,49 %
2019	21 134	2 426 722	0,87 %
2020	20 883	2 460 403	0,85 %
2021	17 443	2 679 588	0,65 %
Variation (\$), d'une année à l'autre	(3 440)	219 185 \$	
Variation (%), d'une année à l'autre	-16,5 %	8,9 %	
Variation (\$), tendance sur 5 ans	8 666 \$	528 779 \$	
Variation (%), tendance sur 5 ans	98,7 %	24,6 %	



Le ratio coûts-revenus du service de la dette a fluctué de 0,41 % à 0,87 % au cours des 5 dernières années. Le ratio est monté en flèche en 2019 en raison de l'emprunt contracté pour financer l'aéroport international d'Iqaluit. Le ratio s'est amélioré en 2021 et est actuellement relativement faible, ce qui indique que les frais d'intérêt ne grèvent pas les ressources du GN, ce qui lui laisse une grande marge de manœuvre. En date du 31 mars 2021, le GN avait une limite préautorisée d'emprunt se chiffrant à 750 millions de dollars, dont 319,4 millions demeuraient non disponibles.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT

COMPTES PUBLICS

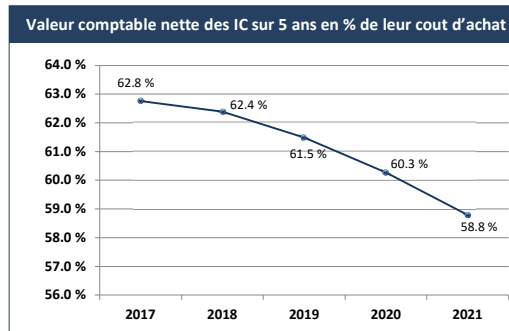
Discussion et analyse des états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

- **Valeur comptable nette des immobilisations en pourcentage du coût des immobilisations corporelles.** Ce ratio mesure la durée estimative de vie utile des immobilisations corporelles d'un gouvernement. Un ratio décroissant indique que les immobilisations corporelles vieillissent et ne sont pas remplacées aussi rapidement qu'elles sont utilisées. Un ensemble d'immobilisations corporelles vieillissant indique une possibilité d'augmentation des coûts de réparation et d'entretien dans l'avenir ainsi que la nécessité éventuelle de remplacer une quantité importante d'immobilisations corporelles.

31 mars	Total de la valeur comptable des immobilisations corporelles	Coût total des immobilisations corporelles	Valeur comptable nette vs coût des immobilisations corporelles
2017	2 230 729 \$	3 554 679 \$	62,8 %
2018	2 409 523	3 861 690	62,4 %
2019	2 513 892	4 088 134	61,5 %
2020	2 586 215	4 290 675	60,3 %
2021	2 613 680	4 445 462	58,8 %
Variation (\$), d'une année à l'autre	27 465 \$	154 787 \$	
Variation (%), d'une année à l'autre	1,1 %	3,6 %	
Variation (\$), tendance sur 5 ans	382 951 \$	890 783 \$	
Variation (%), tendance sur 5 ans	17,2 %	25,1 %	



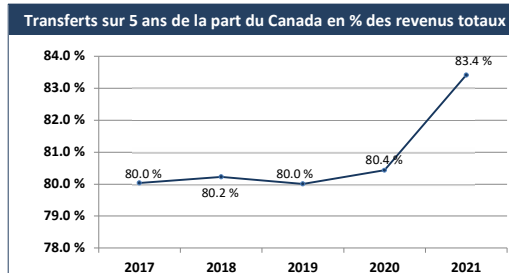
Le ratio entre la valeur nette comptable et le coût total des immobilisations corporelles continue de diminuer, ce qui indique que les actifs vieillissent. À mesure que les actifs vieillissent, les coûts de réparation et d'entretien augmentent, ce qui se traduit par une diminution des fonds disponibles pour d'autres programmes et services. Le vieillissement des immobilisations corporelles présente également un risque pour la prestation de programmes et de services à l'avenir, car les actifs deviennent moins fiables et le risque de défaillance augmente. Le GN est conscient des défis posés par le vieillissement des actifs et continue à surveiller activement l'état des actifs et à investir dans ses immobilisations corporelles.

Vulnérabilité

La vulnérabilité indique la mesure dans laquelle un gouvernement dépend de sources de financement qui échappent à son contrôle ou à son influence, ce qui le rend donc vulnérable. Cet indicateur montre le risque auquel un gouvernement est exposé et qui pourrait affecter sa capacité à fournir des programmes et des services ainsi qu'à respecter les engagements existants. Plus le ratio est élevé, moins un gouvernement a de contrôle sur sa situation financière.

- **Transferts du Canada en pourcentage des revenus totaux.** Ce ratio mesure le degré de dépendance d'un gouvernement à l'égard du gouvernement du Canada. Un ratio croissant indique un plus grand degré de dépendance envers le gouvernement fédéral.

31 mars	Total des transferts du Canada	Total des revenus du GN	Transferts du Canada par rapport aux revenus du GN
2017	1 721 431 \$	2 150 809 \$	80,0 %
2018	1 893 776	2 360 490	80,2 %
2019	1 941 635	2 426 722	80,0 %
2020	1 978 952	2 460 403	80,4 %
2021	2 234 982	2 679 588	83,4 %
Variation (\$), d'une année à l'autre	256 030 \$	219 185 \$	
Variation (%), d'une année à l'autre	12,9 %	8,9 %	



Le ratio des transferts provenant du gouvernement du Canada par rapport à son revenu total est demeuré relativement stable au cours des quatre dernières années. Les transferts du gouvernement du Canada représentent environ 83,4 % des revenus totaux du GN. En 2020-2021, les transferts provenant du gouvernement du Canada ont augmenté en raison d'un soutien financier plus important versé pour la pandémie. Le GN reste très dépendant des sources de financement du gouvernement fédéral et est vulnérable aux changements du niveau de financement. Le GN reconnaît ce degré élevé de dépendance et cherche activement des moyens d'augmenter ses revenus autonomes sans augmenter les taux d'imposition, et ainsi réduire sa dépendance vis-à-vis du gouvernement fédéral.

PARTIE II
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS

C'est au gouvernement, par l'intermédiaire du ministère des Finances, qu'incombe la responsabilité de la préparation des états financiers consolidés du gouvernement du Nunavut et des renseignements connexes contenus dans les comptes publics.

C'est aussi au gouvernement, par l'intermédiaire du ministère des Finances, qu'incombe la responsabilité de la préparation des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP), lesquelles constituent les principes comptables généralement reconnus pour les gouvernements, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada et pour assurer la conformité avec les autorités applicables. Dans les cas où les normes comptables canadiennes pour le secteur public autorisent le recours à d'autres méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle jugeait les plus appropriées. Au besoin, la direction a appliqué ses meilleures estimations et son meilleur jugement pour la préparation des présents états financiers consolidés.

Le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère des Finances, se doit de maintenir des systèmes de gestion financière, tandis que les ministères sont responsables de mettre en œuvre et de maintenir des mesures de contrôles internes. Ces systèmes sont au besoin améliorés et modifiés afin d'assurer l'exactitude de l'information fournie, de protéger et de gérer les biens du gouvernement et de veiller à ce que toutes les opérations s'effectuent conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut.

C'est à l'Assemblée législative, par l'intermédiaire du Comité permanent sur les opérations gouvernementales et les comptes publics, qu'il revient d'examiner les comptes publics déposés et de faire les recommandations qui s'imposent, pour améliorer la gestion financière, les pratiques en matière de rapports financiers et les systèmes de contrôle interne. La direction doit examiner ces recommandations et prendre les mesures appropriées.

L'auditeur externe du gouvernement, la vérificatrice générale du Canada, est responsable de l'audit annuel des états financiers consolidés et de l'examen des transactions portées à son attention afin de s'assurer qu'elles sont en tous points conformes aux pouvoirs conférés au gouvernement et aux organismes concernés par la consolidation. L'opinion de la vérificatrice générale est jointe aux présents états financiers consolidés.



Dan Carlson
Sous-ministre des Finances



Susan Nichols, CPA, CGA
Contrôleuse générale

20 octobre 2021

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée législative du Nunavut

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du gouvernement du Nunavut et de ses entités contrôlées (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2021, et l'état consolidé des résultats et des actifs nets, l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2021, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de la variation consolidée de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans les parties I et II des comptes publics du gouvernement du Nunavut de 2020-21, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou qu'il n'y a pas d'autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du gouvernement du Nunavut et de ses entités contrôlées dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la *Loi sur le Nunavut*, la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut et ses règlements, ainsi que les autorisations de fonctionnement expressément décrites à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

À notre avis, les opérations du gouvernement du Nunavut et de ses entités contrôlées dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du gouvernement du Nunavut et de ses entités contrôlées aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du gouvernement du Nunavut et de ses entités contrôlées à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

La vérificatrice générale du Canada,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Karen Hogan". The signature is fluid and cursive, with the first name "Karen" and the last name "Hogan" clearly distinguishable.

Karen Hogan, FCPA, FCA

Ottawa, Canada
Le 20 octobre 2021

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

État consolidé de la situation financière

au 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

	Note	2021	2020
Actifs financiers			
Espèces et quasi-espèces	3	1 092 902	711 607
Investissement de portefeuille et autres investissements	4	89 842	195 831
Débiteurs	5	266 943	248 443
Stocks pour revente	6(a)	146 407	240 541
Copropriétés destinées à la revente	7	4 047	4 726
Prêts	8	14 398	15 990
Total des actifs financiers		1 614 539	1 417 138
Passifs			
Dette bancaire	9	12 766	15 992
Créditeurs et charges à payer	10	456 768	457 023
Revenus reportés	11	208 960	159 130
Passif au titre des sites contaminés	12	10 080	8 981
Obligations liées au régime de retraite et autres avantages aux employés	13	105 526	94 586
Dette à long terme	14	196 236	199 914
Responsabilité de l'aéroport international d'Iqaluit	15	151 672	153 467
Obligations au titre de contrats de location-acquisition	16	55 157	64 243
Responsabilité du programme de gestion de l'énergie du Nunavut	17	14 802	15 004
Total des passifs		1 211 967	1 168 340
Actifs financiers nets		402 572	248 798
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles (annexe B)		2 613 680	2 586 215
Copropriétés destinées à la revente	7	7 908	7 308
Stocks pour utilisation	6(b)	37 986	36 236
Charges payées d'avance		7 666	6 250
Total des actifs non financiers		2 667 240	2 636 009
Actifs nets		3 069 812	2 884 807
Obligations contractuelles (note 19)			
Droits contractuels (note 20)			
Éventualités (note 21)			

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
État consolidé des résultats et des actifs nets
pour l'exercice terminé le 31 mars 2021
(en milliers de dollars)

	2021 Budget <small>(Note 23)</small>	2021 Réel	2020 Réel
Revenus (annexe A)			
Provenant du gouvernement du Canada	2 148 000	2 234 982	1 978 952
Revenus générés par le gouvernement du Nunavut	466 900	444 606	481 451
Total des revenus	2 614 900	2 679 588	2 460 403
Charges (note 18)			
Santé	577 200	625 212	569 594
Services communautaires et gouvernementaux	518 700	486 673	481 628
Éducation	331 400	310 105	290 479
Habitation	303 600	301 995	298 372
Finances	231 200	186 343	174 220
Services à la famille	165 400	151 290	169 470
Justice	138 800	145 246	141 563
Développement économique et transports	166 300	127 214	117 832
Exécutif et affaires intergouvernementales	24 900	55 855	20 340
Culture et patrimoine	34 900	30 975	31 889
Environnement	29 900	26 933	32 119
Assemblée législative	28 000	24 675	27 666
Ressources humaines	33 200	22 067	23 654
Total des charges	2 583 500	2 494 583	2 378 826
Excédent, pour l'exercice	31 400	185 005	81 577
Actifs nets, début de l'exercice	2 884 807	2 884 807	2 803 230
Actifs nets, fin de l'exercice	2 916 207	3 069 812	2 884 807

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

État consolidé de la variation des actifs financiers nets

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

	2021 Budget	2021 Réel	2020 Réel
Excédent, pour l'exercice	31 400	185 005	81 577
Immobilisations corporelles (annexe B)			
Ajouts	(182 300)	(164 900)	(207 548)
Aliénations	5 400	628	564
Moins-values	-	2 903	3 008
Amortissement	142 200	133 904	131 653
	(34 700)	(27 465)	(72 323)
Ajouts aux stocks pour utilisation		(60 265)	(59 546)
Consommation des stocks pour utilisation		58 515	58 984
Reclassification de copropriétés destinées à la revente		-	(705)
Achat de condominiums aux fins de revente	-	(600)	(848)
Aliénation de condominiums aux fins de revente	-	-	2 263
Utilisation nette (ajouts) des dépenses payées d'avance		(1 416)	14
	-	(3 766)	162
(Diminution) augmentation des actifs financiers nets	(3 300)	153 774	9 416
Actifs financiers nets, début de l'exercice	248 798	248 798	239 382
Actifs financiers nets, fin de l'exercice	245 498	402 572	248 798

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

État consolidé des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2021
(en milliers de dollars)

	2021	2020
Flux de trésorerie liés aux activités du gouvernement		
Sommes reçues de :		
Transferts du gouvernement du Canada	2 266 407	1 975 608
Imposition	133 600	146 160
Produit de l'assurance	-	16 649
Autres produits générés	292 140	307 345
Intérêts sur les prêts et investissements de portefeuilles	3 003	2 966
Espèces versées pour :		
Paiements d'intérêt sur dette à long terme	(15 448)	(17 038)
Paiements d'intérêt sur contrats de location-acquisition	(1 591)	(2 052)
Aux membres du personnel ou pour leur compte	(749 353)	(727 127)
Bénéficiaires	(300 841)	(274 526)
Fournisseurs	(1 170 583)	(1 213 690)
	457 334	214 295
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisation		
Achats d'immobilisations corporelles	(169 583)	(196 088)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	160	-
	(169 423)	(196 088)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Prêts aux municipalités, aux entreprises et aux particuliers	(908)	(2 253)
Remboursement de prêts aux municipalités, aux entreprises et aux particuliers	3 254	7 083
Investissements dans des condominiums aux fins de revente	(600)	(848)
Produits de la vente de condominiums destinés à la revente	750	2 499
Investissements de portefeuille et autres investissements	(84 206)	(96 014)
Produits de la vente d'investissements de portefeuille et d'autres investissements	190 130	105 258
	108 420	15 725
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produits de l'émission de dette à long terme	15 930	20 690
Paiements du principal sur dette à long terme	(21 069)	(20 541)
Paiements du principal sur contrats de location-acquisition	(6 671)	(12 361)
	(11 810)	(12 212)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	384 521	21 720
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice	695 615	673 895
Trésorerie et équivalents de trésorerie s, fin de l'exercice	1 080 136	695 615
Représenté par:		
Espèces et quasi-espèces	1 092 902	711 607
Dette bancaire	(12 766)	(15 992)
	1 080 136	695 615

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

1 AUTORISATION ET FONCTIONNEMENT

(a) Autorité

Le gouvernement du Nunavut (le gouvernement) exerce ses activités en vertu de la *Loi sur le Nunavut* du Canada. Le gouvernement est constitué d'une Assemblée législative élue qui autorise les décaissements, les avances, les prêts et les investissements, sauf ceux autorisés expressément par la loi.

Les présents états financiers consolidés sont préparés de manière à satisfaire aux exigences de présentation des rapports financiers prévues par la *Loi sur le Nunavut* du Canada et la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut. Les états financiers consolidés présentent l'information sommaire et servent au gouvernement à rendre des comptes à l'égard des ressources, des obligations et des affaires financières dont il est responsable.

(b) Périmètre comptable

L'entité comptable du gouvernement du Nunavut se compose des ministères, des organismes, des sociétés, des organisations et des fonds contrôlés par le gouvernement. Aux fins des rapports financiers, on entend par contrôle le pouvoir de régir les politiques financières et les politiques de fonctionnement d'une organisation dont on prévoit tirer des bénéfices, ou dont les risques de perte sont assumés par le gouvernement. Toutes les organisations qui répondent à la définition de ministère, de fonds renouvelable, de société territoriale ou d'organisme public, au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, font partie de l'entité comptable dans le cadre des présents états financiers consolidés (sauf la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs [CSTIT]).

La CSTIT, qui est responsable de l'administration des primes d'assurance des employeurs concernés et des programmes de prestations aux travailleurs à l'échelle du Nunavut, n'a pas été prise en compte dans les présents états financiers consolidés. Comme le gouvernement n'exerce aucun contrôle sur la CSTIT, qu'il n'a pas accès à ses actifs et qu'il n'a pas à veiller au respect de ses obligations, celle-ci est exclue de l'entité comptable du gouvernement.

Les organisations suivantes sont comprises dans l'entité comptable du gouvernement aux fins des présents états financiers consolidés. Sauf indication contraire, le 31 mars marque la fin de leur exercice.

Fonds de revenus consolidé, y compris ces ministères et organismes publics énoncés dans le budget principal des dépenses du gouvernement

Fonds renouvelables

Fonds renouvelable des boissons alcoolisées

Fonds renouvelable des produits pétroliers

Fonds renouvelable des stocks de l'état

Fonds renouvelable des prêts étudiants

Sociétés territoriales

Collège de l'Arctique du Nunavut (CAN) (30 juin)

Société de crédit commercial du Nunavut (SCCN)

Société de développement du Nunavut (y compris les filiales) (SDN)

Société d'habitation du Nunavut (y compris les filiales) (SHN)

Loterie du Nunavut

Société d'énergie Qulliq (SÉQ)

Autorités scolaires de district (30 juin)

Autorisation de fonctionnement

Loi sur la gestion des finances publiques
Loi sur les fonds renouvelables

Loi sur la Collège de l'Arctique du Nunavut
Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut

Loi sur la Société de développement du Nunavut

Loi sur la Société d'habitation du Nunavut
Entente de partenariat

Loi sur la Société d'énergie Qulliq
Loi sur l'éducation

Les entités comprises dans l'entité comptable, à l'exception de Loterie du Nunavut, sont entièrement consolidées selon une méthode proportionnelle. Les opérations et les soldes importants entre entités intégralement consolidées sont éliminés. Loterie du Nunavut est comptabilisée comme un partenariat commercial du gouvernement selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Aux fins de présentation des informations sectorielles (inscrites à l'annexe C), l'information sommaire est fournie selon les rapports de responsabilisation et de contrôle entre le gouvernement et les diverses organisations au sein de l'entité comptable, à l'aide des catégories ou des groupes d'organisations indiquées ci-dessus.

(c) Budget

Les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent d'un gouvernement qu'il présente dans ses états financiers consolidés une comparaison des résultats d'exploitation et des variations des actifs financiers nets (dette) avec ceux prévus initialement pour l'exercice concerné.

Les chiffres du budget consolidé correspondent aux crédits approuvés par l'Assemblée législative et aux enveloppes approuvées pour les entités consolidées; ils ont été ajustés de façon à exclure les revenus et les charges réciproques prévus au budget. Ces chiffres constituent le plan financier consolidé initial du gouvernement pour l'exercice; en sont exclus les crédits supplémentaires.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Méthode de comptabilité

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada.

(b) Estimations et incertitude relative à la mesure

Pour préparer les états financier conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction du gouvernement doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers consolidés. Compte tenu de leur nature, ces estimations et ces hypothèses sont sujettes à l'incertitude relative à la mesure. Les modifications apportées à ces estimations et hypothèse au cours d'exercices futurs pourraient avoir des incidences importantes sur les états financiers consolidés. Toutefois, au moment de la préparation des présents états financiers, la direction du gouvernement considère que ces estimations et hypothèses sont raisonnables.

Les estimations de la direction se rapportent principalement au passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux des membres du personnel, au passif au titre des sites contaminés, aux éventualités, à la durée de vie utile des immobilisations corporelles, à l'évaluation de portefeuilles et des autres placements, à l'évaluation des stocks détenus aux fins de revente et d'utilisation et aux provisions pour moins-value sur les prêts et autres créances.

(c) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces comprennent les soldes des comptes bancaires nets des chèques en circulation et les placements à court terme très liquides, qui sont facilement convertibles en espèces et dont l'échéance est habituellement de 3 mois ou moins suivant la date d'acquisition. Les quasi-espèces sont comptabilisées au coût.

(d) Investissements de portefeuille

Les investissements de portefeuille et les autres investissements sont des investissements à long terme dans des organisations qui ne font pas partie de l'entité comptable du gouvernement et qui sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Dans le cas d'une perte de valeur d'un investissement de portefeuille autre qu'un déclin temporaire, l'investissement est déprécié pour constater la perte, qui est incluse à titre d'un élément des revenus d'investissement qui fait partie des autres revenus générés par le gouvernement du Nunavut. Les revenus en intérêts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice, les revenus de dividendes sont constatés au moment de leur déclaration, et les gains ou pertes en capital sont constatés à la date de leur réalisation.

(e) Stocks

Les stocks pour revente comprennent le combustible en vrac, les produits alcoolisés, les produits finis, les matériaux d'emballage et les fournitures. Les stocks détenus aux fins de revente sont évalués d'après le cout pondéré moyen ou d'après la valeur de réalisation nette si celle-ci est moins élevée. Les moins-values, lorsqu'elles sont comptabilisées, entraînent une diminution de la valeur de réalisation nette et sont comptabilisées en charges dans l'état consolidé des résultats d'exploitation et de l'actif net.

Les stocks pour utilisation comprennent le combustible, les fournitures et les lubrifiants, les fournitures médicales, les matières premières et les travaux en cours. Les stocks de combustible sont évalués au moindre du coût et du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon une moyenne pondérée. Les fournitures et les lubrifiants, les fournitures médicales, ainsi que les matières premières et les travaux en cours sont évalués au moindre du coût et du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Toute déficience, une fois constatée, donne lieu à une dépréciation du cout de remplacement et est inscrite comme dépense dans l'état consolidé des résultats et de l'actif net.

(f) Copropriétés destinées à la revente

Les copropriétés destinées à la revente sont comptabilisées en tant qu'actif financier lorsque tous les critères suivants sont satisfaits : i) le gouvernement s'est engagé à les vendre avant la date des états financiers; ii) l'actif est publiquement considéré comme à vendre; iii) Il y a un marché actif pour de telles copropriétés; iv) un plan de vente est établi; et v) le gouvernement s'attend raisonnablement à les vendre à un acheteur externe dans l'année qui suit la date des états financiers.

Les copropriétés destinées à la revente qui sont préparées en vue d'une vente sont comptabilisées en tant qu'actif non financier. Elles sont évaluées au coût après déduction de la provision pour moins-value, pour établir la valeur nette de réalisation non amortie. Le coût comprend les coûts de rénovation des copropriétés en vue de leur vente.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(g) Prêts

Les prêts à recevoir sont évalués au moindre du coût ou de la valeur recouvrable nette. Selon les circonstances connues à la date de préparation des états financiers consolidés, y compris les événements passés et les conditions existantes, des provisions pour moins-value sont comptabilisées si la collection des prêts est considérée comme douteuse ou si la valeur des prêts à recevoir a subi une dépréciation. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice dans le cas où la collection du principal et des intérêts est raisonnablement assurée. Un solde de prêt, irrécouvrable ou ayant subi une dépréciation, peut être radié seulement sur réception des approbations statutaires requises.

(h) Immobilisations corporelles et actifs loués

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers dont la durée de vie utile excède un exercice financier et dont l'utilisation est prévue sur une base continue aux fins de la prestation des services gouvernementaux. Elles peuvent comprendre des éléments aussi divers que des immeubles, des véhicules, de l'équipement, des aéronefs, de l'équipement informatique et des systèmes logiciels.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou, s'il est impossible de connaître le coût réel, au coût de remplacement actuel approximatif. Les coûts comprennent les services d'entrepreneurs, le matériel et les fournitures, le coût de main-d'œuvre directe, les coûts indirects attribuables et les charges d'intérêt directement attribuables. La capitalisation des intérêts prend fin lorsque les immobilisations corporelles sont prêtes à entrer en fonction, qu'il s'agisse de la production de biens ou de la prestation de services. Les immobilisations corporelles reçues sous forme de dons ou d'apports sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de réception, ou à leur valeur nominale s'il est impossible de connaître leur juste valeur.

Les immeubles loués qui répondent à la définition d'immobilisation corporelle, mais qui sont sous bail par le gouvernement, sont capitalisés et comptabilisés à ce titre si, pour l'essentiel, leurs conditions ont pour effet de transférer pratiquement tous les avantages et les risques liés à la propriété au gouvernement. Le droit de propriété n'a pas nécessairement été transféré. Le passif locatif et l'actif correspondant sont comptabilisés selon la valeur actualisée des paiements exigés tout au long de la période de location. La valeur actualisée est calculée en utilisant le moindre entre le taux implicite du contrat de location ou le taux d'intérêt créditeur du gouvernement à la date où l'obligation est engagée.

Les immobilisations corporelles sont amorties au cours de leur vie utile, à compter de leur mise en service, conformément à la méthode de l'amortissement linéaire. Pour les actifs loués, le taux d'amortissement est établi au moindre des termes du bail ou de la vie utile des actifs loués. Les taux d'amortissement suivants sont utilisés :

Catégorie d'actif	Période d'amortissement
Immeubles	20-35 ans
Immeubles loués	20-30 ans
Parcs de stockage	20-30 ans
Installations d'entreposage	30 ans
Équipement	5-30 ans
Entrepôt et équipement (SEQ)	1-45 ans
Centrales électriques	20-40 ans
Réseaux de transport et de distribution	15-45 ans
Infrastructure	30 ans
Terres	Non amorties

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du gouvernement de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur.

Au cours de l'exercice où une immobilisation corporelle est acquise ou mise en service, l'amortissement couvre l'exercice entier. Les immobilisations corporelles en cours de construction ou de développement sont comptabilisées à titre de travaux en cours sans amortissement jusqu'à l'exercice au cours duquel l'immobilisation est mise en service.

Les immobilisations corporelles acquises par droit, telles que les terres de la Couronne, les ressources en eau et les ressources minières, ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés. Le coût des œuvres d'art et des collections de musée, composées principalement de peintures, de sculptures, de dessins, d'estampes et de photographies, est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel les œuvres sont acquises.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(i) Obligations au titre des régimes de retraite et autres avantages aux employés

Régimes de retraite

Essentiellement, tous les employés du gouvernement du Nunavut sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le régime), un régime de retraite à prestations déterminées instauré par la loi et financé par le gouvernement du Canada. Les employés et le gouvernement du Nunavut sont tenus de verser des cotisations pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Aux termes de la loi en vigueur, le gouvernement du Nunavut n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires relativement à des services antérieurs ou à un déficit du régime. Par conséquent, les cotisations du gouvernement du Nunavut sont comptabilisées dans les charges au cours de l'exercice correspondant à la période de service des employés et représentent la totalité de son obligation en matière de prestations de retraite.

En outre, le gouvernement verse deux types de prestations de retraite distincts aux députés de l'Assemblée législative. Les coûts qui leur sont associés ainsi que la valeur de l'obligation de l'État relativement à ces prestations sont déterminés par évaluation actuarielle. Dans le cas où l'expérience réelle diverge des estimations, ou lorsque les hypothèses actuarielles changent, les gains et les pertes actuariels sont pris en compte. Ces pertes et ces gains ne sont pas constatés immédiatement, mais sont plutôt amortis sur la durée estimative moyenne des années de service restantes des cotisants. La comptabilisation des gains et des pertes actuariels débute lors de l'exercice suivant la date d'entrée en vigueur des évaluations actuarielles correspondantes. De plus, lors d'une modification, liquidation ou compression d'un régime, tout solde de gain ou perte actuariel non constaté antérieurement est immédiatement inscrit à l'état consolidé des résultats et de l'actif net.

Autres avantages aux employés

Selon leurs conditions d'emploi, les employés du gouvernement peuvent constituer des prestations de départ et de relogement en fonction de leurs années de service. Ces avantages sont versés à la démission, au licenciement ou congédiement, à la retraite ou au décès de l'employé. De plus, tout employé, au moment de sa retraite, peut s'inscrire aux régimes de soins dentaires et de santé; le coût de ces programmes d'avantages aux employés est partagé avec le gouvernement. Les obligations et les dépenses estimées de ces régimes sont cumulées à mesure que les employés rendent service. L'évaluation actuarielle de l'obligation du gouvernement et des coûts associés à ces régimes ont été calculés en utilisant des modèles et des hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la direction. Les prestations de départ sont comptabilisées à la date où l'employé est considéré mis à pied.

Les employés du gouvernement ont droit à des congés de maladie en vertu de leurs conditions d'emploi. Les autres avantages aux employés comprennent une provision pour les employés qui peuvent accumuler des congés de maladie. Cependant, ces congés ne s'acquiescent pas et peuvent seulement être utilisés en cas de maladie. Le montant relatif aux congés de maladie qui devraient être utilisés au cours des prochaines années est déterminé par évaluation actuarielle et a été comptabilisé dans les présents états financiers consolidés.

(j) Revenus

Sauf indication contraire, les revenus sont constatés et comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice au cours de l'exercice où les opérations ou les événements produisent les revenus. Les conventions comptables particulières sont les suivantes:

Transferts du gouvernement du Canada

Les transferts du gouvernement du Canada sont constatés à titre de revenus si le financement est autorisé et les critères d'admissibilité sont respectés, sauf si les conditions de financement donnent lieu à une obligation répondant à la définition d'un passif, dans ce cas, les transferts sont comptabilisés comme revenu reporté.

Recettes fiscales

Les revenus fiscaux sont constatés dans l'exercice où l'activité imposable se produit et lorsqu'ils sont autorisés par la législation ou la capacité d'imposer et de percevoir l'impôt a été accordée par une convention législative. L'impôt sur le revenu est calculé net des déductions et des crédits d'impôt autorisés par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Si une charge procure un avantage financier autre qu'un allègement fiscal, elle est classée comme un transfert effectué par l'intermédiaire du régime fiscal. Si une charge procure un allègement fiscal à un contribuable et concerne le revenu, elle est considérée comme un avantage fiscal et soustraite des revenus fiscaux. Les mesures d'allègement fiscal offertes aux contribuables comprennent la prestation pour enfants du Nunavut, le crédit d'impôt pour le coût de la vie et le crédit d'impôt pour la formation du personnel des entreprises. Les impôts, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, sont administrés par le gouvernement du Canada au nom du gouvernement du Nunavut dans le cadre d'un accord de recouvrement des impôts et sont versés au gouvernement. Les remises se fondent sur les estimations du gouvernement du Canada pour l'année d'imposition, ces estimations étant ajustées périodiquement jusqu'à ce que les cotisations d'impôt sur le revenu soient terminées pour l'exercice en question. Ces ajustements aux revenus d'impôt sont comptabilisés au cours de l'exercice connu.

Les taxes sur le combustible, le tabac et les salaires sont prélevées en vertu de l'autorité conférée par la *Loi sur la taxe sur les produits pétroliers*, la *Loi de la taxe sur le tabac* et la *Loi de l'impôt sur le salaire*, respectivement. Les revenus sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice et se fondent sur les états reçus des percepteurs ou des employeurs. Les ajustements provenant de réévaluations sont comptabilisés à titre de revenus au cours de l'exercice où ils sont déterminés. Les commissions de la taxe sur le tabac prélevées des recettes provenant de la taxe sur le tabac procurent un avantage financier autre qu'un allègement des impôts et sont comptabilisées en tant que charge.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les impôts fonciers sont évalués sur la base d'une année civile et sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice au cours de l'exercice.

D'autres impôts sont comptabilisés selon les renseignements fournis par les parties qui prélèvent l'impôt au nom du gouvernement.

Récupérations de charges sur exercices antérieurs

Les récupérations de charges sur exercices antérieurs par l'entremise du Trésor, y compris la contrepassation de charges sur exercices antérieurs au titre des excédents, sont reportées à titre de revenus aux états financiers consolidés. Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ces récupérations ne peuvent pas servir à augmenter le montant affecté aux charges de l'exercice courant par l'entremise du Trésor.

(k) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice au moment où les biens sont reçus ou les services sont rendus.

Les subventions et les contributions sont comptabilisées à titre de charges, pourvu que le transfert soit autorisé et que tous les critères d'admissibilité soient respectés par le bénéficiaire. Les subventions et les contributions comprennent les paiements de transfert faits aux contribuables, aux municipalités et aux autres organisations ayant un accord de financement avec le gouvernement. Les paiements versés aux contribuables incluent les prestations pour enfants, le soutien du revenu ou le supplément de revenu. Ces versements sont établis en fonction de l'âge, de la situation familiale, du revenu et des critères d'emploi. Le gouvernement offre d'autres subventions et contributions pour la recherche, pour le soutien à la formation en vue de créer des emplois et pour la promotion d'activités éducatives, culturelles et de santé. Les immobilisations corporelles construites par le gouvernement pour les localités sont classées dans les subventions et contributions aux localités.

(l) Éventualités

Les éventualités du gouvernement sont des éléments de passif possible qui peuvent devenir des passifs réels si certains événements se produisent ou non. Si l'événement risque fort de se produire ou n'a pas été comptabilisé, et qu'il est quantifiable, une estimation du passif est comptabilisée au titre des créditeurs et charges à payer. Si la probabilité ne peut être déterminée ou si le montant ne peut être raisonnablement estimé, l'éventualité est divulguée dans les notes afférentes aux états financiers consolidés et aucun passif n'est comptabilisé. Les passifs éventuels résultent des passifs environnementaux éventuels ou des litiges en cours et d'autres événements semblables.

(m) Passif au titre des sites contaminés

Les sites contaminés résultent de la présence dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'une substance chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant qui dépasse une norme environnementale.

Un passif au titre des sites contaminés est reconnu lorsque tous les critères suivants sont respectés :

- une norme environnementale existe;
- le niveau de contamination dépasse la norme environnementale existante;
- le gouvernement est directement responsable de la contamination ou en accepte la responsabilité;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés reflète la meilleure estimation de la direction du gouvernement des coûts des activités d'assainissement nécessaires pour que les sites respectent la norme minimale applicable étant donné leur mode d'utilisation avant la contamination.

Le passif est constaté net de tout recouvrement prévu, et comprend tous les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement, y compris l'exploitation des lieux après leur assainissement, l'entretien et la surveillance des sites.

Le passif est rajusté chaque année pour tenir compte du temps écoulé, des nouvelles obligations, des changements apportés aux estimations de la direction et des coûts réels engagés.

Si la probabilité d'un événement futur démontrant la responsabilité du gouvernement ne peut être établie, un passif éventuel est déclaré dans les notes des états financiers consolidés.

(n) Services fournis gratuitement

Le gouvernement du Nunavut reçoit des services d'audit gratuitement du Bureau du vérificateur général du Canada. Les coûts engagés par le Bureau pour ces services n'ont pas été comptabilisés dans les présents états financiers consolidés, dans la mesure où ils ne sont pas significatifs.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(o) Modifications futures des normes comptables

Un certain nombre de normes nouvelles et modifiées émises par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public ne sont pas encore entrées en vigueur et n'ont donc pas été appliquées lors de la préparation des présents états financiers consolidés. Le gouvernement prévoit adopter ces normes à la date de leur entrée en vigueur et évalue actuellement les répercussions qu'elles auront sur ses états financiers consolidés. Les normes suivantes pour les gouvernements entreront en vigueur comme suit :

SP 2601 – Conversion des devises (entre en vigueur le 1er avril 2022), norme venant remplacer le chapitre SP 2600 avec des directives révisées sur la constatation, la présentation et la divulgation des opérations et des soldes qui sont libellés en devises.

SP 3450 – Instruments financiers (entre en vigueur le 1er avril 2022), nouvelle norme qui établit des directives sur la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la divulgation d'instruments financiers, y compris les instruments dérivés.

SP 1201 – Présentation des états financiers (en vigueur le 1^{er} avril 2022), norme remplaçant le chapitre SP 1200 et comportant les normes et les principes généraux en matière de présentation et de divulgation des états financiers du gouvernement.

SP 3041 – Placements de portefeuille (en vigueur au cours de la période d'adoption des chapitres SP 3450, SP 2601 et SP 1201), norme remplaçant le chapitre SP 3040 avec des directives révisées de comptabilisation, de présentation et de divulgation des placements de portefeuille.

SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (en vigueur le 1^{er} avril 2022), norme remplaçant le chapitre SP 3270 avec des directives révisées de comptabilisation, de présentation et de divulgation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

SP 3400 – Revenus (en vigueur le 1er avril 2023), un nouveau chapitre qui établit des normes sur la comptabilisation et la déclaration des revenus et qui fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations avec obligations de prestation et ceux provenant d'opérations sans obligation de prestation.

3 ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	2021	2020
Encaisse	1 087 777	706 964
Encaisse désignée	5 125	4 643
	1 092 902	711 607

L'encaisse désignée représente les fonds réservés pour des investissements supplémentaires ou du financement pour les filiales et les investissements en capital-risque.

Le rendement des espèces et des quasi-espèces pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2021 a varié entre 0,8 % et 2,45 % (en 2020, fluctuation entre 0,8 % et 5,0 %).

4 INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE ET AUTRES INVESTISSEMENTS

	2021	2021	2021	2020
	Taux de rendement effectif	Échéance	Valeur comptable	Valeur comptable
Investissements de portefeuille				
Gouvernements provinciaux				8 094
Diverses acceptations bancaires	0,9% - 2,45%	50 jours - 5 ans		
			65 011	165 335
			65 011	173 429
Autres investissements				
Investissements désignés du FASR			23 636	21 032
Investissements en capital-risque			1 195	1 370
			89 842	195 831

La valeur marchande des investissements de portefeuille au 31 mars 2021 était de 65 273 \$ (2020 - 173 505 \$).

Les investissements désignés du Fonds d'allocations supplémentaires de retraite (FASR) de l'Assemblée législative représentent les fonds du Trésor réservés pour s'acquitter des obligations au titre des prestations constituées du FASR. Les investissements sont gérés par une tierce partie. L'énoncé de la politique de placement détermine les catégories de titres, les catégories d'émetteurs, les limites et les conditions admissibles. La valeur marchande des investissements du FASR au 31 mars 2020 était de 27 017 \$ (2020 - 20 548 \$), et ils affichaient un rendement positif de 27,52 % (2020 - rendement négatif de 6,00 %).

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 mars 2021
(en milliers de dollars)

5 DÉBITEURS	2021	2020
Montant à recevoir du gouvernement du Canada	180 039	157 919
Autres montants à recevoir :		
- des sociétés territoriales	67 036	68 918
- des ministères	56 697	44 891
- de la Division des produits pétroliers	43 947	54 302
	167 680	168 111
Moins : Provision pour créances douteuses		
- des sociétés territoriales	(47 534)	(45 168)
- des ministères	(18 412)	(17 733)
- Division des produits pétroliers	(14 830)	(14 686)
	86 904	90 524
	266 943	248 443

6 STOCKS	2021	2020
(a) Pour revente		
Combustibles en vrac	140 550	235 762
Produits alcoolisés	3 564	2 510
Produits finis	2 114	2 119
Fournitures d'emballage	179	150
	146 407	240 541
(b) Pour utilisation		
Fournitures et lubrifiants	27 214	25 116
Combustible	5 497	6 477
Fournitures médicales	4 118	3 680
Matières premières et travaux en cours	1 157	963
	37 986	36 236

7 COPROPRIÉTÉS DESTINÉES À LA REVENTE

En 2016-2017, la Société d'habitation du Nunavut a acquis 62 logements résidentiels à Iqaluit avec l'intention de les revendre aux employés du gouvernement du Nunavut dans le cadre du programme d'accès la copropriété pour le personnel. En 2017-18, 2 logements ont été ajoutés au portefeuille des logements pour le personnel, et des travaux ont été entrepris pour préparer les 60 autres à la vente comme copropriétés. La Société d'habitation du Nunavut a annoncé son intention de vendre les copropriétés aux employés du gouvernement du Nunavut, a tenu une séance d'information et a sollicité des demandes auprès d'acheteurs éventuels. Les ventes prévues ont été retardées en raison d'obstacles à l'établissement d'une société de copropriétés. Avant la fin de l'année, 13 logements ont été vendus et 16 d'entre eux ont été occupés par les acheteurs potentiels en attendant la fin du processus de vente. Les ventes en suspens devraient être conclues au cours de 2021-2022 et la valeur connexe est classée comme actif financier. La vente des 31 autres logements peut ne pas être terminée avant la fin de l'exercice 2022-2023 et leur valeur est comptabilisée en tant qu'actif non financier.

8 PRÊTS	2021	2020
Prêts aux entreprises consentis par la Société de crédit commercial du Nunavut ayant une échéance maximale de 25 ans, portant intérêt au taux de 5,25 % à 6,96 % (2020 - 5,32 % et 6,96 %), nets de provisions pour moins-value de 2 431 \$ (2020 - 3 177 \$). Les sûretés détenues en garantie et les autres améliorations des termes de crédit pour les prêts comprennent : (i) les diverses garanties sur les actifs, et (ii) les garanties personnelles et d'entreprises.	10 451	11 899
Prêts du Fonds des prêts étudiants, portant intérêt à des taux variant de 0,0 % et 12,5 % (2020 - 0,0 % et 12,5 %), nets de créances douteuses et de provisions pour moins-value de 5 683 \$ (2020 - 5 513 \$).	1 893	1 838
Prêts hypothécaires consentis aux particuliers par la Société d'habitation du Nunavut ayant une échéance maximale de 25 ans, portant intérêt au taux de 2,0 % à 11,25 % (2020 - 2,0 % à 11,25 %), nets de provisions pour moins-value de 2 954 \$ (2020 - 3 128 \$) et de subventions aux titulaires de prêt hypothécaire de 4 129 \$ (2020 - 4 255 \$).	1 883	2 027
Autre, nette de provisions pour moins-value de 64 \$ (2020 - 64 \$).	171	226
	14 398	15 990

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2021

(en milliers de dollars)

9 DETTE BANCAIRE	2021	2020
Acceptation bancaire	10 000	10 000
Découvert (liquidités)	2 706	5 926
Marge de crédit - Uqurmiut Arts and Craft Ltd	60	66
	12 766	15 992

L'acceptation bancaire entraîne une commission de 50 points de base par année et le taux d'intérêt est à peu près équivalent au taux directeur moins 2,05, selon les conditions du marché, avec des termes d'au moins 7 jours et d'au plus 365 jours. Ils sont émis et réémis en montants minimum cumulés de 1 000 \$ canadien et leurs multiples.

Le solde de découvert comprend 2 685 \$ (5 874 \$ en 2020) la facilité de crédit de la Société d'énergie Qulliq dont la limite est établie à 30 000 \$ (30 000 \$ en 2020). Les intérêts de la facilité de crédit sont calculés au taux directeur moins 0,5 % (1,95 % en 2021; 1,95 % en 2020). La facilité de crédit autorise le recours à l'acceptation bancaire pour emprunter.

Uqurmiut Arts and Craft Ltd., une filiale de la Société de développement du Nunavut, dispose d'une marge de crédit renouvelable, auprès de l'agence RBC à Pangnirtung, de 100 \$ ne portant aucun intérêt, et garantie par la société mère pour le financement de ses activités quotidiennes.

10 CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER	2021	2020
Montant dû au gouvernement du Canada	35 766	31 483
Comptes fournisseurs et autres créditeurs		
- des ministères	150 820	125 618
- des sociétés territoriales	48 947	52 485
- de la Division des produits pétroliers	2 779	2 063
	202 546	180 166
Autres charges à payer, déductions salariales et retenues des entrepreneurs		
- des ministères	147 601	132 610
- de la Division des produits pétroliers	18 810	68 670
	166 411	201 280
Congés payés et heures compensatoires		
- des ministères	44 025	36 811
- des sociétés territoriales	7 890	7 153
- de la Division des produits pétroliers	130	130
	52 045	44 094
	456 768	457 023

11 REVENUS REPORTÉS

	Solde au 1^{er} avril 2020	Fonds reçus au cours de l'exercice	Intérêts accumulés	Fonds transférés aux revenus	Solde au 31 mars 2021
Entente sur la taxe sur l'essence	67 716	16 500	605	(13 535)	71 286
Accord sur les revendications territoriales du Nunavut	35 771	10 752	-	(8 162)	38 361
Renforcement de la gestion financière	783	38 664	-	(8 334)	31 113
Autres revenus reportés	11 418	28 545	-	(13 895)	26 068
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)	31 023	32 732	-	(40 852)	22 903
Entente sur le mieux-être au Nunavut	9 023	30 945	-	(22 535)	17 433
Financement de base pour les provinces et les territoires (Fonds Chantiers Canada)	3 396	-	19	(1 619)	1 796
	159 130	158 138	624	(108 932)	208 960

Le solde des revenus reportés au 31 mars comprend principalement des fonds reçus du gouvernement du Canada pour des projets d'infrastructure et des programmes spécifiques admissibles, et ce, dans le cadre d'une contribution ou d'autres ententes formelles. En 2021-2022 et au-delà, au fur et à mesure que le gouvernement remplit ses obligations vis-à-vis les objectifs de l'entente ou d'autres stipulations liés à l'utilisation de ces fonds, les revenus associés seront comptabilisés dans ses états financiers consolidés.

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 mars 2021
(en milliers de dollars)

12 PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

	2021	2020
Passif au titre de la remise en état des sites contaminés (non actualisé)	10 080	8 981
	10 080	8 981

Les activités du gouvernement sont assujetties à différentes lois et divers règlements fédéraux et territoriaux, notamment la *Loi sur la protection de l'environnement* et les directives environnementales relatives à l'assainissement des lieux contaminés (2010), lesquelles visent à assurer la protection de l'environnement et à réduire au minimum les répercussions négatives sur celui-ci. Le gouvernement mène ses activités de façon à protéger la santé publique et l'environnement et juge ses activités conformes à toutes les lois et tous les règlements applicables.

Le gouvernement reconnaît qu'il y a des coûts relatifs à l'assainissement des sites contaminés dont il est responsable. Au 31 mars 2021, 6 sites (6 en 2020), soit 2 parcs de stockage (2 en 2020), 4 décharges (4 en 2020) avaient été désignés comme nécessitant des travaux d'assainissement. En plus des sites indiqués ci-dessus, la Société d'habitation du Nunavut a aussi comptabilisé les coûts liés à l'assainissement de 1 sites (1 en 2020) contaminés par suite de déversements de pétrole. La Société d'énergie Qulliq a comptabilisé les coûts liés à l'assainissement de 2 sites (4 en 2020) contaminés par suite de déversements de pétrole à ses centrales. En ce qui concerne les sites pour lesquels le gouvernement du Nunavut a l'intention de renoncer à des avantages économiques futurs en raison d'une obligation légale ou prévoit procéder à la décontamination (p. ex., en raison des risques pour la santé humaine), pour lesquels il est responsable de l'assainissement ou en a accepté la responsabilité et pour lesquels il est possible d'établir une estimation raisonnable des coûts associés à ces opérations, un passif a été comptabilisé dans les présents états financiers consolidés. Si des coûts liés à l'assainissement ont été estimés et qu'un passif a été comptabilisé, l'estimation du passif a été fondée sur des analyses de tiers ou sur une extrapolation des coûts précédemment engagés pour décontaminer, surveiller ou gérer des sites d'une superficie et d'un degré de contamination similaires.

Le gouvernement a identifié 73 (2020 - 73) autres sites situés sur les terres domaniales pour lesquels des passifs au titre des sites contaminés pourraient exister aux fins d'évaluation, d'assainissement et de surveillance. Les activités associées à ces sites sont classées comme suit :

	2021	2020
Parcs de stockage	25	25
Centrales électriques	29	29
Sites municipaux et de déchets	11	11
Garages et autres installations de travaux publics	5	5
Aéroports	2	2
Carrières	1	1
	73	73

Le gouvernement est devenu propriétaire des sites de des activités associés aux aéroports, des parcs de stockage et des centrales électriques lors de la création du territoire le 1er avril 1999. La contamination de certains de ces sites s'est produite alors que d'autres parties étaient responsables de leur utilisation ou de leur gestion. Le gouvernement a évalué à 9 700 \$ et 39 000 \$ (2020 - 9 700 \$ et 40 000 \$), respectivement le coût des travaux d'assainissement de 14 parcs de stockage et de 29 centrales électriques (2020 - 14 et 29). En outre, il estime que la décontamination des autres sites pourrait coûter entre 65 000 \$ et 136 000 \$ (2020 - 65 000 \$ à 136 000 \$), selon l'approche choisie. Aucun passif au titre de l'assainissement de ces 73 sites (2020 - 73) n'est constaté dans les présents états financiers consolidés étant donné que le gouvernement ne prévoit pas l'abandon des avantages économiques futurs (c'est-à-dire aucune obligation légale de procéder à l'assainissement). À l'avenir, un passif au titre de l'assainissement de ces sites ou d'autres sites sera constaté si les avantages économiques futurs seront abandonnés (c'est-à-dire s'il y a des risques pour la santé publique ou qu'il y a une obligation légale).

La plupart des parcs de stockage et des centrales électriques font l'objet d'une surveillance régulière afin de s'assurer du confinement des contaminants détectés. Aucun programme de surveillance continue n'a cependant été mis sur pied dans les autres sites et installations du gouvernement du Nunavut, bien que celui-ci compte entreprendre l'élaboration d'un tel programme.

En outre, le gouvernement a relevé 144 (2020 - 144) sites où se trouvent des garages, des installations de travaux publics, des carrières, des installations de traitement et d'évacuation des eaux d'égout, des déchets et de déchets solides, et qui sont situés dans les limites d'une municipalité et régis par la réglementation municipale. Il incombera aux municipalités concernées de surveiller et de décontaminer, le cas échéant, ces sites.

13 OBLIGATIONS LIÉES AUX RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AUX EMPLOYÉS

Des régimes de retraite distincts ont été mis sur pied pour les employés du gouvernement et les députés de l'Assemblée législative. Le gouvernement offre également aux employés, en plus des prestations de retraite, des indemnités de cessation d'emploi et de déménagement et des congés de maladie ainsi que des avantages de santé postérieurs à l'emploi. Les ententes relatives à ces indemnités ne sont pas préalablement capitalisées et aucun actif n'est mis en réserve pour assurer leur financement, ce qui entraîne des passifs en souffrance au titre des indemnités constituées, estimées au moyen de calculs actuariels. Ces calculs reposent sur des renseignements et des hypothèses approuvés par la direction. Au 31 mars, les passifs au titre des régimes de retraite et d'autres avantages des employés se répartissaient comme suit :

	2021	2020
Régimes de retraite		
Régimes de retraite des députés de l'Assemblée législative	20 335	18 350
Total des régimes de retraite	20 335	18 350
Autres avantages aux employés		
Régime de santé postérieur à l'emploi	38 419	31 801
Départ et relogement	33 403	31 695
Congés de maladie	13 369	12 740
Total des autres avantages aux employés	85 191	76 236
Total des obligations liées aux régimes de retraite et autres avantages aux employés	105 526	94 586

Régime de retraite de la fonction publique

Essentiellement, tous les employés du gouvernement du Nunavut sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le régime), un régime de retraite à prestations déterminées instauré par une loi et financé par le gouvernement du Canada. Le gouvernement du Canada a l'obligation légale de verser les prestations relatives au régime. Les prestations s'accumulent habituellement sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par le salaire moyen des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec les prestations du Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation. Les employés et le gouvernement du Nunavut sont tenus de verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations obligatoires de l'employeur en se fondant sur un multiple des cotisations obligatoires des employés. Le taux de cotisation en vigueur au 31 mars 2021 était de 1,01 (2020 - 1,01) pour les participants inscrits avant le 1er janvier 2013 et de 1,0 (2020 - 1,0) pour les participants inscrits au 1er janvier 2013. Les cotisations totales de l'employeur s'élevaient à 39 331 \$ (2020 - 38 730 \$) et sont comptabilisées à titre de charges pour l'exercice courant. Les cotisations totales des employés s'élevaient à 39 123 \$ (2020 - 38 493 \$).

Régimes de retraite des députés de l'Assemblée législative

Le gouvernement du Nunavut finance deux régimes de retraite à prestations déterminées pour les députés de l'Assemblée législative. Les deux régimes sont administrés par le Bureau de régie et des services de l'Assemblée législative. Les régimes versent des prestations calculées selon les années de service et les gains moyens de fin de carrière. Ils fournissent une protection contre l'inflation fondée sur les hausses de l'indice des prix à la consommation.

Le premier régime est le Fonds d'allocations de retraite de l'Assemblée législative (FARAL), un régime de retraite enregistré et cotisable à prestations déterminées créé en vertu de la *Loi sur les allocations de retraite des députés de l'Assemblée législative*. Le Bureau de l'Assemblée législative possède un fonds de retraite distinct en fiducie pour administrer les cotisations et les allocations du Fonds d'allocations de retraite de l'Assemblée législative. Le fonds est entré en vigueur le 1er avril 1999.

Le deuxième régime est le Fonds d'allocations supplémentaires de retraite (FASR), un régime de retraite facultatif non enregistré et non cotisable créé en vertu de la *Loi sur les allocations supplémentaires de retraite* pour les députés qui choisissent d'y participer. Les versements et les charges associés au FASR sont payés par le Trésor. Ce régime est entré en vigueur au cours de l'exercice 2001-2002 et verse des prestations rétroactives au 1er avril 1999.

Les prestations de retraite sont payables aux députés selon un pourcentage de la moyenne des meilleurs salaires au cours de quatre années consécutives à titre de député, de ministre, de président de l'Assemblée ou de président (le cas échéant), multiplié par les années de service créditées à titre de député et pour chacun des trois autres postes (le cas échéant). Les députés doivent occuper le poste pendant au moins un an, et les prestations de retraite pour chaque poste sont calculées séparément. Le pourcentage utilisé pour calculer les prestations de retraite est de 2 % pour le FARAL et de 3 % pour le FASR.

L'âge normal de la retraite pour ces deux régimes correspond à la première des éventualités suivantes : a) 60 ans, b) 30 années de service ou c) la somme de l'âge et des années de service est égale à 80 années. Un député peut prendre sa retraite en tout temps à partir du moment où il cesse d'être député. La retraite anticipée entraîne une réduction des prestations de 0,25 % pour chaque mois avant l'âge normal de la retraite. Pour un député, l'âge de la retraite ajournée ne peut dépasser 69 ans.

13 OBLIGATIONS LIÉES AUX RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AUX EMPLOYÉS (suite)

Il n'y a eu aucune modification, aucune liquidation et aucune compression ou dérogation temporaire de ces régimes en 2021 (aucun changement en 2020).

Les évaluations actuarielles de ces régimes étaient terminées en date du 1^{er} avril 2018. Les évaluations ont été effectuées à l'aide de la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les évaluations ont été fondées sur plusieurs hypothèses approuvées par le Bureau de régie et des services de l'Assemblée législative. Ces hypothèses reflètent les meilleures estimations des résultats à long terme et des prévisions à court terme, et les hypothèses démographiques qui ont servi à établir les plus récentes évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation. Voici les hypothèses principales : taux d'inflation – 2,0 % (2,0 % en 2020), taux d'actualisation – 3,25 % (3,75 % en 2020), rendement de l'actif –4,7 % (5,3 % en 2020), augmentation de la rémunération –3,0 % (3,0 % en 2020), taux de mortalité.

La méthode d'évaluation des actifs, la valeur axée sur la valeur marchande, pour le régime FARAL est égale à une valeur marchande lissée qui répartit l'écart entre les revenus d'investissement réels et prévus sur une période de quatre ans. La date d'entrée en vigueur des prochaines évaluations actuarielles de ces régimes est le 1^{er} avril 2022.

Les passifs au titre des régimes de retraites représentent l'excédent de la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées par rapport à la valeur actuarielle des actifs nets disponibles pour les prestations.

Selon les renseignements fournis pour l'exercice par l'actuaire du régime, les passifs au titre des régimes de retraite des députés au 31 mars s'établissent comme suit :

	FARAL	FASR	2021	2020
Obligations au titre des prestations constituées	15 914	23 341	39 255	33 248
Moins :				
Actifs au titre du fonds de retraite	16 514	-	16 514	15 200
(Gain) actuarielle non amortie	898	1 508	2 406	(302)
	17 412	1 508	18 920	14 898
Passifs (actifs) au titre des régimes de retraite	(1 498)	21 833	20 335	18 350

Au 31 mars 2021, la valeur marchande des actifs du régime de retraite FARAL était de 17 903 \$ (2020 - 13 818 \$). Le taux de rendement réel était positif à 31,24 % (2020 - rendement négatif de 7,13 %). Le FASR n'a pas d'actifs au titre d'un régime de retraite; toutefois, le passif au titre des régimes de retraite est provisionné en tout ou en partie par les investissements désignés (voir note 4).

Les gains (pertes) du fonds d'allocations de retraite des membres de l'Assemblée législative (FARMAL) et ceux du fonds supplémentaire d'allocations de retraite (FSAR) sont tous deux amortis sur une période de 4 années (2020 –5,0); ce qui représente la durée de service moyenne restante des cotisants à ces régimes.

Les charges totales relatives aux régimes de retraite des députés comprennent les éléments suivants :

	FARAL	FASR	2021	2020
Coût des prestations de l'exercice courant	1 327	2 075	3 402	3 103
Amortissement des (gains) pertes actuarielles	(14)	(47)	(61)	(104)
	1 313	2 028	3 341	2 999
Cotisations des députés	(274)	-	(274)	(277)
Charges de retraite	1 039	2 028	3 067	2 722
Intérêts débiteurs sur la moyenne des obligations au titre des prestations constituées	544	799	1 343	1 085
Rendement prévu sur la moyenne des actifs du régime de retraite	(735)	-	(735)	(779)
Charge d'intérêts (revenus) au titre du régime de retraite	(191)	799	608	306
Total des charges au titre des régimes de retraite	848	2 827	3 675	3 028

Les prestations de retraite versées au titre du FARAL et du FASR s'élevaient à 738 \$ et 925 \$, respectivement (2020 - 356 \$ et 908 \$, respectivement).

Les cotisations du gouvernement au titre du FARAL et du FASR au cours de l'exercice s'élevaient à 766 \$ et 1 638 \$, respectivement (2020 - 457 \$ et 1 081 \$, respectivement).

13 OBLIGATIONS LIÉES AUX RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AUX EMPLOYÉS (suite)

Autres avantages sociaux

Les évaluations actuarielles pour les indemnités de départ, les déménagements et les congés de maladie ont été faites au 31 mars 2020. Une évaluation actuarielle des avantages de santé après départ à la retraite a été faite le 31 mars 2021. Les principales hypothèses actuarielles réalisées le 31 mars 2021 pour le calcul des obligations reportées des autres employés, basées sur les meilleures estimations de la direction, comprennent des hausses de rémunération de 3 % (3 % en 2020) et un taux d'escompte de 2,5 % (3,4 % en 2020).

Les modifications suivantes ont été apportées au passif au titre des autres avantages sociaux :

	Cessation d'emploi et déménagement	Congés de maladie	Régime de santé postérieur à l'emploi	2021	2020
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	31 695	12 740	47 596	92 031	80 915
Avantages acquis	2 626	1 233	1 990	5 849	5 973
Charge d'intérêt au titre des avantages acquis	680	372	1 911	2 963	2 413
Prestations versées	(3 115)	(1 284)	(1 044)	(5 443)	(5 880)
Perte actuarielle	1 517	308	24 697	26 522	8 610
Obligation au titre des prestations constituées en fin d'exercice	33 403	13 369	75 150	121 922	92 031
Gains actuarielles nettes non amorties	-	-	(36 731)	(36 731)	(15 795)
Passif au titre des autres avantages sociaux à la fin de l'exercice	33 403	13 369	38 419	85 191	76 236

Charges au titre des avantages sociaux¹

Avantages sociaux acquis durant la période	2 625	1 233	1 990	5 848	5 973
Amortissement des pertes actuarielles nets comptabilisés durant l'exercice	1 517	460	3 761	5 738	8 575
Charges au titre des autres avantages sociaux	4 142	1 693	5 751	11 586	14 548
Frais d'intérêt au titre des avantages sociaux acquis	680	371	1 911	2 962	2 413
Charges totales liées aux autres avantages sociaux	4 822	2 064	7 662	14 548	16 961

¹ Les éléments correspondent aux charges au titre des autres avantages sociaux comprises dans la catégorie Rémunération et avantages sociaux des employés (voir la note 18).

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 mars 2021
(en milliers de dollars)

14 DETTE À LONG TERME ET LIMITE DU POUVOIR D'EMPRUNT

Prêts et hypothèques	2021	2020
Prêts payables à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, remboursables par annuités jusqu'en 2032, portant intérêt au taux de 6,97 % (2020 - 6,97 %).	6 744	7 394
Les prêts dus à la Société canadienne d'hypothèque et de logement, repris en 2017 de la Société à but non lucratif d'habitation inuit, sont remboursables par versements mensuels. Les intérêts croissent de 2021 à 2028 à des taux allant de 2,12 % à 10,375 % (2020 - 2,12 % à 10,375 %).	142	174
Obligation amortissable en 20 ans, portant intérêt au taux de 6,809 % (2020 - 6,809 %) arrivant à échéance le 27 septembre 2021. Remboursable par versements semestriels pondérés de 2 848 \$ avec paiement du ballon de 17 502 \$ à la fin du terme.	17 502	21 787
Facilité de prêt à terme non rotatif à taux fixe remboursable par versements mensuels de 42 \$, le paiement final étant exigé le 1er mai 2021. Intérêt au taux de 4,24 %.	74	561
Facilité de prêt à terme non rotatif à taux fixe remboursable par versements mensuels de 53 \$, le paiement final étant exigé le 1er mai 2021. Intérêt au taux de 4,24 %.	106	726
Facilité de prêt à terme non rotatif à taux fixe, remboursable par versements mensuels de 74 \$, le paiement final étant exigé le 1er juin 2021. Intérêt au taux de 4,24 %.	188	1 053
Facilité de prêt à terme non rotatif à taux fixe, remboursable par versements mensuels de 30 \$, le paiement final étant exigé le 1er février 2022. Intérêt au taux de 4,24 %.	3 092	3 312
Facilité de prêt à terme non rotatif à taux fixe, remboursable par versements mensuels de 133 \$, le paiement final étant exigé le 1er juillet 2021. Intérêt au taux de 4,24 %.	515	2 055
Facilité de prêt engagée non renouvelable, paiements sur la première tranche de 100 \$ plus intérêts échus mensuellement, à compter du 1er avril 2015 et paiement final dû le 1er avril 2025; sur la deuxième tranche de 58 \$ débutant le 1er avril 2016 et dû le 1er avril 2026; sur la troisième tranche de 82 \$ débutant le 1er avril 2017 et dû le 1er avril 2027; et sur la quatrième tranche de 166 \$ débutant le 30 avril 2018, et paiement final dû le 30 avril 2028; et sur la cinquième tranche de 160 \$ à compter du 30 avril 2019, et paiement final dû le 30 avril 2029; et sur la sixième tranche de 80 \$ à compter du 30 avril 2020, le dernier paiement étant dû le 30 avril 2030; et sur la septième tranche de 66 \$ à compter du 30 avril 2021, le dernier paiement étant dû le 30 avril 2031. Intérêt au taux préférentiel moins 0,5%.	145 739	137 566
Facilité de prêt à terme consenti non rotatif, remboursable par versements mensuels de 83 \$ plus intérêts commençant le 1 ^{er} décembre 2012, le paiement final étant exigé le 30 novembre 2022, avec intérêts calculés au taux préférentiel moins 0,5 %.	11 667	12 667
Facilité de prêt à terme consenti non rotatif, remboursable par versements mensuels de 67 \$ plus intérêts commençant le 1 ^{er} mai 2014, le paiement final étant exigé le 30 avril 2024, avec intérêts calculés au taux préférentiel moins 0,5 %.	10 467	11 267
Financement du projet à payer, programme de l'initiative écoÉNERGIE sur l'innovation, paiements sans intérêt dus annuellement et paiement final dû le 31 mars 2021. Les paiements sont fondés sur le bénéfice net annuel résultant du projet. Le bénéfice net annuel découlant du projet en 2021 était nul (nul en 2020). Aucun remboursement n'a été effectué à ce jour.	-	1 352
	196 236	199 914

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 mars 2021
(en milliers de dollars)

14 DETTE À LONG TERME ET LIMITE DU POUVOIR D'EMPRUNT (suite)

Montant du principal et des intérêts dû dans chacun des cinq prochains exercices et par la suite sur les prêts et hypothèques payables comme suit

	Principal	Intérêts	Total
2022	32 542	2 708	35 250
2023	20 781	1 820	22 601
2024	10 170	1 611	11 781
2025	17 495	1 399	18 894
2026	20 370	1 155	21 525
2027 et par la suite	94 878	2 552	97 430
	196 236	11 245	207 481

Les charges d'intérêt sur la dette à long terme s'élevaient à 2 910 \$ pour l'exercice (5 545 \$ en 2020). Durant l'exercice, des intérêts de 39 \$ (133 \$ en 2020) ont été capitalisés dans le cadre des ajouts aux immobilisations corporelles. Les intérêts payés sur la dette à long terme durant l'exercice s'élevaient à 2 960 \$ (5 696 \$ en 2020).

Pouvoir d'emprunt

Au 31 mars 2021 en vertu du paragraphe 27(4) de la *Loi sur le Nunavut*, le gouverneur général en conseil du Canada a approuvé que le gouvernement du Nunavut emprunte jusqu'à 750 millions de dollars (à savoir, la limite d'emprunt autorisée).

	2021	2020
Dette à long terme de la Société d'énergie Qulliq	189 350	190 994
Dette à long terme de la Société d'habitation du Nunavut	6 886	7 568
Société d'énergie Qulliq, contribution remboursable	-	1 352
	196 236	199 914
Fonds de revenus consolidé, aéroport international d'Iqaluit (note 15)	151 672	153 467
Obligations au titre de contrats de location-acquisition (note 16)	55 157	64 243
Fonds de revenus consolidé, programme de gestion de l'énergie du Nunavut (note 17)	14 802	15 004
	417 867	432 628
Dette bancaire	12 766	15 992
Dette totale	430 633	448 620
Limite d'emprunt autorisée	750 000	650 000
Capacité d'emprunt disponible	319 367	201 380

Le gouvernement du Nunavut se porte garant pour la dette à long terme de la Société d'énergie Qulliq et de la Société d'habitation du Nunavut ainsi que de leurs découverts bancaires respectifs. Dans le cadre de leur financement, les filiales de la Société de développement du Nunavut ont obtenu diverses facilités de crédit à échéances et taux d'intérêt différents. La Société de développement du Nunavut s'est portée garante pour ces facilités de crédit.

En vertu de l'Entente sur le logement social (ELS) de 1999, le gouvernement du Canada versait initialement des fonds à la Société d'habitation du Nunavut (SHN) en vue de construire des biens destinés au logement social prenant la forme d'hypothèques à long terme payables à la SCHL (désignées sous le nom de dette en vertu de l'article 79 de l'ELS) et de prêts à rembourser à la SCHL (désignées sous le nom de dette en vertu de l'article 82 de l'ELS). Conformément à l'ELS, les fonds alloués à la SHN servaient à réduire intégralement la dette de l'article 79, à réduire de cinq neuvième la dette de l'article 82, et à financer les intérêts afférents que la SHN versait chaque année à la SCHL. Ce financement perçu de la SCHL ainsi que les paiements afférents que la SHN devait rembourser chaque année sur la dette à long terme à la SCHL sont compensés, n'entraînant aucun échange de trésorerie entre la SHN et la SCHL. Le financement perçu de la SCHL est comptabilisé à titre de réduction de la dette correspondante à long terme à rembourser. Étant donné que les fonds accordés par la SCHL et les remboursements correspondants de la dette à long terme sont des transactions sans effet sur la trésorerie, ils n'ont pas été comptabilisés dans l'état consolidé des flux de trésorerie.

15 RESPONSABILITÉ DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL D'IQALUIT

En septembre 2013, le gouvernement a signé des accords dans le cadre d'une entente de partenariat public-privé (P3) pour concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir une infrastructure nouvelle et modernisée à l'aéroport international d'Iqaluit. L'aéroport est officiellement entré en fonction le 9 août 2017. Le coût estimé du projet était de 305 376 \$. Le coût réel pour la réalisation du projet assumé par le partenaire privé ne s'est élevé qu'à 298 430 \$. Les coûts d'immobilisations découlant des ententes ont été financés en partie par le gouvernement du Canada. Le gouvernement du Nunavut a reçu 74 160 \$ du gouvernement du Canada au cours de l'exercice 2017-2018.

	2021	2020
Le prêt, qui porte un taux d'intérêt de 7,23 %, est remboursable en versements mensuels de 1 069 \$ échelonnés jusqu'en décembre 2047.	151 672	153 467

Les charges d'intérêt sur la dette à long terme liée à l'aéroport international d'Iqaluit s'élevaient à 11,035 \$ pour l'exercice (11,159 \$ en 2020). Les intérêts payés au cours de l'exercice se sont élevés à 11 035 \$ (11 159 \$ en 2020).

Les paiements minimaux (capital et intérêts) exigibles par le partenaire privé au titre de la location pour les cinq prochains exercices sont les suivants:

	Capital	Intérêts	Total
2022	1 929	10 900	12 829
2022	2 074	10 756	12 830
2024	2 229	10 601	12 830
2025	2 395	10 435	12 830
2026	2 574	10 256	12 830
2027 et par la suite	140 471	138 576	279 047
	151 672	191 524	343 196

16 OBLIGATIONS AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Les obligations au titre de contrats de location-acquisition se fondent sur les paiements contractuels minimaux exigibles au titre de la location en vigueur au 31 mars.

	2021	2020
Total des paiements minimaux exigibles au titre de la location	61 014	71 979
Moins : intérêts théoriques	(5 832)	(7 699)
Moins : frais accessoires	(25)	(37)
Valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location	55 157	64 243

Les paiements minimaux exigibles au titre de la location, y compris le principal, les intérêts et les frais accessoires, dans chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

	Principal	Intérêt	Frais accessoires	Total
2022	6 884	1 379	12	8 275
2023	6 911	1 161	12	8 084
2024	6 254	966	1	7 221
2025	6 423	793	-	7 216
2026	6 451	616	-	7 067
2027 et par la suite	22 234	917	-	23 151
	55 157	5 832	25	61 014

Les paiements au titre de la location sont répartis entre les remboursements du passif, les intérêts débiteurs et tous frais accessoires connexes. Le montant total des paiements minimaux exigibles au titre de la location moins le passif initial et les frais accessoires représente le coût total des intérêts pour la location. Les intérêts débiteurs sont calculés au même taux d'actualisation que celui utilisé pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location appliqué au passif locatif impayé au début de la période de paiement de la location.

Les intérêts débiteurs relatifs aux obligations au titre de contrats de location-acquisition pour l'exercice s'élevaient à 1 591 \$ (2020 - 2 052 \$) à un taux d'intérêt implicite moyen de 2,9 % (2020 - 3,2 %). Les obligations au titre des contrats de location-acquisition viennent à échéance entre 2022 et 2030.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2021

(en milliers de dollars)

17 PROGRAMME DE GESTION DE L'ÉNERGIE DU NUNAVUT

	2021	2020
Financement du projet payable - Baffin	1 618	2 635
Financement du projet payable - Kivalliq	13 184	12 369
	14 802	15 004

Dans le cadre du Programme de gestion de l'énergie du Nunavut - Baffin, le gouvernement a conclu un contrat de contrats d'épargne-énergie qui comprenait la responsabilité continue de verser tous les paiements de capital et d'intérêts associés au financement par une tierce partie des coûts d'améliorations dans le cadre du projet. Les paiements sont dus mensuellement de 139 \$ à 2019, de 95 \$ à 2022 \$ et de 21 \$ à juillet 2023 à un taux d'intérêt moyen de 5,13%. Les intérêts débiteurs sur le programme étaient de 123 \$ (2020 - 183 \$) pour l'exercice. Les intérêts versés au cours de l'exercice se sont élevés à 123 \$ (183 \$ en 2020).

Paiements futurs pour le Programme de gestion de l'énergie du Nunavut - Baffin, pour chacune des 3 prochaines années et par la suite sont les suivantes:

	Principal	Intérêt	Total
2022	1 121	62	1 183
2023	402	13	415
2024	95	1	96
	1 618	76	1 694

Le projet du Programme de gestion de l'énergie du Nunavut (région du Kivalliq) est à la phase de mise en œuvre et donc le calendrier des paiements futurs n'est pas déterminable pour le moment. Le gouvernement a conclu un contrat de 24 258 \$ qui comprend tous les paiements de capital et d'intérêts associés au financement par un tiers du cout des améliorations du projet. Le projet devrait se terminer en mars 2022, moment auquel débiteront des mensualités estimatives de 124 \$ portant intérêt à un taux moyen de 9,4 %. Les frais d'intérêts du projet pour l'année ont totalisé 346 \$ (228 \$ en 2020). Les intérêts versés au cours de l'exercice a été 0\$ (0 \$ en 2020).

18 CHARGES PAR CATÉGORIE

	2021	2020
Biens et services	1 257 301	1 185 721
Rémunération et avantages sociaux des employés	777 752	755 759
Subventions et contributions	299 950	273 826
Amortissement d'immobilisations corporelles	133 904	131 653
Intérêts débiteurs	17 443	20 883
Augmentation des provisions pour moins-value	4 702	7 412
Perte sur l'aliénation/la moins-value d'immobilisations corporelles	3 531	3 572
	2 494 583	2 378 826

19 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le gouvernement a conclu des ententes, ou a des obligations contractuelles, à l'égard des paiements suivants postérieurs au 31 mars 2021 :

	Total
Engagements en vertu de contrats de location-exploitation	147 793
Engagements de capitaux	154 005
Entente de maintien de l'ordre	526 988
Engagements concernant l'amélioration de l'aéroport international d'Iqaluit	643 078
Autres engagements	387 342
	1 859 206

Les obligations contractuelles par exercice s'établissent comme suit :

2022	413 182
2023	235 826
2024	136 793
2025	83 723
2026	79 062
2027 et par la suite	910 620
	1 859 206

Outre les engagements de capitaux déclarés ci-dessus, le gouvernement est aussi lié par obligation contractuelle dans le cadre du Programme de gestion de l'énergie du Nunavut (Kivalliq) (note 17). Au 31 mars 2021, un passif de 13 184 \$ est inscrit au titre des couts totaux estimatifs du contrat de 24 258 \$. Les paiements débiteront à l'achèvement du projet, estimation de mars 2022.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 mars 2021
(en milliers de dollars)

20 DROITS CONTRACTUELS

Le gouvernement a conclu des ententes avec des entreprises et organismes gouvernementaux divers pour fournir des biens et des services. Ces ententes généreront des revenus et des actifs dans l'avenir. Le tableau ci-dessous présente un sommaire des droits contractuels du gouvernement lorsque les modalités des ententes sont respectées.

	Total
Plan d'Infrastructure Canada	546 462
Nouveau Fonds Chantiers Canada	178 873
Société canadienne d'hypothèques et de logement	357 487
Ententes avec Santé Canada	134 689
Autres / ententes avec des tiers	108 363
	1 325 874
Voici les droits contractuels pour chaque exercice financier :	
2022	299 373
2023	303 610
2024	227 874
2025	152 775
2026	112 894
2027 et par la suite	229 348
	1 325 874

21 ÉVENTUALITÉS

(a) Ajustements postérieurs à la division

L'entente régissant la division des actifs et des passifs entre le gouvernement du Nunavut et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au 1er avril 1999 crée un mécanisme qui fournit les ajustements postérieurs à la division.

Le délai pour de tels ajustements est illimité; et de tels ajustements peuvent être effectués dans une diversité de circonstances particulières comme le règlement de litiges relatifs à des événements précédant la date de la division. Dans un tel cas, un gouvernement a la possibilité de présenter une demande de partage des coûts à l'autre gouvernement. Les ajustements postérieurs à la division seront constatés dans l'exercice au cours duquel le passif peut être raisonnablement estimé. Au 31 mars 2021, aucun nouvel ajustement postérieur à la division n'a été divulgué. (0 \$ en 2020).

(b) Litiges

Des plaintes pour agression sexuelle par d'anciens employés ou entrepreneurs du Nunavut alors que le territoire faisait encore partie des Territoires du Nord-Ouest ont été déposées ou sont à l'étude. Les gouvernements du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest assureront conjointement la défense durant la procédure et ils se partageront les coûts de la défense et des dédommagements éventuels dans une proportion de 44,34 % et de 55,66 % respectivement. Dans la mesure où il est probable qu'un dédommagement soit versé et qu'on puisse raisonnablement estimer le montant, le gouvernement a comptabilisé un passif. On estime à 11 270 \$ (2020 - 1 545 \$) le montant total relatif aux plaintes à l'étude, où l'issue n'était pas encore déterminable au 31 mars mais dont le montant du dédommagement peut être raisonnablement estimé. Aucun passif n'a été comptabilisé puisque l'issue de ces dossiers n'est pas déterminable.

Il existe un nombre de plaintes et de menaces de litiges en instance contre le gouvernement où l'issue n'est pas déterminable, ce qui comprend les cas où aucun montant de dédommagement n'a été précisé. La nature des allégations est par exemple : congédiement abusif, discrimination, violation de politique, lésion corporelle, agression sexuelle, négligence, arrestation illégale et voie de fait. Dans la mesure où il est probable qu'un dédommagement soit versé et qu'on puisse raisonnablement estimer le montant, le gouvernement a comptabilisé un passif. On estime à 105 671 \$ (2020 - 17 168 \$) le montant total relatif aux plaintes à l'étude, où l'issue n'était pas encore déterminable au 31 mars mais dont le montant du dédommagement peut être raisonnablement estimé. Aucun passif n'a été comptabilisé puisque l'issue de ces dossiers n'est pas déterminable.

(c) Autres

Dans le cadre de l'entente sur les logements sociaux conclue avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), la Société d'habitation du Nunavut est responsable de l'administration des divers prêts à des tiers qui sont consentis ou assurés par la SCHL. Selon l'entente, la Société protège la SCHL de toute perte liée à ces prêts. La valeur comptable de ces prêts se chiffrait approximativement à 384 \$ au 31 mars 2021 (2020 - 430 \$).

22 FIDUCIES SOUS ADMINISTRATION

Le gouvernement administre des comptes de fiducie au nom de tiers, qui ne sont pas inclus dans les actifs et les passifs déclarés par le gouvernement.

	2021	2020
Curateur public	7 402	6 897
Fiducie pour la conservation des ressources naturelles	1 326	1 307
Fiducie du tribunal territorial	611	742
	9 339	8 946

23 COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que l'écllosion d'une nouvelle maladie à coronavirus (COVID-19) était une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde entier.

Le gouvernement du Nunavut a soutenu ses employées et employés, en fermant ses bureaux tenus par du personnel non essentiel et offrant des services non essentiels; sa clientèle, en suspendant les paiements et recouvrements; les petites entreprises, en instituant la Prime salariale des travailleuses et travailleurs essentiels du Nunavut; et la population nunavoise, en mettant sur pied des centres d'isolement et des cliniques de

Durant l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2021, le gouvernement du Nunavut a reçu du gouvernement du Canada, en guise de soutien lié à la pandémie, un montant de 183 860 \$ (2020 – nul). Il a aussi reçu du gouvernement fédéral un don de matériel, de fournitures et de vaccins, lesquels ont été comptabilisés à leur juste valeur lorsqu'il était raisonnablement possible de la déterminer. Ainsi, le matériel et les fournitures reçus ont été comptabilisés d'après leur juste valeur, estimée à 4 756 \$. Quant aux vaccins contre la COVID 19, ils n'ont pas été comptabilisés, car il n'était pas raisonnablement possible d'en déterminer la juste valeur.

Compte tenu de la nature imprévisible de la maladie et de la durée appréhendée de sa propagation, le gouvernement n'est pas en mesure d'évaluer les répercussions potentielles de la pandémie sur ses activités à venir ni d'en mesurer ou d'en évaluer les conséquences sur ses actifs et passifs.

COMPTES PUBLICS

Annexe consolidée des revenus par source

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

	2021	2020
	Réel	Réel
Provenant du gouvernement du Canada		
Formule de financement des territoires	1 712 512	1 641 713
Transferts au titre d'ententes de financement avec des tiers	352 375	190 491
Autres paiements de transfert	170 095	146 748
	2 234 982	1 978 952
Revenus générés par le gouvernement du Nunavut		
Impôt sur le revenu des particuliers	22 341	31 397
Impôt sur le revenu des sociétés	21 767	23 616
Taxe sur les salaires	35 683	35 272
Taxe sur le tabac	25 173	22 581
Taxe sur le carburant	17 702	23 532
Impôt foncier	11 319	8 384
Taxe d'assurance	2 536	2 320
Ventes		
Fonds renouvelable des produits pétroliers - avant le coût des produits vendus d'un montant de 96 394 \$ (2020 - 110 977 \$)	119 830	130 946
Fonds renouvelable des boissons alcoolisées - avant le coût des produits vendus d'un montant de 8 030 \$ (2020 - 7 648 \$)	16 944	16 002
Société de développement du Nunavut - avant le coût des produits vendus d'un montant de 2 859 \$ (2020 - 4 395 \$)	2 657	3 652
Société d'énergie Qulliq - ventes d'énergie	72 388	73 739
Récupérations au titre des habitations des employés	21 333	21 310
Transferts au titre d'ententes de financement avec des tiers	1 415	1 077
Récupérations de charges sur exercices antérieurs	12 720	8 586
Revenus d'investissement	4 264	8 991
Autres revenus	56 534	70 046
	444 606	481 451
Total des revenus	2 679 588	2 460 403

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

ANNEXE B

Annexe consolidée des immobilisations corporelles
pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

	Immeubles	Immeubles loués	Installations d'entreposage	Parcs de stockage	Équipement	Entrepôt / équipement (SEQ)	Centrales électriques	Systèmes de transmission distribution	Infrastructure	Terres	2021	2020
Coût des immobilisations corporelles												
Solde d'ouverture	2 609 586	193 438	50 548	207 845	145 812	58 084	342 566	77 355	357 945	327	4 043 506	3 899 304
Ajouts	7 091	-	-	-	6 786	-	-	-	791	-	14 668	30 384
Virements de travaux en cours	71 536	-	(152)	-	-	57	2 804	1 499	8 756.00	-	84 500	118 825
Aliénations	(121)	-	(1 146)	-	-	(211)	(4 902)	(27)	-	-	(6 407)	(1 999)
Moins-values	(1 292)	(2 414)	-	-	-	-	-	-	-	-	(3 706)	(3 008)
Solde de clôture	2 686 800	191 024	49 250	207 845	152 598	57 930	340 468	78 827	367 492	327	4 132 561	4 043 506
Amortissement accumulé												
Solde d'ouverture	(1 058 831)	(124 617)	(25 070)	(99 645)	(122 526)	(26 030)	(123 530)	(25 951)	(98 260)	-	(1 704 460)	(1 574 242)
Amortissement	(83 645)	(7 167)	(1 645)	(7 093)	(8 317)	(2 098)	(10 054)	(1 556)	(12 329)	-	(133 904)	(131 653)
Aliénations	104	-	535	-	-	211	4 902	27	-	-	5 779	1 435
Moins-values	803	-	-	-	-	-	-	-	-	-	803	-
Solde de clôture	(1 141 569)	(131 784)	(26 180)	(106 738)	(130 843)	(27 917)	(128 682)	(27 480)	(110 589)	-	(1 831 782)	(1 704 460)
Travaux en cours												
Solde d'ouverture	111 670	-	360	8 301	49	1 611	8 779	3 066	113 333	-	247 169	188 830
Ajouts	102 669	-	46	4 482	-	1 066	15 184	1 931	24 854	-	150 232	177 164
Virements au coût des immobilisations corporelles	(71 600)	-	152	-	-	(57)	(2 804)	(1 499)	(8 692)	-	(84 500)	(118 825)
Solde de clôture	142 739	-	558	12 783	49	2 620	21 159	3 498	129 495	-	312 901	247 169
Valeur comptable nette	1 687 970	59 240	23 628	113 890	21 804	32 633	232 945	54 845	386 398	327	2 613 680	2 586 215
Durée de vie utile estimative	20-35 ans	20-30 ans	20-30 ans	30 ans	5-30 ans	1-45 ans	20-40 ans	15-45 ans	30 ans			

Durant l'exercice, des intérêts de 39 \$ ont été capitalisés (2020 - 133 \$) dans le cadre des ajouts.

Les achats d'immobilisations corporelles présentés dans l'état des flux de trésorerie ne tiennent pas compte d'un montant de 5 289 \$ (9 993 \$ en 2020) lié à l'acquisition et à la construction de biens qui n'ont pas été payés au 31 mars 2021 et d'un montant de 690 \$ (680 \$ en 2020) pour les transactions non pécuniaires engagées au cours de l'exercice.

Les ajouts d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 303 \$ (707 \$ en 2020) au titre des coûts indirects de la Société d'énergie Qulliq.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

ANNEXE C

Annexe consolidée des informations sectorielles

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

	Trésor	Fonds renouvelables	Sociétés territoriales	Total de tous les secteurs	Redressements de consolidation (1)	2021	2020
Revenus							
Provenant du gouvernement du Canada							
Formule de financement des territoires	1 712 512	-	-	1 712 512	-	1 712 512	1 641 713
Transferts au titre d'ententes avec des tiers	350 578	-	1 797	352 375	-	352 375	190 491
Autres paiements de transfert	113 220	-	56 875	170 095	-	170 095	146 748
	2 176 310	-	58 672	2 234 982	-	2 234 982	1 978 952
Générés par le gouvernement du Nunavut							
Impôts sur le revenu des sociétés et des particuliers	44 108	-	-	44 108	-	44 108	55 013
Autres impôts	92 413	-	-	92 413	-	92 413	92 089
Ventes	-	205 820	131 002	336 822	(125 003)	211 819	224 339
Transferts au titre d'ententes avec des tiers	1 415	-	-	1 415	-	1 415	1 077
Général	48 737	-	382 508	431 245	(349 114)	82 131	100 347
	186 673	205 820	513 510	906 003	(474 117)	431 886	472 865
Récupérations de charges sur exercices antérieurs	12 720	-	-	12 720	-	12 720	8 586
Total des revenus	2 375 703	205 820	572 182	3 153 705	(474 117)	2 679 588	2 460 403
Charges							
Biens et services	869 148	200 912	332 240	1 402 300	(144 999)	1 257 301	1 185 721
Rémunération et avantages sociaux des employés	626 444	8 165	134 497	769 106	8 646	777 752	755 759
Subventions et contributions	672 914	-	-	672 914	(372 964)	299 950	273 826
Amortissement des immobilisations corporelles	83 176	-	51 043	134 219	(315)	133 904	131 653
Intérêts débiteurs	13 014	16	4 447	17 477	(34)	17 443	20 883
Augmentation des provisions pour moins-value	686	144	2 726	3 556	1 146	4 702	7 412
Moins-values sur les immobilisations corporelles	2 414	-	492	2 906	625	3 531	3 572
Total des charges	2 267 796	209 237	525 445	3 002 478	(507 895)	2 494 583	2 378 826
Excédent pour l'exercice	107 907	(3 417)	46 737	151 227	33 778	185 005	81 577

(1) - Comprend les redressements visant à éliminer les soldes inter-entités pour se conformer aux principes comptables généralement reconnus. Par exemple, les contributions par ministère versées aux fonds renouvelables, aux sociétés territoriales et autres organismes (c'est-à-dire entités consolidées) figurent dans les charges au titre des subventions et contributions sous la colonne Trésor, tandis que les montants reçus par le groupe pertinent d'entités consolidées figurent à titre de revenus dans leur colonne respective. Ces montants sont éliminés au moment de la consolidation afin d'éviter une double comptabilisation et donc il en résulte des montants importants figurant sous la colonne redressements de consolidation.

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

PARTIE III
ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
(non vérifiés)

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

État non consolidé de la situation financière (non vérifié)

au 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

	Note	2021	2020
Actifs financiers			
Espèces et quasi-espèces	3	902 430	604 270
Montant dû par le gouvernement du Canada	4	148 425	127 268
Débiteurs	5	111 300	119 067
Stocks pour revente	6(a)	144 114	238 272
Prêts	7	13 898	16 060
Investissement de portefeuille et autres investissements	8	23 636	71 032
Total des actifs financiers		1 343 803	1 175 969
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	9	415 157	416 789
Revenus reportés	10	181 942	125 333
Passifs au titre des sites contaminés	11	9 609	8 154
Obligations liées au régime de retraite et autres avantages des employés	12	97 294	86 858
Responsabilité de l'aéroport international d'Iqaluit	13	151 672	153 467
Obligations au titre de contrats de location-acquisition	14	53 766	62 268
Responsabilité du programme de gestion de l'énergie du Nunavut	15	14 802	15 004
Total des passifs		924 242	867 873
Actifs financiers nets		419 561	308 096
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles (annexe C)		1 512 992	1 521 145
Stocks pour utilisation	6(b)	4 118	3 680
Charges payées d'avance		5 163	4 423
Total des actifs non financiers		1 522 273	1 529 248
Actifs nets		1 941 834	1 837 344
Obligations contractuelles (note 17)			
Droits contractuels (note 18)			
Éventualités (note 19)			

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers non consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

État non consolidé des résultats et des actifs nets (non vérifié)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

	2021 Budget <small>(Note 23)</small>	2021 Réel	2020 Réel
Revenus (annexe A)			
Provenant du gouvernement du Canada	2 067 295	2 176 310	1 931 922
Recettes fiscales générées par le gouvernement du Nunavut	144 900	136 521	147 102
Autres revenus générés par le gouvernement du Nunavut	92 969	82 502	88 876
Récupérations de charges sur exercices antérieurs	13 000	12 720	8 586
Total des revenus	2 318 164	2 408 053	2 176 486
Charges (annexe B)			
Charges d'exploitation et d'entretien avant dépréciation et réduction de la valeur d'actifs corporels	2 029 478	2 050 707	1 927 543
<i>Plus</i> : Amortissement d'immobilisations corporelles	87 121	83 176	80 838
<i>Plus</i> : Moins-value de la valeur d'actifs corporels	-	2 414	3 008
Total de fonctionnement et d'entretien	2 116 599	2 136 297	2 011 389
Dépenses d'investissement	294 688	245 314	248 492
<i>Moins</i> : Virements aux immobilisations corporelles	62 651	78 048	122 996
Total des dépenses d'investissement	232 037	167 266	125 496
Total des charges	2 348 636	2 303 563	2 136 885
(Déficit) excédent, pour l'exercice	(30 472)	104 490	39 601
Actifs nets, début de l'exercice	1 837 344	1 837 344	1 797 743
Actifs nets, fin de l'exercice	1 806 872	1 941 834	1 837 344

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers non consolidés.

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

État non consolidé de la variation des actifs financiers nets (non vérifié)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

	2021 Budget	2021 Réal	2020 Réal
(Déficit) excédent, pour l'exercice	(30 472)	104 490	39 601
Immobilisations corporelles (annexe C)			
Ajouts	(62 651)	(78 048)	(122 995)
Aliénations	45	611	-
Ajouts en nature	(40)	-	-
Moins-values	-	2 414	3 008
Amortissement	87 121	83 176	80 838
	24 475	8 153	(39 149)
Ajouts de stocks pour utilisation	-	(6 538)	(4 496)
Utilisation de stocks pour utilisation	-	6 100	4 320
(Augmentation) nette des charges payées d'avance	-	(740)	30
	-	(1 178)	(146)
(Diminution) augmentation des actifs financiers nets	(5 997)	111 465	306
Actifs financiers nets, début de l'exercice	308 096	308 096	307 790
Actifs financiers nets, fin de l'exercice	302 099	419 561	308 096

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers non consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

État non consolidé des flux de trésorerie (non vérifié)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

	2021	2020
Encaisse fournie par (utilisée pour) les activités d'exploitation :		
Sommes reçues de :		
Transferts du gouvernement du Canada	2 215 642	1 933 176
Imposition	133 600	146 160
Produit de l'assurance	-	16 649
Autres produits générés	254 550	253 908
Intérêts sur les prêts et investissements de portefeuilles	2 025	1 490
Espèces versées pour :		
Paievements d'intérêts sur les contrats de location-acquisition, et les hypothèques financement de projects	(12 664)	(13 324)
Aux membres du personnel ou pour leur compte	(613 608)	(588 935)
Bénéficiaires	(636 384)	(553 790)
Fournisseurs	(1 005 810)	(1 075 742)
	337 351	119 592
Encaisse fournie par (utilisée pour) les activités d'investissement en immobilisation		
Achats d'immobilisation corporelles	(79 876)	(112 252)
	(79 876)	(112 252)
Encaisse fournie par (utilisée pour) les activités d'investissement		
Prêts aux municipalités, aux entreprises et aux particuliers	(46)	(474)
Remboursement de prêts aux municipalités, aux entreprises et aux particuliers	2 236	4 548
Investissements dans des secteurs désignés	47 396	(1 355)
	49 586	2 719
Encaisse fournie par (utilisée pour) les activités de financement		
Paievements du principal pour l'aéroport international d'Iqaluit	(1 795)	(1 670)
Paievements du principal sur contrats de location-acquisition	(6 088)	(11 804)
Paievement du principal Programme de gestion de l'énergie du Nunavut	(1 018)	(1 060)
Paievements du principal sur emprunt hypothécaire	-	(830)
	(8 901)	(15 364)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	298 160	(5 305)
Espèces et quasi-espèces, début de l'exercice	604 270	609 575
Espèces et quasi-espèces, fin de l'exercice (note 3)	902 430	604 270

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers non consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)****31 mars 2021***(en milliers de dollars)*

1 AUTORISATION ET FONCTIONNEMENT**(a) Gouvernement du Nunavut**

Le gouvernement du Nunavut (le gouvernement) exerce ses activités en vertu de la *Loi sur le Nunavut (Canada)*. Le gouvernement est constitué d'une Assemblée législative élue qui autorise les débours, les avances, les prêts et les investissements, sauf ceux autorisés expressément par la loi.

(b) Budget principal des dépenses

Le budget principal des dépenses 2020-2021 a été présenté à l'Assemblée législative en février 2020 et représente le plan financier du gouvernement pour l'exercice (c'est-à-dire le budget initial). De l'information sommaire et des totaux pour ce budget sont fournis aux pages x à xiii du budget principal des dépenses 2020-2021. Les montants inscrits sous Vote 5 Revenus et Vote 4 Dépenses représentent la partie des coûts admissibles qui sera financée dans le cadre d'ententes avec le gouvernement du Canada ou d'autres parties, et bien qu'ils ne fassent pas partie des crédits approuvés au titre de la loi de crédits annuelle (fonctionnement et entretien) de l'Assemblée législative en mars 2020, ils sont, comme les fonds renouvelables, compris dans les totaux du budget initial divulgués dans les présents états financiers.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**(a) États financiers**

Les présents états financiers non consolidés sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public (NCSP), émises par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) sauf qu'ils ne sont pas consolidés et que certains revenus sont comptabilisés nets de charges (c'est-à-dire que les revenus provenant de la division des produits pétroliers et de la vente de boissons alcoolisées sont comptabilisés nets du coût d'acquisition des produits vendus).

Conformément à l'article 74 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le gouvernement prépare également des états financiers consolidés qui rendent pleinement compte de la nature et de la portée des affaires financières et des ressources relevant de la responsabilité du gouvernement. L'entité comptable consolidée est définie dans les présents états.

(b) Entité comptable

Les présents états financiers comprennent les actifs, les passifs et les résultats d'exploitation du Trésor, y compris des ministères et des organismes publics établis au budget principal des dépenses, de même que les fonds renouvelables suivants :

- Fonds renouvelable des boissons alcoolisées
- Fonds renouvelable des produits pétroliers
- Fonds renouvelable des stocks de l'état
- Fonds renouvelable des prêts étudiants

Les fonds renouvelables établis par le gouvernement fournissent le fonds de roulement nécessaire pour assurer la prestation des biens et des services au grand public et aux ministères du gouvernement.

Les organismes publics suivants sont compris aux présents états financiers uniquement dans la mesure des contributions que le gouvernement leur a versées au cours de l'exercice :

- Sociétés territoriales
 - Collège de l'Arctique du Nunavut (CAN)
 - Société de crédit commercial du Nunavut (SCCN)
 - Société de développement du Nunavut (SDN)
 - Société d'habitation du Nunavut (SHN)
 - Société d'énergie Qulliq (SEQ)
- Autres organismes publics
 - Autorités scolaires de district
 - Tribunal des droits de la personne
 - Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit
 - Commission des normes du travail
 - Commission des services juridiques
 - Commission des boissons alcoolisées
 - Commission des licences d'alcool du Nunavut
 - Bureau du curateur public
 - Conseil qullit de la condition féminine du Nunavut

Loterie du Nunavut, qui agit à titre de partenaire commercial du gouvernement, est comptabilisée dans les présents états financiers non consolidés en fonction des contributions perçues durant l'exercice depuis les résultats nets de la vente et des activités de la loterie au Nunavut.

La Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT), qui est responsable de l'administration des primes d'assurance des employeurs et des régimes d'avantages sociaux des employés au Nunavut, n'est pas prise en compte dans les présents états financiers. Étant donné que le gouvernement n'a pas de contrôle ou d'accès aux actifs de la CSTIT et n'a pas de responsabilité envers ses obligations, elle est exclue de l'entité comptable du gouvernement.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2021

(en milliers de dollars)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(c) Estimations et incertitude d'évaluation

Pour préparer les états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction du gouvernement doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants des actifs, des passifs, des recettes et des charges déclarés dans les états financiers. Compte tenu de leur nature, ces estimations et ces hypothèses sont sujettes à l'incertitude d'évaluation. Les modifications apportées à ces estimations et hypothèses au cours d'exercices futures pourraient avoir des incidences importantes sur les états financiers. Toutefois, au moment de la préparation des présents états financiers, la direction du gouvernement considère que ces estimations et hypothèses sont raisonnables. Les estimations les plus importantes de la direction portent notamment sur :

(i) l'impôt sur le revenu perçus par le gouvernement du Canada au nom du gouvernement;

(ii) la provision pour créances douteuses, les provisions pour moins-value sur les prêts, la provision pour pertes relatives aux garanties de prêt, l'amortissement des immobilisations corporelles, le passif au titre des sites contaminés, les éventualités et les autres obligations au titre des régimes de retraite et autres avantages aux employés.

(d) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces comprennent les soldes des comptes bancaires nets des chèques en circulation et les placements à court terme très liquides, qui sont facilement convertibles en espèces et dont l'échéance est habituellement de 3 mois ou moins suivant la date d'acquisition. Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés au coût.

(e) Stocks

Les stocks pour revente comprennent le combustible en vrac et les produits alcoolisés. La valeur des produits alcoolisés et du carburant en vrac est estimée en déterminant le coût inférieur entre le coût pondéré moyen et la valeur de réalisation nette. Les stocks pour utilisation comprennent les fournitures médicales évaluées au moindre de leur coût ou du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode premier entré, premier sorti.

(f) Prêts

Les prêts sont évalués au moindre de leur coût ou de la valeur recouvrable nette. Selon les circonstances connues à la date de préparation des états financiers, y compris les événements passés et les conditions existantes, des provisions pour moins-value sont comptabilisées si la collection des prêts est considérée comme douteuse ou si la valeur des prêts a subi une dépréciation. Les revenus d'intérêt sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice dans le cas où la collection du principal et des intérêts est raisonnablement assurée. Un solde de prêt irrécouvrable ou ayant subi une dépréciation peut être radié seulement sur réception des approbations statutaires requises.

(g) Immobilisations corporelles et actifs loués

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers dont la durée de vie utile excède un exercice financier et dont l'utilisation est prévue sur une base continue aux fins de la prestation des services gouvernementaux. Elles peuvent comprendre des éléments aussi divers que des immeubles, des véhicules, de l'équipement, des aéronefs, de l'équipement informatique et des systèmes logiciels.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou, s'il est impossible de connaître le coût réel, au coût de remplacement actuel approximatif. Les coûts comprennent les services d'entrepreneurs, le matériel et les fournitures, le coût de main-d'œuvre directe, les coûts indirects attribuables et les charges d'intérêt directement attribuables. La capitalisation des intérêts prend fin lorsque les immobilisations corporelles sont prêtes à entrer en fonction, qu'il s'agisse de la production de biens ou de la prestation de services. Les immobilisations corporelles reçues sous forme de dons ou d'apports sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de réception, ou à leur valeur nominale s'il est impossible de connaître leur juste valeur.

Les actifs loués qui répondent à la définition d'immobilisations corporelles, sauf qu'ils sont loués à bail par le gouvernement, sont capitalisés et comptabilisés à ce titre si, pour l'essentiel, leurs conditions ont pour effet de transférer pratiquement tous les avantages et les risques liés à la propriété au gouvernement. Le droit de propriété n'a pas nécessairement été transféré. Le passif locatif et l'actif correspondant sont comptabilisés selon la valeur actualisée des paiements exigés tout au long de la période de location. La valeur actualisée est calculée en utilisant le moindre du taux implicite du contrat de location ou du taux d'intérêt créditeur du gouvernement à la date où l'obligation est engagée.

Les immobilisations corporelles sont amorties à compter de leur mise en service, selon la méthode linéaire. Dans le cas des actifs loués, les taux d'amortissement se fondent sur le moindre de la durée du bail ou de la durée de vie utile des actifs loués, selon les lignes directrices suivantes :

Catégorie d'actifs	Période d'amortissement
Immeubles	30 ans
Immeubles loués	30 ans
Infrastructure	30 ans
Parcs de stockage	30 ans
Installations d'entreposage	30 ans
Équipement	5-30 ans
Terres	Non amorties

Lorsque les conditions indiquent qu'une immobilisation corporelle ne peut plus contribuer à la capacité du gouvernement en matière de prestation de biens et de services, ou que la valeur des avantages économiques futurs associés à l'immobilisation corporelle est moindre que sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter le déclin de la valeur de l'actif.

Au cours de l'exercice d'acquisition ou de mise en service d'une immobilisation corporelle, l'amortissement couvre l'exercice entier. Les immobilisations corporelles en cours de construction ou de développement sont comptabilisées à titre de travaux en cours sans amortissement jusqu'à l'exercice au cours duquel l'immobilisation est mise en service.

Les immobilisations corporelles acquises par droit, telles que les terres de la Couronne, les ressources en eau et les ressources minières, ne sont pas comptabilisées aux états financiers. Le coût des oeuvres d'art et des collections de musée, composées principalement de peintures, de sculptures, de dessins, d'estampes et de photographies, est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel les oeuvres sont acquises.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2021

(en milliers de dollars)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(h) Obligations au titre des régimes de retraite et autres avantages aux employés

Régimes de retraite

Essentiellement, tous les employés du gouvernement du Nunavut sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le régime), un régime à prestations déterminées instauré par la loi et financé par le gouvernement du Canada. Les employés et le gouvernement du Nunavut doivent y cotiser pour couvrir le coût du service courant. Aux termes de la loi actuellement en vigueur, le gouvernement du Nunavut n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser d'autres cotisations relativement à des services antérieurs ou à un déficit du régime. Par conséquent, les cotisations du gouvernement du Nunavut sont comptabilisées dans les charges au cours de l'exercice correspondant à la période auquel les employés rendent service et représentent la totalité de son obligation en matière de prestations de retraite.

En outre, le gouvernement verse deux types de prestations de retraite distincts aux députés de l'Assemblée législative. Les coûts qui leur sont associés ainsi que la valeur de l'obligation de l'État relativement à ces prestations sont déterminés par évaluation actuarielle. Dans le cas où l'expérience réelle diverge des estimations, ou lorsque les hypothèses actuarielles changent, les gains et les pertes actuariels sont pris en compte. Ces pertes et ces gains ne sont pas constatés immédiatement, mais sont plutôt amortis sur la durée estimative moyenne des années de service restantes des cotisants. La comptabilisation des gains et des pertes actuariels débute lors de l'exercice suivant la date d'entrée en vigueur des évaluations actuarielles correspondantes. De plus, lors d'une modification, liquidation ou compression d'un régime, les soldes nets en gains ou en pertes actuariels doivent être immédiatement comptabilisés.

Autres avantages aux employés

Selon leurs conditions d'emploi, les employés du gouvernement peuvent constituer des prestations de départ et de relogement en fonction de leurs années de service. Ces prestations sont versées au moment de la démission, de la retraite ou du décès de l'employé. De plus, tout employé, au moment de sa retraite, peut s'inscrire aux régimes de soins dentaires et de santé; le coût de ces programmes d'avantages aux employés est partagé avec le gouvernement. Les obligations et les dépenses estimées de ces régimes sont cumulées à mesure que les employés rendent service. L'évaluation actuarielle de l'obligation du gouvernement et des coûts associés à ces régimes ont été calculés en utilisant des modèles et des hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la direction. Les prestations de départ sont comptabilisées à la date où l'employé est considéré mis à pied.

Les employés du gouvernement ont droit à des congés de maladie en vertu de leurs conditions d'emploi. Les autres avantages aux employés comprennent une provision pour les employés qui peuvent accumuler des congés de maladie. Cependant, ces congés ne s'acquiescent pas et peuvent seulement être utilisés en cas de maladie. Le montant relatif aux congés de maladie qui devraient être utilisés au cours des prochaines années est déterminé par évaluation actuarielle et a été comptabilisé dans les présents états financiers.

(i) Revenus

Sauf indication contraire, les revenus sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice au cours de l'exercice où les opérations ou les événements produisent les revenus. Les conventions comptables particulières sont les suivantes :

Transferts du gouvernement du Canada

Les transferts du gouvernement du Canada sont constatés à titre de revenus si le financement est autorisé et les critères d'admissibilité sont respectés, sauf si les conditions de financement donnent lieu à une obligation répondant à la définition d'un passif et est comptabilisée comme revenu reporté.

Recettes fiscales

Les revenus fiscaux sont constatés dans l'exercice où l'activité imposable se produit et lorsqu'ils sont autorisés par la législation ou la capacité d'imposer et de percevoir l'impôt a été accordée par une convention législative. L'impôt sur le revenu est calculé net des déductions et des crédits d'impôt autorisés par la *Loi de l'impôt* sur le revenu. Si une charge procure un avantage financier autre qu'un allègement fiscal, elle est classée comme un transfert effectué par l'intermédiaire du régime fiscal. Si une charge procure un allègement fiscal à un contribuable et concerne le revenu, elle est considérée comme un avantage fiscal et soustraite des revenus fiscaux. Les mesures d'allègement fiscal offertes aux contribuables comprennent la prestation pour enfants du Nunavut, le crédit d'impôt pour le coût de la vie et le crédit d'impôt pour la formation du personnel des entreprises. Les impôts, en vertu de la *Loi de l'impôt* sur le revenu, sont administrés par le gouvernement du Canada au nom du gouvernement du Nunavut dans le cadre d'un accord de recouvrement des impôts et sont versés au gouvernement. Les remises se fondent sur les estimations du gouvernement du Canada pour l'année d'imposition, ces estimations étant ajustées périodiquement jusqu'à ce que les cotisations d'impôt sur le revenu soient terminées pour l'exercice en question. Ces ajustements aux revenus d'impôt sont comptabilisés au cours de l'exercice connu.

Les taxes sur le combustible, le tabac et les salaires sont prélevées en vertu de l'autorité conférée par la *Loi sur la taxe sur les produits pétroliers*, la *Loi de la taxe sur le tabac* et la *Loi de l'impôt sur le salaire*, respectivement. Les revenus sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice et se fondent sur les états reçus des percepteurs ou des employeurs. Les ajustements provenant de réévaluations sont comptabilisés à titre de revenus au cours de l'exercice où ils sont déterminés. Les commissions de la taxe sur le tabac prélevées des recettes provenant de la taxe sur le tabac procurent un avantage financier autre qu'un allègement des impôts et sont comptabilisées en tant que charge.

Les impôts fonciers sont évalués sur la base d'une année civile et sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice au cours de l'exercice.

D'autres impôts sont comptabilisés selon les renseignements fournis par les parties qui prélèvent l'impôt au nom du gouvernement.

Récupération de charges sur exercices antérieurs

Les récupérations de charges sur exercices antérieurs, y compris la contrepassation de charges sur exercices antérieurs au titre des excédents, sont reportées à titre de revenus aux états financiers non consolidés. Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* (paragraphe 36 (9)), ces récupérations ne peuvent pas servir à augmenter le montant affecté aux charges de l'exercice courant.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2021

(en milliers de dollars)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(j) Charges

Les charges sont comptabilisées suivant la méthode de comptabilité d'exercice à la date où les biens ou les services sont reçus.

Les subventions et les contributions sont comptabilisées comme des charges pourvu que le versement soit autorisé et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité. Les subventions et les contributions comprennent les paiements de transfert aux particuliers, aux municipalités et autres organismes visés par des ententes de financement gouvernementales. Les paiements aux particuliers comprennent les prestations pour enfants, de soutien du revenu ou de supplément de revenu. Le montant des prestations est calculé selon l'âge, la situation familiale, le revenu et les conditions d'emploi. D'autres types de subventions et de revenus sont accordés pour effectuer des recherches, établir de nouveaux postes par un soutien à la formation et pour promouvoir des activités éducatives, sanitaires et culturelles.

(k) Éventualités

Les éventualités du gouvernement sont des éléments de passif possible qui peuvent devenir des passifs réels si certains événements se produisent ou non. Si l'événement risque fort de se produire ou n'a pas été comptabilisé, et qu'il est quantifiable, une estimation du passif est comptabilisée au titre des créditeurs et charges à payer. Si la probabilité ne peut être déterminée ou si le montant ne peut être raisonnablement estimé, l'éventualité est divulguée dans les notes afférentes aux états financiers et aucun passif n'est comptabilisé. Les passifs éventuels résultent des passifs environnementaux éventuels ou des litiges en cours et d'autres événements semblables.

(l) Passif au titre des sites contaminés

Les sites contaminés résultent de la présence dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'une substance chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant qui dépasse une norme environnementale.

Un passif au titre des sites contaminés est reconnu lorsque tous les critères suivants sont respectés :

- une norme environnementale existe;
- la contamination dépasse la norme environnementale;
- le gouvernement est directement responsable ou accepte la responsabilité;
- les prévisions d'avantages économiques futurs seront abandonnées;
- un montant estimatif raisonnable peut être calculé.

Le passif au titre des sites contaminés reflète la meilleure estimation du gouvernement des coûts des activités d'assainissement nécessaires pour que les sites respectent la norme minimale applicable étant donné leur mode d'utilisation avant la contamination.

Le passif est constaté net de tout recouvrement prévu, et comprend tous les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement, y compris l'exploitation des lieux après leur assainissement, l'entretien et la surveillance de sites.

Le passif est rajusté chaque année pour tenir compte du temps écoulé, des nouvelles obligations, des changements apportés aux estimations de la direction et des coûts réels engagés.

Si la probabilité d'un événement futur démontrant la responsabilité du gouvernement ne peut être établie, un passif éventuel est déclaré dans les notes des états financiers non consolidés.

(m) Services fournis gratuitement

Le Bureau du vérificateur général du Canada offre gratuitement des services d'audit au gouvernement du Nunavut. Ces services ne se sont pas constatés dans les présents états financiers.

(n) Modifications futures des normes comptables

Un certain nombre de normes nouvelles et modifiées émises par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public ne sont pas encore en vigueur et n'ont pas été mises en application lors de la préparation des présents états financiers. Le gouvernement prévoit adopter ces normes nouvelles et modifiées à leur date d'entrée en vigueur et il évalue actuellement l'incidence qu'elles auront sur ses états financiers. Les normes suivantes pour le secteur public entreront en vigueur comme suit :

SP 2601 – Conversion des devises (en vigueur à compter du 1er avril 2022), remplace SP 2600 avec des directives révisées sur la façon de comptabiliser, de présenter et de divulguer les opérations et les soldes libellés en devises.

SP 3450 - Instruments financiers (en vigueur à compter du 1er avril 2022), ce nouveau chapitre établit des directives sur la façon de comptabiliser, d'évaluer, de présenter et de divulguer les instruments financiers, y compris les instruments dérivés.

SP 1201 - Présentation des états financiers (en vigueur lors de l'adoption des chapitres SP 3450 et SP 2601), remplace SP 1200 avec des normes et des principes généraux de présentation et de divulgation des états financiers gouvernementaux.

SP 3041 – Placements de portefeuille (en vigueur lors de l'adoption des chapitres SP 3450, SP 2601 et SP 1201), remplace SP 3040 avec des directives révisées sur la façon de comptabiliser, de présenter et de divulguer les placements de portefeuille.

SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (en vigueur le 1^{er} avril 2022), norme remplaçant le chapitre SP 3270 avec des directives révisées de comptabilisation, de présentation et de divulgation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

SP 3400 – Revenus (en vigueur le 1er avril 2023), un nouveau chapitre qui établit des normes sur la comptabilisation et la déclaration des revenus et qui fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations avec obligations de prestation et ceux provenant d'opérations sans obligation de prestation.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2021

(en milliers de dollars)

3 ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	2021	2020
Encaisse	902 430	604 270

Au cours de l'exercice, le gouvernement a réalisé des intérêts à un taux préférentiel moins 1,65 % dans les soldes bancaires nets (2020- taux préférentiel moins 1,65%).

4 MONTANT DÛ PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA	2021	2020
Subvention à recevoir		
Du gouvernement du Canada (annexe A)	1 712 512	1 641 713
Moins : paiements reçus	(1 712 512)	(1 641 713)
Solde de la subvention à recevoir, début de l'exercice	-	-
Solde de la subvention à recevoir, fin de l'exercice	-	-
Autres débiteurs :		
Autres débiteurs provenant du gouvernement du Canada	148 425	127 268
	<u>148 425</u>	<u>127 268</u>

Les montants dus du gouvernement du Canada ne portent pas intérêt. Les valeurs comptables se rapprochent des justes valeurs marchandes en raison de la maturité à court terme.

5 DÉBITEURS	2021	2020
À recevoir par fonds		
Trésor	72 172	59 495
Fonds renouvelable des produits pétroliers	72 229	91 678
Fonds renouvelable des stocks de l'état	94	236
Fonds renouvelable des boissons alcoolisées	47	77
	144 542	151 486
Moins : provisions pour comptes douteux	(33 242)	(32 419)
	<u>111 300</u>	<u>119 067</u>
À recevoir en relation avec les créditeurs		
Collège de l'Arctique du Nunavut	4 981	7 460
Autorités scolaires de district	5 992	2 375
Société de crédit commercial du Nunavut	60	240
Société de développement du Nunavut	2	5
Société d'habitation du Nunavut	17 146	19 449
Société d'énergie Qulliq	15 717	22 764
À recevoir des parties liées	43 898	52 293
Autres comptes débiteurs	100 644	99 193
	144 542	151 486
Moins : provision pour comptes douteux	(33 242)	(32 419)
	<u>111 300</u>	<u>119 067</u>

6 STOCKS	2021	2020
(a) Pour revente		
Combustible en vrac	140 550	235 762
Produits alcoolisés	3 564	2 510
	<u>144 114</u>	<u>238 272</u>

En 2021, la dépréciation des stocks de combustible en vrac s'élevait à 406 \$ (recouvrement de 821 \$ en 2020).

(b) Pour utilisation		
Fournitures médicales	4 118	3 680

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2021

(en milliers de dollars)

7 PRÊTS	2021	2020
Avances du fonds de roulement à la Société de crédit commercial du Nunavut. Le terme est indéterminé et assorti de l'option de rembourser toute portion du principal à toute date de paiement des intérêts. Les intérêts sont calculés selon les rendements d'une obligation de référence de trois ans du gouvernement du Canada variant de 0,53 % à 1,18 % (2020 - de 0,50 % à 1,72 %) à la fin du mois, intérêts annuels composés.	12 005	14 222
Prêts du Fonds des prêts étudiants, portant intérêt à des taux variant de 0,0 % à 12,5 % (2020 - 0,0 % à 12,5 %), nets de créances douteuses et de provisions pour moins-value de 5 683 \$ (2020 - 5 513 \$).	1 893	1 838
Autre, nette de provisions pour moins-value de 64 \$ (2020 - 64 \$).	-	-
	13 898	16 060

8 INVESTISSEMENT DE PORTEFEUILLE ET AUTRES INVESTISSEMENTS	2021	2020
	Taux de rendement effectif	Échéance
	Valeur comptable	Valeur comptable
Investissements de portefeuille		
Certificat de placement garanti	-	50 000
	-	50 000
Autres investissements		
Investissements désignés du FASR	23 636	21 032
	23 636	71 032

Les investissements désignés du Fonds d'allocation supplémentaires de retraite (FASR) de l'Assemblée législative représentent les fonds réservés dans le cadre du Trésor utilisé pour s'acquitter des obligations au titre des prestations constituées du FASR. Les investissements sont gérés par une tierce partie. L'énoncé de la politique de placement détermine les catégories de titres, les catégories d'émetteurs, les limites et les conditions admissibles. Au 31 mars 2021, la valeur marchande des investissements du FASR totalisait 27 017 \$ (2020 - 20 548 \$), et ils affichaient un rendement positif de 27,52% (2020 - rendement négatif de 6,00 %).

9 CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER	2021	2020
Créditeurs payables aux parties liées		
Collège de l'Arctique du Nunavut	2 116	1 979
Administrations scolaires de district	2 602	1 837
Société de crédit commercial du Nunavut	-	2
Société de développement du Nunavut	167	88
Société d'habitation du Nunavut	3 286	1 142
Société d'énergie Qulliq	8 076	14 972
	16 247	20 020
Autres		
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	145 212	126 582
Autres charges à payer, déductions salariales et retenues des entrepreneurs	166 411	201 280
Congés payés et heures compensatoires	44 155	36 941
Montant dû au gouvernement du Canada	34 747	30 867
Montant dû au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	8 385	1 099
	398 910	396 769
	415 157	416 789

Les montants ci-dessus ne portent pas intérêt.

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2021

(en milliers de dollars)

10 REVENUS REPORTÉS

	Solde au 1 ^{er} avril 2020	Fonds reçus au cours de l'exercice	Intérêts accumulés	Fonds aux revenus	Solde au 31 mars 2021
Financement de base pour les provinces et les territoires (Fonds Chantiers Canada)	3 396	-	19	(1 619)	1 796
Entente sur la taxe sur l'essence	67 716	16 500	605	(13 534)	71 287
Revendications territoriales du Nunavut	35 771	10 752	-	(8 162)	38 361
Autres revenus reportés	18 450	94 037	-	(41 989)	70 498
	<u>125 333</u>	<u>121 289</u>	<u>624</u>	<u>(65 304)</u>	<u>181 942</u>

Le solde des revenus reportés au 31 mars comprend principalement des fonds reçus du gouvernement du Canada pour des projets d'infrastructure et des programmes spécifiques admissibles, et ce, dans le cadre d'une contribution ou d'autres ententes formelles. En 2020-2021 et au-delà, au fur et à mesure que le gouvernement remplit ses obligations vis-à-vis les objectifs de l'entente ou d'autres stipulations reliés à l'utilisation de ces fonds, les revenus associés seront comptabilisés dans ses états financiers.

11 PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

	2021	2020
Passif au titre de la remise en état des sites contaminés (non actualisé)	9 609	8 154

Les activités du gouvernement sont assujetties à différentes lois et divers règlements fédéraux et territoriaux, notamment la *Loi sur la protection de l'environnement et les directives environnementales relatives à l'assainissement des lieux contaminés (2010)*, lesquelles visent à assurer la protection de l'environnement et à réduire au minimum les répercussions négatives sur celui-ci. Le gouvernement mène ses activités de façon à protéger la santé publique et l'environnement et juge ses activités conformes à toutes les lois et tous les règlements applicables.

Le gouvernement reconnaît qu'il y a des coûts relatifs à l'assainissement des sites contaminés dont il est responsable. Au 31 mars 2021, 6 sites (6 en 2020), soit 2 parcs de stockage (2 en 2020), 4 décharges (4 en 2020) avaient été désignés comme nécessitant des travaux d'assainissement. En ce qui concerne les sites pour lesquels le gouvernement du Nunavut a l'intention de renoncer à des avantages économiques futurs en raison d'une obligation légale ou prévoit procéder à la décontamination (p. ex., en raison des risques pour la santé humaine), pour lesquels il est responsable de l'assainissement ou en a accepté la responsabilité et pour lesquels il est possible d'établir une estimation raisonnable des coûts associés à ces opérations, un passif a été déclaré dans les présents états financiers. Si des coûts liés à l'assainissement ont été estimés et qu'un passif a été comptabilisé, l'estimation du passif a été fondée sur des analyses de tiers ou sur une extrapolation des coûts précédemment engagés pour décontaminer, surveiller ou gérer des sites d'une superficie et d'un degré de contamination similaires.

Le gouvernement a identifié 73 (2020 - 73) autres sites situés sur les terres domaniales pour lesquels des passifs au titre des sites contaminés pourraient exister aux fins d'évaluation, d'assainissement et de surveillance. Les activités associées à ces sites sont classées comme suit :

	2021	2020
Parcs de stockage	25	25
Centrales électriques	29	29
Sites municipaux et déchets	11	11
Garages et autres installations de travaux	5	5
Aéroports	2	2
Carrières	1	1
	<u>73</u>	<u>73</u>

Le gouvernement est devenu propriétaire des sites et des activités associées aux aéroports, des parcs de stockage et des centrales électriques lors de la création du territoire le 1er avril 1999. La contamination de certains de ces sites s'est produite alors que d'autres parties étaient responsables de leur utilisation ou de leur gestion. Le gouvernement a évalué à 9 700 \$ et 39 000 \$ (2020 - 9 700 \$ et 40 000 \$) respectivement le coût des travaux d'assainissement de 14 parcs de stockage et de 29 centrales (2020 - 14 et 29). En outre, il estime que la décontamination des autres sites pourrait coûter entre 65 000 \$ et 136 000 \$ (2020 - 65 000 \$ à 136 000 \$), selon l'approche choisie. Aucun passif au titre de l'assainissement de ces 73 (2020 - 73) sites n'est constaté dans les présents états financiers étant donné que le gouvernement ne prévoit pas l'abandon des avantages économiques futurs (c'est-à-dire aucune obligation légale de procéder à l'assainissement). À l'avenir, un passif au titre de l'assainissement de ces sites ou d'autres sites sera constaté si les avantages économiques futurs seront abandonnés (c'est-à-dire s'il y a des risques pour la santé publique ou qu'il y a une obligation légale).

La plupart des parcs de stockage et des centrales électriques font l'objet d'une surveillance régulière afin de s'assurer du confinement des contaminants détectés. Aucun programme de surveillance continue n'a cependant été mis sur pied dans les autres sites et installations du gouvernement du Nunavut, bien que celui-ci compte entreprendre l'élaboration d'un tel programme sous peu.

En outre, le gouvernement a relevé 144 (2020 - 144) sites où se trouvent des garages, des installations de travaux publics, des carrières, des installations de traitement et d'évacuation des eaux d'égout et des déchets et de déchets solides, et qui sont situés dans les limites d'une municipalité et régis par la réglementation municipale. Il incombera aux municipalités concernées de surveiller et de décontaminer, le cas échéant, ces sites.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2021

(en milliers de dollars)

12 OBLIGATIONS LIÉES AUX RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AUX EMPLOYÉS

Des régimes de retraite distincts ont été mis sur pied pour les employés du gouvernement et les députés de l'Assemblée législative. Le gouvernement offre également aux employés, en plus des prestations de retraite, des indemnités de cessation d'emploi et de déménagement et des congés de maladie ainsi que des avantages de santé postérieurs à l'emploi. Les ententes relatives à ces indemnités ne sont pas préalablement capitalisées et aucun actif n'est mis en réserve pour assurer leur financement, ce qui entraîne des passifs en souffrance au titre des indemnités constituées, estimées au moyen de calculs actuariels. Ces calculs reposent sur des renseignements et des hypothèses approuvés par la direction. Au 31 mars, les passifs au titre des régimes de retraite et d'autres avantages aux employés se répartissaient comme suit :

	2021	2020
Régimes de retraite		
Régime de retraite des députés de l'Assemblée législative	20 335	18 350
Total des régimes de retraite	20 335	18 350
Autres avantages aux employés		
Départ et Relogement	27 363	26 208
Régime de santé postérieur à l'emploi	38 419	31 801
Congés de maladie	11 177	10 499
Total des autres avantages aux employés	76 959	68 508
Total obligations liées aux régimes de retraite et autres avantages aux employés	97 294	86 858

Régime de retraite de la fonction publique

Essentiellement, tous les employés du gouvernement du Nunavut sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le régime), un régime à prestations déterminées instauré par la loi et financé par le gouvernement du Canada. La loi oblige le gouvernement du Canada à assurer le paiement des prestations du régime. Les prestations de retraite s'accumulent généralement sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec celles du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation. Les employés et le gouvernement du Nunavut doivent y cotiser. La cotisation de l'employeur est fixée par la président du Conseil du Trésor du Canada sous forme de multiple de la cotisation demandée aux employés. Le taux de cotisation en vigueur au 31 mars 2021 était de 1,01 fois (2020 - 1,01) pour les participants inscrits avant le 1er janvier 2013 et de 1,0 fois (2020 - 1,0) pour les participants inscrits à partir du 1er janvier 2013. Les cotisations totales de l'employeur s'élevaient à 34 237 \$ (2019 - 33 814 \$) et ont été traitées comme des dépenses de l'exercice en cours. Les cotisations totales des employés s'élevaient à 34 157 \$ (2020 - 33 696 \$).

Régime de retraite des députés de l'Assemblée législative

Le gouvernement du Nunavut parraine deux régimes de retraite à prestations déterminées pour les députés de l'Assemblée législative. Les deux régimes sont administrés par le Bureau de régie et des services de l'Assemblée législative. Les régimes versent des prestations calculées selon les années de service et les gains moyens de fin de carrière. Ils fournissent une protection contre l'inflation fondée sur les hausses de l'indice des prix à la consommation.

Le premier régime est le Fonds d'allocations de retraite de l'Assemblée législative (FARAL), un régime de retraite enregistré et cotisable à prestations déterminées créé en vertu de la *Loi sur les allocations de retraite de l'Assemblée législative*. Le Bureau de l'Assemblée législative gère un fonds de retraite distinct en fiducie pour administrer les cotisations et les allocations du FARAL. Le fonds est entré en vigueur le 1er avril 1999.

Le deuxième régime est le Fonds d'allocations supplémentaires de retraite (FASR), un régime de retraite facultatif non enregistré et non cotisable créé en vertu de la *Loi sur les allocations supplémentaires de retraite* pour les députés qui choisissent d'y participer. Les versements et les charges associés au FASR sont payés par le fonds de revenus consolidé du gouvernement. Ce régime est entré en vigueur au cours de l'exercice 2001-2002 et verse des prestations rétroactives au 1er avril 1999.

Les prestations de retraite sont payables aux députés selon un pourcentage de la moyenne des meilleurs salaires au cours de quatre années consécutives à titre de député et de ministre, ou de président de la Chambre (s'il y a lieu), multiplié par les services crédités à titre de député et pour chacun des trois autres postes (s'il y a lieu). Un poste doit être détenu au moins un an et les prestations de retraite pour chaque poste sont calculées séparément. Le pourcentage utilisé pour calculer les prestations de retraite est de 2 % pour le FARAL et de 3 % pour le FASR.

L'âge normal de la retraite en vertu de ces deux régimes correspond à la première éventualité de (a) 60 ans (b) 30 années de service, ou (c) âge plus service égale 80. Un député peut prendre sa retraite en tout temps à partir du moment où il cesse d'être député. La retraite anticipée entraîne une réduction des prestations de 0,25 % pour chaque mois où un député prend sa retraite avant l'âge normal de la retraite. Pour un député, l'âge de la retraite ajournée ne peut dépasser 69 ans.

Il n'y a eu aucune modification, aucune liquidation et aucune compression ou dérogation temporaire de ces régimes en 2021 (aucun changement en 2020).

Les évaluations actuarielles de ces régimes étaient terminées en date du 1^{er} avril 2018. Les évaluations ont été effectuées à l'aide de la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les évaluations ont été fondées sur plusieurs hypothèses approuvées par le Bureau de régie et des services de l'Assemblée législative. Ces hypothèses reflètent les meilleures estimations des résultats à long terme et des prévisions à court terme, et les hypothèses démographiques qui ont servi à établir les plus récentes évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation. Voici les hypothèses principales : taux d'inflation – 2,0 % (2,0 % en 2020), taux d'actualisation – 3,25% (3,75 % en 2020), rendement de l'actif – 4,7 % (5,3% en 2020), augmentation de la rémunération – 3,0 % (3,0 % en 2020), taux de mortalité.

La méthode d'évaluation des actifs, la valeur axée sur la valeur marchande, pour le régime FARAL est égale à une valeur marchande lissée qui répartit l'écart entre les revenus d'investissement réels et prévus sur une période de quatre ans. La date d'entrée en vigueur des prochaines évaluations actuarielles de ces régimes est le 1^{er} avril 2022.

Les passifs au titre des régimes de retraite représentent l'excédent de la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées sur la valeur actuarielle des actifs nets disponibles pour les prestations.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2021

(en milliers de dollars)

12 OBLIGATIONS LIÉES AUX RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AUX EMPLOYÉS (suite)

Selon les renseignements fournis pour l'exercice par l'actuaire du régime, les passifs au titre des régimes de retraite des députés au 31 mars s'établissent comme suit :

	FARAL	FASR	2021	2020
Obligations au titre des prestations constituées	15 914	23 341	39 255	33 248
Moins :				
Actifs au titre du fonds de retraite	16 514	-	16 514	15 200
Gains pertes actuariels non amortis	898	1 509	2 407	(302)
	17 412	1 509	18 921	14 898
Passifs (actifs) au titre des régimes de retraite	(1 498)	21 832	20 334	18 350

Au 31 mars 2021 la valeur marchande des actifs du régime de retraite FARAL était de 17 903 \$ (2020 - 13 818 \$). Le taux de rendement réel était positif à 31,24 % (2020 - rendement négatif de 7,13 %). Le FASR n'a pas d'actifs au titre d'un régime de retraite; toutefois, le passif au titre des régimes de retraite est à provisionner en tout ou en partie par les investissements désignés (note 8).

Les gains (pertes) actuariels des régimes FARAL et FASR sont tous deux amortis sur une période de 4 années (tous deux 5,0 an en 2020), ce qui représente la durée de service moyenne restante des cotisants à ces régimes.

Les charges totales relatives aux régimes de retraite des députés comprennent les éléments suivants :

	FARAL	FASR	2021	2020
Coût des prestations de l'exercice courant	1 327	2 075	3 402	3 103
Amortissement des (gains) pertes actuarielles	(14)	(47)	(61)	(104)
	1 313	2 028	3 341	2 999
Cotisations des députés	(274)		(274)	(277)
Charges de retraite	1 039	2 028	3 067	2 722
Intérêts débiteurs sur la moyenne des obligations au titre des prestations constituées	544	799	1 343	1 085
Rendement prévu sur la moyenne des actifs du régime de retraite	(735)	-	(735)	(779)
Intérêts débiteurs au titre des régimes de retraite	(191)	799	608	306
Total des charges au titre des régimes de retraite	848	2 827	3 675	3 028

Les prestations de retraite versées au titre du FARAL et du FASR s'élevaient à 738 \$ et 925 \$, respectivement (2020 - 356 \$ et 908 \$, respectivement).

Les cotisations du gouvernement au titre du FARAL et du FASR au cours de l'exercice s'élevaient à 766 \$ et 1 638 \$, respectivement (2020 - 457 \$ et 1 081 \$, respectivement).

Les charges totales liées aux autres avantages sociaux se composent des éléments suivants :

	Départ et relogement	Congés de maladie	Régime de santé postérieur à	2021	2020
Avantages acquis durant la période	2 020	1 233	1 990	5 243	5 570
Pertes actuarielles (gains actuariels) sur l'obligation au titre des prestations	(160)	(389)	24 697	24 148	3 700
Amortissement des gains (pertes) actuariels nets comptabilisés durant l'exercice	1 265	253	(20 936)	(19 418)	4 679
Charges au titre des autres avantages sociaux	3 125	1 097	5 751	9 973	13 949
Frais d'intérêt au titre des avantages sociaux acquis	553	318	1 911	2 782	1 626
Charges totales liées aux autres avantages sociaux	3 678	1 415	7 662	12 755	15 575

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2021

(en milliers de dollars)

13 RESPONSABILITÉ DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL D'IQALUIT

En septembre 2013, le gouvernement a signé des accords dans le cadre d'une entente de partenariat public-privé (P3) pour concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir une infrastructure nouvelle et modernisée à l'aéroport international d'Iqaluit. L'aéroport est officiellement entré en fonction le 9 août 2017. Le coût estimé du projet était de 305 376 \$. Le coût réel pour la réalisation du projet assumé par le partenaire privé ne s'est élevé qu'à 298 430 \$. Les coûts d'immobilisations découlant des ententes ont été financés en partie par le gouvernement du Canada. Le gouvernement du Nunavut a reçu 74 160 \$ du gouvernement du Canada au cours de l'exercice 2017-2018.

	2021	2020
Le prêt, qui porte un taux d'intérêt de 7,23 %, est remboursable en versements mensuels de 1 069 \$ échelonnés jusqu'en décembre 2047.	151 672	153 467

Les intérêts sur la dette à long terme découlant du projet de l'aéroport international d'Iqaluit s'élevaient à 11 035 \$ pour l'exercice (11 159 \$ en 2020). Les intérêts versés au cours de l'exercice se sont élevés à 11 035 \$ (11 159 \$ en 2020).

Les paiements exigibles (capital et intérêts) pour les cinq prochains exercices et pour la suite sont les suivants :

	Principal	Intérêt	Total
2022	1 929	10 900	12 829
2023	2 074	10 756	12 830
2024	2 229	10 601	12 830
2025	2 395	10 435	12 830
2026	2 574	10 256	12 830
2027 et par la suite	140 471	138 576	279 047
	151 672	191 524	343 196

14 OBLIGATIONS AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Les obligations au titre de contrats de location-acquisition se fondent sur les paiements contractuels minimaux exigibles au titre de la location en vigueur au 31 mars. Les contrats de location-acquisition originaux, d'une durée de 20 ans, viennent à échéance entre 2019 et 2020. Le 1^{er} juillet 2017, le gouvernement du Nunavut a entériné, avec le bailleur, des modifications et des prolongations des baux en vue d'en prolonger la durée initiale de 10 ans.

	2021	2020
Total des paiements minimaux exigibles au titre de la location	59 498	69 783
Intérêts théoriques	(5 732)	(7 515)
Valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location	53 766	62 268

Montant du principal et des intérêts dû dans chacun des cinq prochains exercices et par la suite sur les prêts et hypothèques payables comme suit:

	Principal	Intérêt	Total
2022	6 270	1 324	7 594
2023	6 459	1 134	7 593
2024	6 099	954	7 053
2025	6 266	788	7 054
2026	6 438	615	7 053
2027 et par la suite	22 234	917	23 151
	53 766	5 732	59 498

Les paiements au titre de la location sont répartis entre les remboursements du passif et des intérêts débiteurs. Le montant total des paiements minimaux exigibles au titre de la location moins le passif initial représente le coût total des intérêts pour la location. Les intérêts débiteurs sont calculés au même taux d'actualisation que celui utilisé pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location appliqué au passif locatif impayé au début de la période de paiement de la location.

Les intérêts débiteurs relatifs aux obligations au titre de contrats de location-acquisition pour l'exercice s'élevaient à 1 506 \$ (2020 - 1 940 \$) à un taux d'intérêt implicite moyen de 2,6 % (2020 - 2,6 %). Les intérêts versés pour l'année se sont élevés à 1 506 \$ (1 940 \$ en 2020). Les obligations au titre des contrats de location-acquisition prennent fin entre 2020 et 2030.

15 PROGRAMME DE GESTION DE L'ÉNERGIE DU NUNAVUT

	2021	2020
Financement du projet payable - Baffin	1 618	2 635
Financement du projet payable - Kivalliq	13 184	12 369
	14 802	15 004

Dans le cadre du Programme de gestion de l'énergie du Nunavut - Baffin, le gouvernement a conclu un contrat de contrats d'épargne-énergie qui comprenait la responsabilité continue de verser tous les paiements de capital et d'intérêts associés au financement par une tierce partie des coûts d'améliorations dans le cadre du projet. Les paiements sont dus mensuellement de 139 \$ à 2019, de 95 \$ à 2022 \$ et de 21 \$ à juillet 2023 à un taux d'intérêt moyen de 5,13%. Les intérêts débiteurs sur le programme étaient de 123 \$ (2020 - 183 \$) pour l'exercice. Les intérêts versés au cours de l'exercice se sont élevés à 123 \$ (183 \$ en 2020).

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2021

(en milliers de dollars)

15 PROGRAMME DE GESTION DE L'ÉNERGIE DU NUNAVUT (suite)

Les versements futurs sont de:

	Principal	Intérêt	Total
2022	1 121	62	1 183
2023	402	13	415
2024	95	1	96
	1 618	76	1 694

Le projet du Programme de gestion de l'énergie du Nunavut (région du Kivalliq) est à la phase de mise en œuvre et par conséquent, le calendrier des paiements futurs ne peut pas être déterminé pour le moment. Le gouvernement a conclu un contrat de 24 258 \$ qui comprend tous les paiements de capital et d'intérêts associés au financement par un tiers du coût des améliorations du projet. On estime que le projet se terminera d'ici mars 2022., moment auquel débiteront des mensualités estimatives de 124 \$ portant intérêt à un taux moyen de 9,4 %. Les frais d'intérêts du projet pour l'année ont totalisé 346 \$ (228 \$ en 2020). Les intérêts payés au cours de l'année étaient \$0 (2020 - \$0).

16 FONDS DE STABILISATION DES PRODUITS PÉTROLIERS

Le fonds de stabilisation des produits pétroliers a été créé en vertu de la *Loi sur les fonds renouvelables*. Le fonds sert à stabiliser le prix des produits pétroliers achetés, vendus et distribués par le gouvernement. Le bénéfice net (perte nette) au titre du fonds renouvelable des produits pétroliers est imputé au fonds de stabilisation des produits pétroliers. L'excédent ou le solde déficitaire du fonds ne peuvent excéder 20 000 \$.

	2021	2020
Excédent (déficit), début de l'exercice	(5 107)	6 573
Bénéfice net (perte) du Fonds renouvelable des produits pétroliers pour l'exercice	(10 102)	(11 680)
Virement minimal exigé du (au) Trésor	-	-
Excédent (déficit), fin de l'exercice	(15 209)	(5 107)

17 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le gouvernement a conclu des ententes, ou a des obligations contractuelles, à l'égard des paiements suivants postérieurs au 31 mars 2021 :

	Total
Contrats de location-exploitation (annexe 5)	61 882
Engagements de capitaux	66 703
Engagements opérationnels	369 659
Entente de maintien de l'ordre	526 988
Engagements concernant l'amélioration de l'aéroport international d'Iqaluit	643 078
	1 668 310
Les obligations contractuelles par exercice s'établissent comme suit :	
2022	296 705
2023	189 825
2024	127 065
2025	82 228
2026	78 280
2027 et par la suite	894 207
	1 668 310

Outre les engagements de capitaux déclarés ci-dessus, le gouvernement est aussi lié par obligation contractuelle dans le cadre du Programme de gestion de l'énergie du Nunavut (Kivalliq) (note 16). Au 31 mars 2021, un passif de 13 184 \$ est inscrit au titre des coûts totaux estimatifs du contrat de 24 258 \$. Les paiements débiteront à l'achèvement du projet, qui devrait se réaliser d'ici mars 2022.

18 DROITS CONTRACTUELS

Le gouvernement a conclu des ententes avec des entreprises et organismes gouvernementaux divers pour fournir des biens et des services. Ces ententes généreront des revenus et des actifs dans l'avenir. Le tableau ci-dessous présente un sommaire des droits contractuels du gouvernement lorsque les modalités des ententes sont respectées.

	Total
Plan d'Infrastructure Canada	546 462
Ententes avec Santé Canada	134 689
Nouveau Fonds Chantiers Canada	178 873
Autres / ententes avec des tiers	83 625
	943 649
Voici les droits contractuels pour chaque exercice financier :	
2022	239 842
2023	250 447
2024	183 763
2025	108 740
2026	69 130
2027 et par la suite	91 727
	943 649

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2021

(en milliers de dollars)

19 ÉVENTUALITÉS

(a) Ajustements postérieurs à la division

L'entente régissant la division des actifs et des passifs entre le gouvernement du Nunavut et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au 1er avril 1999 crée un mécanisme qui fournit les ajustements postérieurs à la division.

Le délai pour de tels ajustements est illimité; et de tels ajustements peuvent être effectués dans une diversité de circonstances particulières comme le règlement de litiges relatifs à des événements précédant la date de la division. Dans un tel cas, un gouvernement a la possibilité de présenter une demande de partage des coûts à l'autre gouvernement. Les ajustements postérieurs à la division seront constatés dans l'exercice au cours duquel le passif peut être raisonnablement estimé. Au 31 mars 2021, aucun nouvel ajustement postérieur à la division n'a été divulgué.

(b) Litiges

Des plaintes pour agression sexuelle par d'anciens employés ou entrepreneurs du Nunavut alors que le territoire faisait encore partie des Territoires du Nord-Ouest ont été déposées ou sont à l'étude. Les gouvernements du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest assureront conjointement la défense durant la procédure et ils se partageront les coûts de la défense et des dédommagements éventuels dans une proportion de 44,34 % et de 55,66 % respectivement. Dans la mesure où il est probable qu'un dédommagement soit versé et qu'on puisse raisonnablement en estimer le montant, le gouvernement a comptabilisé un passif. On estime à 11 270 \$ (2020 - 1 545 \$) le montant total relatif aux plaintes à l'étude, où l'issue n'était pas encore déterminable au 31 mars mais dont le montant du dédommagement peut être raisonnablement estimé. Aucun passif n'a été comptabilisé puisque l'issue de ces dossiers n'est pas déterminable.

Il existe un nombre de plaintes et de menaces de litiges en instance contre le gouvernement où l'issue n'est pas déterminable, ce qui comprend les cas où aucun montant de dédommagement n'a été précisé. La nature des allégations est par exemple : congédiement abusif, violation de politique, lésion corporelle, agression sexuelle, négligence, arrestation illégale et voie de fait. Dans la mesure où il est probable qu'un dédommagement soit versé et qu'on puisse raisonnablement en estimer le montant, le gouvernement a comptabilisé un passif. On estime à 105 671 \$ (2020 - 17 168 \$) le montant total relatif aux plaintes à l'étude, où l'issue n'était pas encore déterminable au 31 mars mais dont le montant du dédommagement peut être raisonnablement estimé. Aucun passif n'a été comptabilisé puisque l'issue de ces dossiers n'est pas déterminable.

(c) Prêts garantis

Dans le cadre de son financement, la Société d'énergie Qulliq (SEQ) a contracté des facilités de crédit à des conditions et des taux d'intérêt divers. Le gouvernement a fourni une garantie pour les facilités de crédit SEQ suivantes :

	2021	2020
Facilité de crédit bancaire, intérêt au taux de préférentiel moins 0,50 %	12 685	15 874
Obligation remboursable, amortissable en 20 ans et venant à échéance en Septembre 2021, taux d'intérêt de 6,809 %	17 502	21 787
Facilité de prêt de capital à taux fixe venant à échéance en Mai 2021, taux d'intérêt de 4,24 %	74	561
Facilité de prêt de capital à taux fixe venant à échéance en Mai 2021, taux d'intérêt de 4,24 %	106	726
Facilité de prêt de capital à taux fixe venant à échéance en Juin 2021, taux d'intérêt de 4,24 %	188	1 053
Facilité de prêt de capital à taux fixe venant à échéance en Février 2022, taux d'intérêt de 4,24 %	3 092	3 312
Facilité de prêt de capital à taux fixe venant à échéance en Juillet 2021, taux d'intérêt de 4,24 %	515	2 055
Facilité de prêt de capital à taux variable venant à échéance en Novembre 2022, intérêt au taux de préférentiel moins 0,50 %	11 667	12 667
Facilité de prêt de capital à taux variable venant à échéance en Avril 2024, intérêt au taux de préférentiel moins 0,50 %	10 467	11 267
Facilité de prêt de capital à taux variable venant à échéance en Avril 2031, intérêt au taux de préférentiel moins 0,50 %	145 739	137 566
Total des garanties fournies sur les soldes restants dus	202 035	206 868

La limite de crédit bancaire de la SEQ est de 30 000 \$ (2020 - 30 000 \$). Les facilités de prêt promis et de prêt-relais à terme non rotatif ci-dessus possèdent chacun d'eux une option pour utiliser des acceptations bancaires avec des commissions d'acceptation de 50 points de base par année pour des termes d'au moins 7 jours et d'au plus de 365 jours et émissions et réemissions en montant minimal global de 1 000 \$ canadiens et en multiples de cette somme.

Selon ses besoins de fonctionnement, la Société de développement du Nunavut (SDN) peut de temps à autre se trouver dans une situation de découvert bancaire. Le découvert est garanti par le gouvernement et l'intérêt sur le découvert est fixé selon le taux préférentiel plus 0,50 % par année. L'intérêt est chargé seulement quand le compte de résultat de la SDN est en situation de découvert et que les comptes groupés du gouvernement sont également en situation de découvert. Au 31 mars 2021, la situation de découvert bancaire de la SDN s'élevait à 0 \$ (2020 - 0 \$).

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2021

(en milliers de dollars)

20 PARTIES LIÉES

Les opérations avec les parties liées et les soldes à la fin de l'exercice, non divulgués ailleurs dans les états financiers, sont divulgués dans la présente note. Au cours de l'exercice, le gouvernement a versé des subventions et des contributions aux parties liées suivantes ou a financé d'autres coûts pour elles :

	2021	2020
Collège de l'Arctique du Nunavut	2 981	3 519
Autorités scolaires de district	14 069	13 791
Société de développement du Nunavut	3 615	3 474
Société de crédit commercial du Nunavut	900	700
	21 565	21 484

En vertu d'ententes conclues avec des conseils et des organismes liés, le gouvernement fournit des services au coût ou exige des frais d'administration dans le cas où les coûts directs ne peuvent être établis. Les frais exigés pour les coûts indirects ne correspondent pas nécessairement au coût associé à la prestation de ces services. Les services fournis comprennent notamment les services au personnel, de la paye, les services financiers, d'approvisionnement, du logement, des immeubles et des travaux, des services publics, juridiques et d'interprétation. Des coûts directs de 48 561 \$ (2020 - 47 161 \$) ont été engagés et recouverts des parties liées. Le montant des subventions et des contributions versées par le gouvernement du Nunavut au Collège de l'Arctique du Nunavut et à la Société d'habitation du Nunavut sont divulgués séparément dans l'annexe des dépenses sous Crédits approuvés (annexe B.1).

21 FIDUCIES SOUS ADMINISTRATION

Le gouvernement administre des comptes de fiducie au nom de tiers, qui ne sont pas inclus dans les actifs et les passifs divulgués du gouvernement.

	2021	2020
Curateur public	7 402	6 897
Fiducie pour la conservation des ressources naturelles	1 326	1 307
Fiducie pour la Cour territoriale	611	742
	9 339	8 946

22 AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Le budget total des revenus pour 2021 à la page xi du Budget principal 2020-2021 s'élève à 2 347 987 \$. Il comprend 2 085 802 \$ de 'revenus' et 124 702 \$ de 'revenus du crédit 5' à la page A-IV-4 du Budget principal des dépenses 2020-2021, plus 137 483 \$ de financement en vertu d'ententes avec des tiers pour des projets d'immobilisations spécifiques inclus à l'annexe A-IV-16 de 2020 -21 du budget principal des immobilisations. Les dépenses prévues devant être financées par ces revenus supplémentaires ont été ajoutées aux totaux budgétaires concernés divulgués dans ces états.

Le montant total de 107 660 \$ budgété en 2021 au titre des dépenses en immobilisation à l'annexe B.2 exclu 4 290 \$ de dépenses en immobilisation et 25 533\$ fonds consacré à l'infrastructure sociale et Investissement dans le logement abordable de la SCHL. Par conséquent, la somme des totaux pour les dépenses et les transferts au titre d'ententes de financement avec des tiers incluse dans les présents états financiers est de 232 362 \$, tandis qu'elle s'élevait à 262 185 \$ à la page x du budget principal d'immobilisations 2020-2021. Les projets d'infrastructures financés par des tiers dans le cadre du Nouveau Fonds Chantiers Canada sont inscrits au compte du département des Services communautaires et gouvernementaux.

23 DONNÉES COMPARATIVES

Certaines données comparatives ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

24 COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'écllosion du nouveau coronavirus (COVID-19) était une pandémie, laquelle continue de sévir au Canada et partout dans le monde.

Le gouvernement du Nunavut a soutenu ses employés et employées, en fermant ses bureaux tenus par du personnel non essentiel et offrant des services non essentiels; sa clientèle, en suspendant les paiements et recouvrements; les petites entreprises, en instituant la Prime salariale des travailleuses et travailleurs essentiels du Nunavut; et la population nunavoise, en mettant sur pied des centres d'isolement et des cliniques de vaccination.

Durant l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2021, le gouvernement du Nunavut a reçu du gouvernement du Canada, en guise de soutien lié à la pandémie, un montant de 183 860 \$ (2020 – nul). Il a aussi reçu du gouvernement fédéral un don de matériel, de fournitures et de vaccins, lesquels ont été comptabilisés à leur juste valeur lorsqu'il était raisonnablement possible de la déterminer. Ainsi, le matériel et les fournitures reçus ont été comptabilisés d'après leur juste valeur, estimée à 4 756 \$. Quant aux vaccins contre la COVID 19, ils n'ont pas été comptabilisés, car il n'était pas raisonnablement possible d'en déterminer la juste valeur.

Étant donné la nature et la durée imprévisibles de la pandémie, le gouvernement n'est pas en mesure d'en estimer les répercussions potentielles sur ses activités ultérieures ni de fournir une évaluation de ses actifs et passifs.

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Annexe A

Annexe non consolidée des revenus par source (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

	2021 Budget	2021 Réel	2020 Réel
Provenant du gouvernement du Canada			
Formule de financement des territoires	1 712 500	1 712 512	1 641 713
Transferts au titre d'ententes avec des tiers	230 295	350 578	190 582
Autres paiements de transfert	124 500	113 220	99 627
	2 067 295	2 176 310	1 931 922
Revenus générés par le gouvernement du Nunavut			
Recettes fiscales			
Impôt sur le revenu des particuliers	30 800	22 341	31 397
Impôt sur le revenu des sociétés	20 900	21 767	23 616
Taxe sur les salaires	35 500	35 683	35 272
Taxe sur le tabac	23 800	25 173	22 581
Taxe sur le carburant	22 300	17 702	23 532
Impôt foncier	8 800	11 319	8 384
Taxe d'assurance	2 800	2 536	2 320
	144 900	136 521	147 102
Autres revenus			
Revenus de la Division des produits pétroliers - nets du coût des produits vendus d'un montant de 153 840 \$ (2020 - 170 555 \$)	31 476	23 436	19 969
Revenus des boissons alcoolisées et Cannabbis - nets du coût des produits vendus d'un montant de 8 030 \$ (2020 - 7 648 \$)	10 726	8 914	8 354
Récupérations au titre des habitations des employés	20 700	21 333	21 310
Transferts au titre d'ententes de financement avec des tiers	2 067	1 415	1 077
Autres	28 000	27 404	38 166
	92 969	82 502	88 876
Récupérations des charges sur exercices antérieurs (annexe 1)	13 000	12 720	8 586
Total des revenus (note 22)	2 318 164	2 408 053	2 176 486

COMPTES PUBLICS

Annexe non consolidée des dépenses (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

TOTAUX	Budget initial	Réel	(Supérieurs) inférieurs au budget initial
FINANCÉS AU TITRE DES CRÉDITS OUVERTS (annexe B.1)			
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	1 809 545	1 722 848	86 697
<i>Plus</i> : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	87 121	83 176	3 945
<i>Plus</i> : moins-value de la valeur d'immobilisations corporelles	-	2 414	(2 414)
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	1 896 666	1 808 438	88 228
Dépenses d'investissement en immobilisation	143 028	206 322	(63 294)
<i>Moins</i> : Virements aux immobilisations corporelles	62 651	54 319	8 332
Total des dépenses d'investissement	80 377	152 003	(71 626)
Total des dépenses d'accréditations	1 977 043	1 960 441	16 602
FINANCÉS AU TITRE D'ENTENTES AVEC DES TIERS (annexe B.2)			
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	124 702	288 104	(163 402)
<i>Plus</i> : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	124 702	288 104	(163 402)
Dépenses d'investissement en immobilisation	107 660	38 992	68 668
<i>Moins</i> : virements aux immobilisations corporelles	-	23 729	(23 729)
Total des dépenses d'investissement	107 660	15 263	92 397
Total des dépenses au titre d'ententes avec des tiers	232 362	303 367	(71 005)
FINANCÉS AU TITRE DES FONDS RENOUELABLES (annexe B.3)			
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	45 231	39 755	5 476
<i>Plus</i> : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	45 231	39 755	5 476
Dépenses d'investissement en immobilisation	-	-	-
<i>Moins</i> : virements aux immobilisations corporelles	-	-	-
Total des dépenses d'investissement	-	-	-
Total des dépenses au titre des fonds renouvelables	45 231	39 755	5 476
TOTAUX DES ÉTATS NON CONSOLIDÉS			
Charges d'exploitation et d'entretien avant dépréciation et moins-value de la valeur d'actifs corporels	1 979 478	2 050 707	-
<i>Plus</i> : Exigences supplémentaires estimatives centralisées selon la page x du budget principal des dépenses 2020-21	50 000	-	-
<i>Moins</i> : Partie du capital des Exigences supplémentaires estimatives	-	-	-
Total charges d'exploitation et d'entretien avant dépréciation et réduction de la valeur d'actifs corporels	2 029 478	2 050 707	(21 229)
<i>Plus</i> : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	87 121	83 176	3 945
<i>Plus</i> : réduction de la valeur d'actifs corporels	-	2 414	(2 414)
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	2 116 599	2 136 297	(19 698)
Dépenses d'investissement en immobilisation	250 688	245 314	-
<i>Plus</i> : reports de capital estimatifs centralisés de l'exercice précédent compris dans Capital à la page x du budget principal des dépenses 2020-2021	44 000	-	-
<i>Plus</i> : Partie du capital des Exigences supplémentaires estimatives	-	-	-
Total des dépenses d'investissement en immobilisation	294 688	245 314	49 374
<i>Moins</i> : virements aux immobilisations corporelles	62 651	78 048	(15 397)
Total des dépenses d'investissement	232 037	167 266	64 771
Total des dépenses	2 348 636	2 303 563	45 073

Le total des dépenses ci-dessus comprend notamment des intérêts débiteurs de 13 030 \$ (2020 - 13 582 \$) et une augmentation nette de 830 \$ des provisions pour moins-value (2020 - 2 814 \$).

Le total des dépenses en capital ci-dessus comprend les subventions en capital et les contributions de 117 774 \$ (2020 - 97 297 \$).

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Annexe B.1

Annexe non consolidée des dépenses au titre des crédits ouverts (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

CRÉDITS	Budget initial	Crédits supplémentaires	Virements	Budget révisé	Réel	(Supérieurs) inférieurs au budget révisé
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	13 964	-	420	14 384	13 124	1 260
Subventions et contributions	-	-	-	-	-	-
Autres	13 306	-	(420)	12 886	11 094	1 792
	27 270	-	-	27 270	24 218	3 052
Dépenses d'investissement en immobilisation	275	-	-	275	158	117
Total des dépenses au titre des crédits	27 545	-	-	27 545	24 376	3 169
EXÉCUTIF ET AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	14 093	-	(540)	13 553	12 617	936
Subventions et contributions	365	12 343	8 881	21 589	20 293	1 296
Autres	4 606	8 440	(8 341)	4 705	2 114	2 591
	19 064	20 783	-	39 847	35 024	4 823
Dépenses d'investissement en immobilisation	-	246	-	246	203	43
Total des dépenses au titre des crédits	19 064	21 029	-	40 093	35 227	4 866
FINANCES						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	40 684	-	(500)	40 184	40 250	(66)
Subventions et contributions	21 093	-	-	21 093	15 209	5 884
Autres	38 152	-	500	38 652	27 973	10 679
	99 929	-	-	99 929	83 432	16 497
Dépenses d'investissement en immobilisation	11 050	4 025	-	15 075	10 393	4 682
Total des dépenses au titre des crédits	110 979	4 025	-	115 004	93 825	21 179
RESSOURCES HUMAINES						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	19 042	-	-	19 042	14 046	4 996
Subventions et contributions	-	-	-	-	-	-
Autres	9 126	-	-	9 126	5 711	3 415
	28 168	-	-	28 168	19 757	8 411
Dépenses d'investissement en immobilisation	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses au titre des crédits	28 168	-	-	28 168	19 757	8 411
JUSTICE						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	51 582	2 000	(1 333)	52 249	54 305	(2 056)
Subventions et contributions	13 783	-	-	13 783	13 783	-
Autres	62 295	8 000	1 333	71 628	67 871	3 757
	127 660	10 000	-	137 660	135 959	1 701
Dépenses d'investissement en immobilisation	6 900	2 290	-	9 190	8 538	652
Total des dépenses au titre des crédits	134 560	12 290	-	146 850	144 497	2 353

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Annexe B.1

Annexe non consolidée des dépenses au titre des crédits ouverts (non vérifiée)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2021
(en milliers de dollars)

CRÉDITS	Budget initial	Crédits		Budget révisé	Réel	(Supérieurs au budget révisé)
		supplémentaires	Virements			
CULTURE ET PATRIMOINE						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	12 707	-	-	12 707	11 080	1 627
Subventions et contributions	7 227	-	-	7 227	6 339	888
Autres	6 930	-	-	6 930	4 268	2 662
	26 864	-	-	26 864	21 687	5 177
Dépenses d'investissement en immobilisation	800	197	-	997	451	546
Total des dépenses au titre des crédits	27 664	197	-	27 861	22 138	5 723
ÉDUCATION						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	175 564	-	-	175 564	177 699	(2 135)
Subventions et contributions	35 420	-	-	35 420	31 146	4 274
Autres	21 889	-	-	21 889	17 411	4 478
	232 873	-	-	232 873	226 256	6 617
Dépenses d'investissement en immobilisation	8 330	12 862	-	21 192	7 215	13 977
Total des dépenses au titre des crédits	241 203	12 862	-	254 065	233 471	20 594
SANTÉ						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	153 791	500	-	154 291	160 497	(6 206)
Subventions et contributions	11 632	-	-	11 632	5 821	5 811
Autres	303 504	30 847	-	334 351	256 708	77 643
	468 927	31 347	-	500 274	423 026	77 248
Dépenses d'investissement en immobilisation	27 500	13 133	-	40 633	23 092	17 541
Total des dépenses au titre des crédits	496 427	44 480	-	540 907	446 118	94 789
ENVIRONNEMENT						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	15 340	-	(130)	15 210	14 867	343
Subventions et contributions	1 044	-	10	1 054	883	171
Autres	8 325	-	120	8 445	5 560	2 885
	24 709	-	-	24 709	21 310	3 399
Dépenses d'investissement en immobilisation	2 250	1 558	-	3 808	1 254	2 554
Total des dépenses au titre des crédits	26 959	1 558	-	28 517	22 564	5 953
SERVICES COMMUNAUTAIRES ET GOUVERNEMENTAUX						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	52 493	-	(1 470)	51 023	51 892	(869)
Subventions et contributions	73 356	-	340	73 696	70 933	2 763
Autres	130 782	-	1 130	131 912	128 947	2 965
	256 631	-	-	256 631	251 772	4 859
Dépenses d'investissement en immobilisation	31 745	110 337	-	142 082	63 146	78 936
Total des dépenses au titre des crédits	288 376	110 337	-	398 713	314 918	83 795

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Annexe B.1

Annexe non consolidée des dépenses au titre des crédits ouverts (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

CRÉDITS	Budget initial	Crédits supplémentaires	Virements	Budget révisé	Réel	(Supérieurs) inférieurs au budget révisé
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TRANSPORTS						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	20 015	-	(2 750)	17 265	18 405	(1 140)
Subventions et contributions	23 767	-	-	23 767	21 246	2 521
Autres	48 264	-	2 750	51 014	50 289	725
	92 046	-	-	92 046	89 940	2 106
Dépenses d'investissement en immobilisation	10 035	18 109	-	28 144	8 821	19 323
Total des dépenses au titre des crédits	102 081	18 109	-	120 190	98 761	21 429
SERVICES À LA FAMILLE						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	30 749	-	-	30 749	33 157	(2 408)
Subventions et contributions	69 921	-	(4 740)	65 181	51 266	13 915
Autres	55 163	-	4 740	59 903	58 208	1 695
	155 833	-	-	155 833	142 631	13 202
Dépenses d'investissement en immobilisation	700	3 964	-	4 664	1 808	2 856
Total des dépenses au titre des crédits	156 533	3 964	-	160 497	144 439	16 058
SOCIÉTÉ D'HABITATION DU NUNAVUT						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	-	-	-	-	-	-
Subventions et contributions	217 718	-	-	217 718	217 718	-
Autres	-	-	-	-	-	-
	217 718	-	-	217 718	217 718	-
Dépenses d'investissement en immobilisation	43 443	37 800	-	81 243	81 243	-
Total des dépenses au titre des crédits	261 161	37 800	-	298 961	298 961	-
COLLÈGE DE L'ARCTIQUE DU NUNAVUT						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	-	-	-	-	-	-
Subventions et contributions	39 019	-	-	39 019	39 019	-
Autres	-	-	-	-	-	-
	39 019	-	-	39 019	39 019	-
Dépenses d'investissement en immobilisation	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses au titre des crédits	39 019	-	-	39 019	39 019	-

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Annexe B.1

Annexe non consolidée des dépenses au titre des crédits ouverts (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

CRÉDITS	Budget initial	Crédits supplémentaires	Virements	Budget révisé	Réel	(Supérieurs) inférieurs au budget révisé
TOTAUX						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	600 024	2 500	(6 303)	596 221	601 939	(5 718)
Subventions et contributions	514 345	12 343	4 491	531 179	493 656	37 523
Autres	702 342	47 287	1 812	751 441	636 154	115 287
	1 816 711	62 130	-	1 878 841	1 731 749	147 092
<i>Moins</i> : Remboursements de capital en vertu des contrats de location-acquisition inclus dans les dépenses ci-devant	7 166	-	-	7 166	6 088	1 078
<i>Moins</i> : Remboursements de capital à l'égard du Programme de gestion de l'énergie du Nunavut inclus dans les dépenses ci-devant	-	-	-	-	1 018	(1 018)
<i>Moins</i> : Remboursements de capital à l'aéroport international d'Iqaluit inclus dans les dépenses ci-devant	-	-	-	-	1 795	(1 795)
Charges d'exploitation et d'entretien avant dépréciation et réduction de la valeur d'actifs corporels	1 809 545	62 130	-	1 871 675	1 722 848	148 827
<i>Plus</i> : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	87 121	-	-	87 121	83 176	3 945
<i>Plus</i> : Moins-value d'actifs corporels	-	-	-	-	2 414	(2 414)
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	1 896 666	62 130	-	1 958 796	1 808 438	150 358
Dépenses d'investissement en immobilisation	143 028	204 521	-	347 549	206 322	141 227
<i>Moins</i> : virements aux immobilisations corporelles	62 651	-	-	62 651	54 319	8 332
Total des dépenses d'investissement	80 377	204 521	-	284 898	152 003	132 895
Total des crédits	1 977 043	266 651	-	2 243 694	1 960 441	283 253

Le total des dépenses en capital ci-dessus comprend les subventions en capital et les contributions de 102 152 \$ (2020 - 67 302 \$).

COMPTES PUBLICS

Annexe non consolidée des dépenses financées au titre des ententes avec des tiers (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

Par ministère	Budget initial	Réel	(Supérieures) inférieures au budget initial
Assemblée législative	-	-	-
Exécutif et affaires intergouvernementales	5 609	20 697	(15 088)
Finances	800	5 104	(4 304)
Ressources humaines	5 000	2 300	2 700
Justice	4 714	4 395	319
Culture et patrimoine	9 633	8 984	649
Éducation	2 946	12 238	(9 292)
Santé	80 830	187 528	(106 698)
Environnement	2 735	3 069	(334)
Services communautaires et gouvernementaux	77 678	39 227	38 451
Développement économique et transports	33 718	13 385	20 333
Services à la famille	8 699	6 440	2 259
	232 362	303 367	(71 005)

Par catégorie	Budget initial	Réel	(Supérieures) inférieures au budget initial
Fonctionnement et entretien			
Rémunération et avantages sociaux	24 242	24 505	(263)
Subventions et contributions	17 080	61 485	(44 405)
Autres	83 380	202 114	(118 734)
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	124 702	288 104	(163 402)
Plus: dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	124 702	288 104	(163 402)
Dépenses d'immobilisations	107 660	38 992	68 668
Moins: virements aux immobilisations corporelles	-	23 729	(23 729)
Total des dépenses d'immobilisation	107 660	15 263	92 397
Total des dépenses au titre des ententes avec des tiers	232 362	303 367	(71 005)

Le total des dépenses en capital ci-dessus comprend les subventions en capital et les contributions de 15 622 \$ (2020 -29 994 \$)

COMPTES PUBLICS

Annexe non consolidée des dépenses financées au titre des fonds renouvelables (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

Par fonds renouvelable	Budget initial	Réel	(Supérieures) inférieures au budget initial
Boissons alcoolisées	7 928	5 550	2 378
Produits pétroliers	35 377	30 216	5 161
Stocks de l'état	1 700	3 816	(2 116)
Prêts étudiants	226	173	53
	45 231	39 755	5 476

Par catégorie	Budget initial	Réel	(Supérieures) inférieures au budget initial
Fonctionnement et entretien			
Rémunération et avantages sociaux	7 802	8 165	(363)
Subventions et contributions	-	-	-
Autres dépenses	37 429	31 590	5 839
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	45 231	39 755	5 476
Plus : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles (1)	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	45 231	39 755	5 476
Dépenses d'immobilisations	-	-	-
Moins : virement aux immobilisations corporelles	-	-	-
Total des dépenses d'immobilisations	-	-	-
Total des dépenses au titre des fonds renouvelables	45 231	39 755	5 476

(1) L'amortissement des produits pétroliers s'élevant à 1,277 \$ (2020 - 1 222 \$) est compris dans le budget et totaux réels sous ministère des Services communautaires et gouvernementaux à l'annexe B.1.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
Annexe C
COMPTES PUBLICS
Annexe non consolidée des immobilisations corporelles (non vérifiée)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2021
(en milliers de dollars)

	Immeubles	Immeubles loués	Infra-structure	Parcs de stockage	Installations d'entreposage	Équipement	2021	2020
Coût des immobilisations corporelles								
Solde d'ouverture	1 350 523	187 599	357 945	207 845	19 945	137 978	2 261 835	2 208 473
Ajouts	6 693	-	791	-	-	5 186	12 670	26 289
Ajouts en nature	-	-	-	-	-	-	-	-
Virement provenant des travaux en cours	49 817	-	8 692	-	-	-	58 509	30 429
Reclassification	(64)	-	64	-	-	-	-	-
Aliénations	-	-	-	-	(1 146)	-	(1 146)	(348)
Moins-values	-	(2 414)	-	-	-	-	(2 414)	(3 008)
Solde de clôture	1 406 969	185 185	367 492	207 845	18 799	143 164	2 329 454	2 261 835
Amortissement accumulé								
Solde d'ouverture	(488 087)	(119 714)	(98 260)	(99 645)	(12 397)	(116 332)	(934 435)	(853 945)
Amortissement	(48 355)	(6 866)	(12 329)	(7 093)	(756)	(7 777)	(83 176)	(80 838)
Reclassification	-	-	-	-	-	-	-	-
Aliénations	-	-	-	-	535	-	535	348
Moins-values	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture	(536 442)	(126 580)	(110 589)	(106 738)	(12 618)	(124 109)	(1 017 076)	(934 435)
Travaux en cours								
Solde d'ouverture	71 962	-	113 333	8 300	101	49	193 745	127 468
Ajouts	36 017	-	24 854	4 482	25	-	65 378	96 706
Virement aux immobilisations corporelles	(49 817)	-	(8 692)	-	-	-	(58 509)	(30 429)
Solde de clôture	58 162	-	129 495	12 782	126	49	200 614	193 745
Valeur comptable nette	928 689	58 605	386 398	113 889	6 307	19 104	1 512 992	1 521 145
Durée de vie utile estimative	30 ans	30 ans	30 ans	30 ans	30 ans	5-30 ans		

Les achats d'immobilisations corporelles présentés dans l'état des flux de trésorerie non consolidés tiennent excluait d'un montant de 2 439 \$ (compte un montant de 10 743 \$ en 2020) lié à la variation nette de comptes créditeurs pour l'acquisition et la construction d'immobilisations corporelles qui restent impayées au 31 mars 2021, en plus d'un montant de 611 \$ (0 \$ en 2020) pour les transactions non pécuniaires engagées au cours de l'exercice.

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Annexe 1

**Annexe non consolidée des récupérations de charges sur exercices antérieurs (non vérifiée)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2021
(en milliers de dollars)**

Ministère	Excédent de charges	Autres récupérations	Total
Assemblée législative	-	-	-
Exécutif et affaires intergouvernementales	-	23	23
Finances	-	161	161
Ressources humaines	-	11	11
Justice	-	376	376
Culture et patrimoine	88	188	276
Éducation	668	1 914	2 582
Santé	2 555	402	2 957
Environnement	724	-	724
Services communautaires et gouvernementaux	1 183	132	1 315
Développement économique et transports	1 109	1 211	2 320
Services à la famille		1 975	1 975
	6 327	6 393	12 720

COMPTES PUBLICS

Annexe non consolidée des mandats spéciaux (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

	Date d'approbation du CGF	Montant autorisé
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN		
Exécutif et affaires intergouvernementales		
Répercussions financières de la COVID-19 pour Canadian North	29 mars 2020	5 840
Intervention temporaire d'urgence visant à remplacer les programmes alimentaires pour les enfants d'âge scolaire	2 avr. 2020	1 030
Aide financière liée à la COVID-19 apportée à Calm Air pour des services essentiels	7 avr. 2020	2 600
Trousse d'aide à Calm Air pour la COVID-19	30 avr. 2020	7 000
Prolongation de l'aide aux compagnies aériennes nordiques	29 mars 2021	4 606
Finances		
Financement de la prime salariale des travailleuses et travailleurs essentiels du Nunavut	11 juin 2020	4 100
Santé		
Centres d'isolement pour les voyageuses et voyageurs compte tenu de la COVID-19	27 juil. 2020	10 604
Gestion des centres d'isolement	27 juil. 2020	500
Total de fonctionnement et d'entretien		36 280

	Date d'approbation du CGF	Montant autorisé
IMMOBILISATIONS		
Exécutif et affaires intergouvernementales		
Report de capital	13 août 2020	246
Finances, y compris le Collège de l'Arctique du Nunavut		
Report de capital	13 août 2020	4 025
Services à la famille		
Report de capital	13 août 2020	3 110
Justice		
Report de capital	13 août 2020	2 290
Culture et patrimoine		
Report de capital	13 août 2020	197
Éducation		
Report de capital	13 août 2020	14 363
Santé		
Report de capital	13 août 2020	12 959
Environnement		
Report de capital	13 août 2020	1 558
Services communautaires et gouvernementaux		
Report de capital	13 août 2020	62 220
Covid-19 related Constuction Cost	21 mai 2020	18 000
Développement économique et transports		
Report de capital	13 août 2020	15 562
Total des immobilisations		134 530

COMPTES PUBLICS

Annexe non consolidée des virements entre éléments excédant 250 000 \$ (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

	Virement de (à)	Explication
 FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN		
 Finances		
Gestion ministérielle	(200)	Réallocation de fonds
Gestion fiscale	(460)	
Fonction de contrôleur	660	
 Justice		
Justice communautaire	(468)	Réallocation de fonds
Direction	468	
 Culture et patrimoine		
Aînés et jeunes	(186)	Réallocation de fonds
Patrimoine	(50)	
Direction	(94)	
Administrateur des langues officielles	330	
 Santé		
Prestation des services de santé	(700)	Réallocation de fonds
Direction	500	
Santé de la population	200	
Prestation des services de santé	(300)	Réallocation de fonds
Direction	100	
Santé de la population	200	
 Services communautaires et gouvernementaux		
Infrastructures	(625)	Réallocation de fonds
Gestion de l'information / technologie de l'information	(300)	
Direction	(200)	
Services gouvernementaux locaux	1 125	
Direction	(250)	Réallocation de fonds
Services gouvernementaux locaux	250	
Services gouvernementaux locaux	(2 080)	Réallocation de fonds
Gestion de l'information / technologie de l'information	2 080	
 Développement économique et transport		
Développement économique	(1 990)	Réallocation de fonds
Transport	1 640	
Gestion ministérielle	350	
 Ministère des Services à la famille		
Apprentissage et formation des adultes	(400)	Réallocation de fonds
Services à l'enfance et à la famille	400	
Aide au revenu	(5 000)	Réallocation de fonds
Services à l'enfance et à la famille	5 000	
 IMMOBILISATIONS		
 Services communautaires et gouvernementaux		
Immobilisations	(1 000)	Réallocation de fonds
Division des produits pétroliers	1 000	

COMPTES PUBLICS**Relevé non consolidé de radiations et remises de prêts étudiants (non vérifiée)****pour l'exercice terminé le 31 mars 2021**

En vertu du paragraphe 26 (1) la *Loi sur la gestion des finances publiques* stipule qu'une telle radiation, si elle excède 500 \$, doit figurer aux comptes publics.

RADIATIONS

Aucun montant ne fut radié durant l'exercice

REMISES DE PRÊTS ÉTUDIANTS

En vertu du *Règlement sur l'aide financière aux étudiants*, le gouvernement peut renoncer au recouvrement de prêts étudiants, sous réserve de certains critères. Les étudiants dont les noms figurent ci-dessous, ayant satisfaits aux critères scolaires et d'embauche ou de résidence, sont devenus admissibles à la remise de leurs prêts et l'ont obtenue.

Zoha Rana	1 151
Vicki Sahanatian	1 233
	<hr/>
	2 384

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Annexe 5

**Annexe non consolidée des obligations contractuelles au titre des contrats de location-exploitation (non vérifiée)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2021
(en milliers de dollars)**

	2022	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
Bureau principal	10 745	8 419	4 908	2 600	1 470	3 277	31 419
Qikiqtaaluk	1 352	1 048	786	735	641	1 752	6 314
Kivalliq	3 516	2 304	1 457	949	950	1 232	10 408
Kitikmeot	2 336	2 307	2 229	2 225	2 236	2 408	13 741
	17 949	14 078	9 380	6 509	5 297	8 669	61 882

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.